

Rapport d'activité
sur la situation scientifique,
morale et financière

Avril 2008



SOMMAIRE

RESUME DU RAPPORT	3
INTRODUCTION	7
I. PRINCIPALES REALISATIONS, AVANCEES ET FAITS MARQUANTS SUR LA PERIODE	7
I-1. RAPPELS : CONFIGURATION DU RTRA, THEMATIQUES SCIENTIFIQUES PRIORITAIRES	7
I-2. « AGROPOLIS FONDATION », UNE NOUVELLE DENOMINATION POUR PROMOUVOIR UNE DEMARCHE GLOBALE DE VISIBILITE INTERNATIONALE DU POLE SCIENTIFIQUE MONTPELLIERAIN	8
I-3. ANIMATION SCIENTIFIQUE DU RTRA. LIEN AVEC LES UNITES LABELLISEES	9
I-4. ELABORATION DU CADRE DE SOUTIEN FINANCIER, GAGE DE QUALITE DES ACTIONS DE LA FONDATION	10
I-5. PREMIER APPEL A PROJETS DE LA FONDATION EN JUILLET 2007 : PROCESSUS ET RESULTATS	11
I-6. ACCUEIL AU RTRA DE DEUX SCIENTIFIQUES SENIORS DE RENOMMEE INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA GENOMIQUE DES PLANTES	12
I-7. ACTIONS SPECIFIQUES AUX INTERFACES AVEC LA CHIMIE ET LES MATHEMATIQUES ET STIC	12
I-8. ELABORATION D'ACCORDS DE PARTENARIATS	13
I-9. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CA DE LA FONDATION	14
II. MISE EN PLACE DU CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION	14
II-1. SCHEMA GENERAL DE GOUVERNANCE DE LA FONDATION	15
II-2. LES INSTANCES DE LA FONDATION	15
II-3. LA DIRECTION ET L'EQUIPE OPERATIONNELLE	17
II-4. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER	18
<i>Procédure de traitements des dépenses</i>	18
<i>Délégations</i>	20
<i>Locaux et assurances</i>	20
<i>Situation financière</i>	20
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	23
ANNEXES	25
<i>Composition du Conseil d'administration</i>	27
<i>Composition du bureau du Conseil d'administration</i>	27
<i>Récapitulatif des délibérations du Conseil d'administration</i>	28
<i>Récapitulatif des conventions conclues</i>	30
<i>Composition du Conseil scientifique</i>	31
<i>Liste actualisée des UR du RTRA par axes et sous-axes</i>	32
<i>Statuts</i>	34
<i>Règlement intérieur</i>	40
<i>Convention d'objectifs</i>	50
<i>Tableau des 21 projets financés à l'issue du 1^{er} appel à projets de la Fondation</i>	61
<i>Analyse des 21 projets financés à l'issue du 1^{er} appel à projets de la Fondation</i>	65
<i>Cadre général de financement</i>	70
<i>Tableau des catégories de soutien</i>	75
<i>Logigramme</i>	79
<i>Historique des réunions</i>	80
<i>Liste des sigles et abréviations utilisés</i>	81

RESUME DU RAPPORT

Conformément à ses statuts, la Fondation doit élaborer chaque année un Rapport d'activité sur sa situation scientifique, morale et financière. Ce rapport doit être adopté par le Conseil d'administration de la Fondation et transmis au ministère chargé de la recherche et au ministère du budget. Le présent rapport a été adopté le 3 avril par le Conseil d'administration de la Fondation.

Le rapport d'activité dresse le bilan de la première année du réseau thématique de recherche avancée (RTRA) et de sa Fondation de coopération scientifique associée « Montpellier Agronomie et Développement Durable », créée par décret en date du 19 février 2007, publié au Journal officiel le 21 février 2007. La Fondation bénéficie d'une dotation initiale de 20 millions d'euros, dont 17 millions apportés par l'Etat, et 3 millions apportés par les trois membres fondateurs initiaux qui sont le CIRAD, l'INRA, et le Grand Etablissement Montpellier SupAgro. La Région Languedoc-Roussillon a approuvé en 2007 le principe d'un soutien financier d'un montant global de 5 millions d'euros sur cinq ans au profit du RTRA.

Cette Fondation a pour vocation de promouvoir un réseau d'excellence et de visibilité mondiale sur la Plante dans l'acception large du terme (la plante, du gène à la plante entière ; la plante dans son environnement ; la plante, ses produits et ses usages alimentaires et non alimentaires), en soutenant des recherches pluridisciplinaires à caractère fortement finalisé s'inscrivant dans des grands enjeux de développement au Nord et au Sud, et en Méditerranée : demande croissante d'utilisation des plantes à des fins alimentaires et non alimentaires ; adaptation des plantes cultivées au changement climatique ; prévention des risques : maladies végétales, sécurité sanitaire des aliments, érosion des ressources naturelles, risques sociaux, etc. Le RTRA (29 unités de recherche, 780 cadres scientifiques) rassemble des équipes travaillant à différents niveaux d'intégration (du gène aux systèmes), organisées en deux domaines étroitement articulés la Biologie intégrative des plantes (BIP) et les Dynamiques socio-techniques de l'innovation (DSTI).

L'enjeu pour cette première année d'existence de la Fondation était double, il s'agissait tout à la fois :

- de mettre en place les instances et des cadres administratifs et financiers régissant l'activité, pour garantir tout à la fois la rigueur, la réactivité et la souplesse des procédures ;
- de lancer dès que possible des premières actions rendant visible la Fondation, vis-à-vis des unités du RTRA et de ses partenaires.

La section I du rapport récapitule les principales réalisations, avancées et faits marquants sur la période considérée.

Le RTRA a été inauguré par la visite de Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 13 juin 2007.

Une nouvelle dénomination pour la Fondation

En octobre 2007, décision a été prise de donner à la Fondation le nom « Agropolis Fondation », reflétant l'inscription des activités du RTRA dans l'ensemble plus large du pôle Agropolis International, dispositif de premier rang mondial dans le domaine agri-environnemental, avec l'objectif de favoriser une démarche collective et globale de visibilité du pôle scientifique montpellierain à l'international. En effet, le pôle Agropolis International tout entier peut tirer parti de l'effet de levier généré par la Fondation, et la toute jeune Fondation bénéficier de la notoriété internationale du label Agropolis acquise au cours de 20 années d'efforts de regroupement à Montpellier des forces agronomiques françaises tournées vers les pays du Sud et de la Méditerranée.

Animation scientifique du RTRA

Le RTRA doit permettre d'accroître l'interactivité entre les unités pour favoriser les collaborations entre les axes et sous-axes du RTRA, et de promouvoir ainsi les approches intégrées et l'interdisciplinarité, notamment le couplage entre sciences techniques et sciences sociales, ainsi que le croisement des problématiques tempérées, méditerranéennes et tropicales, qui font toute l'originalité, l'avantage

comparatif et la valeur ajoutée du dispositif montpelliérain dans le paysage de la recherche agricole internationale. Pour favoriser ces interactions, le comité de pilotage restreint, initialement prévu, a été transformé en groupe de concertation plus large rassemblant l'ensemble des directeurs d'unités, instance qui a commencé à fonctionner. Les directeurs d'unités ont en outre eu la possibilité d'interagir avec le Conseil scientifique lors de sa session ouverte du 29 janvier 2008. Par ailleurs des modalités d'interactions de la Fondation avec les scientifiques et avec des instances d'animation des membres fondateurs ont été mises en place. Ces procédures d'animation et d'interaction restent à renforcer et systématiser, et dans cette perspective, deux postes de chargés de mission, au sein de l'équipe opérationnelle de la Fondation, ont été spécifiquement dédiés aux liens avec les unités labellisées et à la promotion des interactions entre unités.

Elaboration du cadre de soutien financier

Des efforts particuliers ont été consacrés tout au long de cette première année d'existence à la mise au point des modalités de soutien financier apportés par la Fondation à des projets, la rigueur et la pertinence des procédures étant le gage de qualité des actions de la Fondation. Un cadre provisoire a d'abord été approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2007, définissant deux types de procédures (procédures commissionnées et appels à projets), les critères d'éligibilité et de sélection des propositions soumises, les procédures et règles d'évaluation et sept catégories de soutien possibles (chaires senior environnées ; plateformes scientifiques structurantes ; chaires junior ; allocations pré-doc, doctorants et post-doc ; soutien à des doctorants des unités labellisées effectuant une partie de leurs travaux à l'étranger ; soutien à l'organisation d'écoles thématiques internationales ; actions de soutiens divers). Ce cadre provisoire a été mis à l'épreuve lors du lancement du 1^{er} appel à projets de la Fondation en juillet 2007, et révisé suite aux recommandations des instances de la Fondation et des scientifiques. Les principales révisions ont porté sur les critères d'éligibilité et de sélection, qui ont été resserrés pour mieux garantir la contribution des projets financés aux objectifs de la Fondation, ainsi que sur les procédures qui ont été rendues plus flexibles ; les sept catégories de soutien et les deux types de procédures (appel à projets et procédures commissionnées) ont été maintenues mais précisées. La version révisée de ce « Cadre de soutien financier », annexé au rapport, a été approuvé par le Conseil d'administration du 3 avril 2008.

Les premiers projets financés

Le premier appel à projets (AAP) de la Fondation a été lancé le 4 juillet 2007 sur la base du cadre provisoire de juin 2007. Il s'agissait d'un AAP non thématique et restreint aux catégories 3 à 7 ci-dessus. L'objectif de ce lancement rapide d'un appel à projets était triple : i) donner aux unités du RTRA et aux équipes le signal de l'existence de la Fondation, pour lui permettre de trouver sa place sans tarder ; ii) tester par un exercice réel le cadre d'action provisoire de la Fondation, notamment la pertinence des catégories et des critères d'éligibilité et de sélection; iii) identifier les attentes, besoins de financement et idées de projets qui remonteraient des unités du RTRA. Cet AAP a suscité une réponse massive des unités du RTRA (59 propositions pour un montant total de demandes de 6,7 millions d'euros) et conduit à la sélection de 21 projets pour un montant total de financement de 1,6 millions d'euros environ. Les 21 projets concernent l'accueil de scientifiques étrangers (15) en provenance de divers pays du Nord, du Sud et de la Méditerranée, le soutien au montage de projets à soumettre à des bailleurs de fonds internationaux (5), le soutien à l'organisation d'événements scientifiques d'envergure internationale (6, dont 2 écoles thématiques internationales). Le rapport donne une analyse de ces 21 projets, notamment en termes de participation des unités, de répartition des financements reçus selon les axes et sous-axes, d'interactions développées entre les unités du RTRA, et de partenariats internationaux impliqués. Par ailleurs, sur recommandation du Conseil scientifique, la Fondation a financé le soutien à l'accueil en 2008 de Jeffrey L. Bennetzen et Katrien Devos, scientifiques seniors de renommée internationale dans le domaine de la génomique des plantes.

Actions aux interfaces scientifiques

Dès sa conception, le projet de la Fondation a clairement affiché comme priorité le développement des partenariats scientifiques aux interfaces entre les sciences pour l'agronomie, fortement finalisées, les grands domaines disciplinaires d'amont et les autres grands domaines (eau, santé, etc.), ces interfaces étant jugées les plus fécondes en termes de questionnements scientifiques. Au cours de cette première année d'existence deux interfaces ont été abordées en priorité : i) l'interface avec la Chimie, par l'organisation d'une journée de séminaire sur la « Chimie Verte », et ii) l'interface avec les Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), par

l'élaboration d'un projet de partenariat entre la Fondation et l'INRIA sur le thème « Plantes et écosystèmes numériques ».

Elaboration d'accords de partenariat

La première année d'existence a également été marquée par un travail d'élaboration des conventions pluriannuelles avec les fondateurs et d'accords de partenariats. Le Conseil d'administration a ainsi approuvé l'intégration de l'IRD comme nouveau membre fondateur et quatre conventions de partenariats avec l'Université Montpellier II, avec deux écoles doctorales montpelliéraines et avec l'INRIA. En outre un partenariat ayant des implications financières et scientifiques majeures est en cours de discussion avec la Région Languedoc-Roussillon, dans le cadre de son soutien financier au RTRA, pour renforcer la place et la visibilité internationale de Montpellier sur l'agro-biodiversité des plantes tempérées, tropicales et méditerranéennes.

Election des représentants des scientifiques au C.A.

Les élections des deux représentants des chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs au Conseil d'administration ont eu lieu du 20 au 27 septembre 2007 par vote électronique sécurisé selon la méthode du vote par assentiment non pondéré à un tour. Sept candidatures avaient été enregistrées, chaque électeur avait la possibilité de voter pour un ou plusieurs candidats, les deux candidats recueillant le plus de voix étant élus. Le collège électoral était composé des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs exerçant tout ou partie de leurs fonctions dans l'une ou plusieurs des unités du réseau, soit 777 électeurs. La participation à ces premières élections du RTRA a été de 35,39 %. Les deux élus ont ainsi pu participer à la réunion du Conseil d'administration, le 24 octobre 2007.

La section II du rapport décrit la mise en place du fonctionnement de la Fondation : schéma général de gouvernance, mise en place et fonctionnement des instances, mise en place et organisation de la direction et de son équipe opérationnelle, règles et procédures administratives et financières, conventions conclues sur la période, et situation financière.

Schéma général de gouvernance

Le schéma général de gouvernance de la Fondation comprend le Conseil d'administration et son bureau, le Conseil scientifique, le Groupe des directeurs d'unités, et la Direction et son équipe opérationnelle, et le Club des partenaires privés. Toutes les instances ont été mises en place et ont commencé à fonctionner, sauf le club des partenaires privés, dans l'attente de la définition d'une stratégie de partenariat avec le secteur privé.

Instances de la Fondation

Le Conseil d'administration comprend 17 membres, dont 16 membres en exercice, le membre restant à désigner est le représentant des partenaires privés. Depuis la création de la Fondation, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Il s'est principalement consacré à la mise en place du cadre de fonctionnement de la Fondation et au lancement des premiers appels à projets.

Le Bureau du Conseil d'administration est composé du président du Conseil d'administration, d'un représentant de chacun des fondateurs initiaux, membres du Conseil d'administration et de la Directrice de la Fondation. Il s'est réuni 9 fois sur la période, sur convocation du président, pour traiter des affaires courantes de la Fondation.

Le Conseil scientifique comprend 12 membres, qui ont été nommés le 26 juin 2007 par le Conseil d'administration sur proposition des fondateurs. Cinq membres sont des personnalités scientifiques étrangères (4) ou résident permanent à l'étranger (1), conférant au Conseil une ouverture internationale. La langue de travail du Conseil scientifique est l'anglais. Il s'est réuni 2 fois sur la période.

Le Groupe des directeurs d'unités, animé par la directrice de la Fondation, s'est réuni 4 fois, dont une fois à l'occasion de la session ouverte du Conseil scientifique du 29 janvier 2008.

Direction et équipe opérationnelle

La Directrice a été nommée le jour de la parution du décret, et de la première réunion du Conseil d'administration, le 21 février 2007. L'équipe opérationnelle de la Fondation a été progressivement constituée, elle comprend, en avril 2008, 5 personnes dont 3 personnels affectés sans contrepartie par les fondateurs et 2 personnels salariés de la Fondation.

Fonctionnement administratif et financier

Pour les procédures de traitements des dépenses, le principe retenu est celui de la séparation des responsabilités entre d'une part, l'engagement et l'ordonnancement des dépenses dévolus au président ou, par délégation, à la directrice ; d'autre part, leur paiement dévolu au trésorier ou, par délégation au secrétaire général.

La comptabilité et la gestion sociale des salariés de la Fondation sont sous-traitées à un cabinet d'expertise comptable. En ce qui concerne les locaux et assurances, la Fondation a été installée dans le bâtiment Agropolis International, dans des locaux d'une surface de 185,2 m² loués par la Fondation à la Région Languedoc-Roussillon. Trois contrats d'assurance ont été souscrits auprès de Groupama : responsabilité civile de la Fondation ; multirisque bureaux; responsabilité professionnelle des mandataires sociaux.

24 conventions ont été conclues par la Fondation sur la période considérée, dont 21 sont des conventions de financement des projets sélectionnées à l'issue du premier appel à projets de la Fondation.

Le caractère progressif de la montée en charge des activités de la Fondation a eu un impact sur la structure et le montant des dépenses et des recettes qui s'avèrent peu significatifs pour l'exercice 2007. Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 167 k€ se répartissent en fournitures administratives pour un montant de 11 k€, en charges externes pour un montant de 113 k€, en salaires et charges sociales pour un montant de 38 k€ et en amortissement pour un montant de 5 k€.

Le 1^{er} appel à projets lancé en juillet 2007 verra son impact budgétaire total de 1 576 k€ réparti sur 5 exercices, dont 4 k€ en 2007 et 713 k€ en 2008.

En l'absence de subventions, donations ou libéralités les recettes se sont limitées aux produits financiers du placement du fonds de dotation dans des instruments financiers sécurisés auprès de BNP Paribas. Sur l'exercice 2007, ces produits financiers se sont élevés à 549 085 €.

Le montant des produits financiers perçus pendant les 13 premiers mois de fonctionnement de la Fondation a excédé le montant global dépenses auxquelles elle a dû faire face pendant la même période.

En conclusion, la première année d'existence de la Fondation a été pour une large part consacrée à la mise en place des instances et des cadres administratifs et financiers régissant l'activité, pour garantir tout à la fois la rigueur des procédures, réactivité et souplesse.

Ce travail de mise en place a rendu possible dès l'été 2007, le démarrage de l'activité scientifique de la Fondation, avec notamment le lancement d'un premier appel à projets - qui a permis tout à la fois de donner une visibilité à la Fondation et de mettre à l'épreuve et améliorer le cadre logique de procédures de soutien - ainsi que l'élaboration d'accords de partenariats.

Ce travail doit être poursuivi. Des efforts particuliers devront notamment être consacrés au renforcement des interactions entre unités, à l'identification et à la promotion d'actions aux grandes interfaces scientifiques, à la finalisation des supports de communication et à la mise en place d'un système opérationnel d'indicateurs de suivi, notamment le positionnement du RTRA au plan international.

La deuxième année d'existence de la Fondation s'ouvrira sur le lancement d'une deuxième vague d'appels à projets, la conclusion du partenariat en cours de négociation avec la Région Languedoc-Roussillon et le lancement d'une démarche partenariale avec le secteur privé, dans l'objectif de promouvoir des actions marquantes, structurantes et visibles au plan international.

INTRODUCTION

Conformément à ses statuts, la Fondation doit élaborer chaque année un Rapport d'activités sur sa situation scientifique, morale et financière ; ce rapport doit être adopté par le Conseil d'administration de la Fondation et transmis au ministère chargé de la recherche et au ministère du budget.

Le présent rapport, adopté le 3 avril 2008 par le Conseil d'administration de la Fondation, dresse le bilan de la première année d'existence du réseau thématique de recherche avancée (RTRA) et de sa Fondation de coopération scientifique associée « Montpellier Agronomie et Développement Durable », créée par décret en date du 19 février 2007, publié au Journal officiel le 21 février 2007.

La Fondation bénéficie d'une dotation initiale de 20 millions d'euros, dont 17 millions apportés par l'Etat, et 3 millions apportés par les trois membres fondateurs initiaux qui sont le CIRAD, l'INRA, et le Grand Etablissement Montpellier SupAgro. La Région Languedoc-Roussillon a approuvé en 2007 le principe d'un soutien financier d'un montant global de 5 millions d'euros sur cinq ans au profit du RTRA.

L'enjeu pour cette première année d'existence de la Fondation était double : il s'agissait tout à la fois a) de mettre en place les instances et des cadres administratifs et financiers régissant l'activité, pour garantir tout à la fois la rigueur, la réactivité et la souplesse des procédures ; et b) de lancer dès que possible des premières actions rendant visible la Fondation, vis-à-vis des unités du RTRA et de ses partenaires.

Ce rapport d'activités est organisé en deux sections :

- La **section I** récapitule les principales réalisations, avancées et faits marquants sur la période ;
- La **section II** du rapport décrit la mise en place du fonctionnement de la Fondation : schéma général de gouvernance, mise en place et fonctionnement des instances, mise en place et organisation de la direction et de son équipe opérationnelle, règles et procédures administratives et financières, conventions conclues sur la période, et situation financière.

I. PRINCIPALES REALISATIONS, AVANCEES ET FAITS MARQUANTS SUR LA PERIODE

Le RTRA a été inauguré par la visite de Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 13 juin 2007.

I-1. Rappels : Configuration du RTRA, thématiques scientifiques prioritaires

La Fondation a pour vocation de promouvoir un réseau d'excellence et de visibilité mondiale sur la Plante :

- La plante, du gène à la plante entière.
- La plante dans son environnement.
- La plante, ses produits et ses usages alimentaires et non alimentaires.

Le RTRA est un réseau de recherche pluridisciplinaire (en sciences bio-techniques et sciences sociales) à caractère fortement finalisé s'inscrivant dans des grands enjeux de développement au Nord et au Sud, et en Méditerranée, notamment :

- La demande croissante d'utilisation des plantes à des fins alimentaires et non alimentaires (notamment bio-matériaux et bio-énergie).
- L'adaptation des agricultures du Nord et du Sud au changement climatique.
- La prévention et la gestion des risques : maladies végétales, sécurité sanitaire des aliments, érosion des ressources naturelles et de la biodiversité ; risques sociaux liés aux mutations des systèmes agricole.

Le périmètre géographique du RTRA est un ensemble d'unités de recherche localisées sur Montpellier et Avignon. Le RTRA rassemble aujourd'hui 29 unités de recherche (dont 19 UMR, et 10 unités propres

de l'INRA et du CIRAD). La liste des unités participantes au RTRA, avec leur répartition par axes et sous-axes figure en annexe. Environ 780 cadres scientifiques sont concernés :

- 580 cadres scientifiques issus des organismes fondateurs initiaux (500 cadres basés à Montpellier et Avignon et 80 chercheurs du CIRAD en poste dans l'outre-mer français et à l'étranger).
- 200 cadres scientifiques des organismes partenaires membres des UMR labellisées (notamment CNRS, IRD, Université de Montpellier I et Université de Montpellier II, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, CIHEAM-IAMM).

Le RTRA rassemble des équipes travaillant à différents niveaux d'intégration (du gène aux systèmes), organisées en deux domaines étroitement articulés :

- *Axe Biologie intégrative des plantes (Axe BIP)*: diversité, adaptation et réponse des plantes aux contraintes biotiques et abiotiques. Il s'agit d'accroître la connaissance fondamentale sur le fonctionnement des plantes dans leur milieu, dans le cadre d'une démarche de biologie intégrative reliant les différents niveaux d'organisation, du gène jusqu'au peuplement végétal. L'originalité du projet est de rassembler des communautés scientifiques travaillant selon deux grandes approches :
 - o *Sous-axe BIP1* : la génétique et la génomique, l'amélioration des plantes, l'écophysiologie.
 - o *Sous-axe BIP2* : les maladies et ravageurs des plantes, la protection intégrée des cultures, l'écologie des populations.

Ce domaine rassemble les disciplines et spécialités suivantes : génétique, génomique, physiologie, biologie du développement, pathologie, entomologie, écophysiologie, biologie des peuplements, écologie fonctionnelle, modélisation des plantes (plante virtuelle).

- *Axe Dynamiques socio-techniques de l'innovation (Axe DSTI)* : il s'agit d'accroître la connaissance des processus d'innovation dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'alimentation et des agro-industries et de mobiliser cette connaissance ainsi que celle produite par les recherches de l'axe BIP dans une perspective de développement durable. L'originalité du RTRA est d'associer dans des programmes de recherche transversaux des équipes qui abordent l'innovation sous l'angle technique ou socio-économique:
 - o *Sous-axe DSTI1* : les innovations agri-environnementales,
 - o *Sous-axe DSTI2* : les innovations agro-alimentaires,
 - o *Sous-axe DSTI3* : les innovations sociales et la gestion sociale de l'innovation.

Ce domaine rassemble les disciplines et spécialités suivantes : i) Agronomie et agro-écologie, science des sols, écologie fonctionnelle et écologie des populations ; ii) Sciences et technologies intégrées pour la transformation des productions végétales (sciences des aliments, génie des procédés) ; iii) Economie, sociologie et anthropologie, sciences de gestion, droit, géographie, sciences politiques.

I-2. « Agropolis Fondation », une nouvelle dénomination pour promouvoir une démarche globale de visibilité internationale du pôle scientifique montpellierain

Les activités du RTRA s'inscrivent dans le dispositif scientifique plus large regroupé à Montpellier sous la bannière d'Agropolis International, comptant plus de 2300 cadres scientifiques et 112 unités de recherches, relevant de 24 établissements de recherche et enseignement supérieur présents localement.

Ce regroupement de forces scientifiques sans équivalent au plan national et international place la communauté scientifique montpelliéraine au premier rang mondial dans le domaine agri-environnemental (Agriculture, Alimentation, environnement, Biodiversité).

Les unités labellisées du RTRA regroupent des scientifiques de plusieurs institutions membres d'Agropolis international, notamment : INRA, CIRAD, Montpellier SupAgro, IRD, CNRS, Université de Montpellier I, Université de Montpellier 2, CIHEM-IAMM ; les autres membres d'Agropolis International sont les partenaires privilégiés de la Fondation.

Les soutiens financiers de la Fondation privilégient les actions aux interfaces entre l'Agronomie et les autres grands champs disciplinaires, ainsi que l'ouverture partenariale ; de ce point de vue ils bénéficient non seulement aux unités du RTRA, mais aussi à leurs partenaires membres d'Agropolis International, renforçant ainsi la dynamique du pôle Agropolis International tout entier.

Les actions prioritaires du RTRA visent à renforcer l'attractivité et l'ouverture internationales des équipes, en cohérence avec les objectifs d'Agropolis International. De ce point de vue, l'utilisation du vocable Agropolis dans le nom des deux structures permet de développer la « valeur de la marque », et d'éviter de multiplier les appellations différentes dans un même domaine d'activité, ce qui pourrait brouiller les messages et nuire à l'image du pôle scientifique à l'international.

C'est en cohérence avec tous ces arguments que le siège social de la Fondation a été placé dans le bâtiment Agropolis International et que le Conseil d'administration du 24 octobre 2007 a approuvé l'utilisation de la dénomination « Agropolis Fondation » comme nom d'usage pour la Fondation, avec l'objectif de favoriser une démarche collective et globale de visibilité du pôle scientifique montpelliérain à l'international, le pôle Agropolis international tout entier pouvant tirer parti de l'effet de levier généré par la Fondation, et la toute jeune Fondation pouvant bénéficier de la notoriété internationale du label Agropolis acquise au cours de 20 années d'efforts de regroupement à Montpellier des forces agronomiques françaises tournées vers les pays du Sud et de la Méditerranée. Une Charte a ainsi été signée en Février 2008 entre Agropolis International et Agropolis Fondation, pour clarifier les procédures de concertation entre les deux entités qui partagent désormais le vocable « Agropolis » dans leur dénomination, notamment du point de vue de la communication au plan international.

Lors de sa réunion du 3 avril 2008, le conseil d'administration a souhaité aller plus loin dans cette voie en adoptant la dénomination « Agropolis Fondation » comme nouveau nom statutaire de la Fondation. Cette modification statutaire devant être approuvée par décret.

I-3. Animation scientifique du RTRA. Lien avec les unités labellisées

Le RTRA doit permettre d'accroître l'interactivité entre les unités pour favoriser les collaborations entre ces axes et sous-axes du RTRA, et promouvoir ainsi les approches intégrées et l'interdisciplinarité, notamment le couplage entre sciences techniques et sciences sociales, ainsi que le croisement des problématiques tempérées, méditerranéennes et tropicales, qui font toute l'originalité, l'avantage comparatif et la valeur ajoutée du dispositif montpelliérain dans le paysage de la recherche agricole internationale.

Pour favoriser les interactions entre unités, le comité de pilotage restreint initialement prévu a été transformé en un groupe de concertation plus large rassemblant l'ensemble des directeurs d'unités : le Groupe des directeurs d'unités (GDU). Cette option a essentiellement été motivée par le fait que cette instance élargie permet de prendre en compte la très large gamme de disciplines couverte par les unités du RTRA et de favoriser les rencontres entre l'ensemble des directeurs d'unités. Les rôles et missions du GDU ont été définis dans le Règlement Intérieur.

Le principe général retenu pour l'animation interne du RTRA est celui de rencontres plénières régulières du GDU complétées par des travaux en groupes de travail *ad hoc* réunissant des directeurs d'unités, des scientifiques du RTRA et des partenaires, sur des thématiques particulières. Deux groupes de travail ont ainsi été constitués sur la période : un groupe de travail pour faire le point sur les compétences du RTRA en « Chimie verte » (interface entre l'Agronomie et la Chimie) et organiser une journée de séminaire scientifique avec le groupe industriel Rhodia ; un groupe *ad hoc* pour élaborer un programme scientifique à l'interface entre l'Agronomie et les mathématiques et STIC (voir § I-7).

Les unités de recherche ont en outre eu la possibilité d'interagir avec le Conseil scientifique, dans le cadre d'une « session ouverte » du Conseil scientifique le 29 janvier 2008 ; les directeurs d'unités ont ainsi été invités à débattre avec le Conseil scientifique des leçons tirées du 1^{er} appel à projets de la Fondation, ainsi que du positionnement de la Fondation par rapport à des sources de financement de l'ANR et de l'Union Européenne.

Par ailleurs la Fondation a eu plusieurs occasions d'interagir directement avec les scientifiques et unités du RTRA et des membres fondateurs :

- Par le biais de la rencontre de chacun des 21 responsables des projets sélectionnés à l'issue du 1^{er} appel à projets de la Fondation (voir § I-5).

- Par le biais de la participation de la Fondation à des réunions internes aux membres fondateurs, notamment : Conseil scientifique du centre INRA de Montpellier (19 décembre 2007), réunion de directeurs d'unités du centre INRA de Montpellier (29 octobre 2007, 4 février 2008), réunion plénière des agents CIRAD (27 août 2007), réunion de département CIRAD (4 décembre 2007).

Les procédures d'animation mises en place au cours de la première année d'existence de la Fondation restent à améliorer et renforcer, dans l'objectif de promouvoir l'échange d'informations et les interactions avec les unités. Dans cette perspective, deux postes de chargés de mission ont été spécifiquement dédiés aux liens avec les unités labellisées, au sein de l'équipe opérationnelle de la Fondation.

I-4. Elaboration du Cadre de soutien financier, gage de qualité des actions de la Fondation

Des efforts particuliers ont été consacrés tout au long de cette première année d'existence à la mise au point des modalités de soutien financier apportés par la Fondation à des projets, la rigueur et la pertinence des procédures étant le gage de qualité des actions de la Fondation.

Il s'agissait de définir notamment :

- les principes généraux de financement par la Fondation ;
- les différentes catégories de soutien et leur calibrage financier ;
- les critères d'éligibilité et de sélection des propositions soumises ;
- les procédures et règles d'évaluation.

La démarche adoptée a été une démarche itérative impliquant le Conseil scientifique, le Conseil d'administration, le bureau et les directeurs et scientifiques des unités, en différentes étapes décrites ci-dessous.

Dans un premier temps, pour permettre le démarrage des actions de la Fondation, le Conseil d'administration du 26 juin 2007 a approuvé un cadre provisoire définissant des principes généraux d'apport de soutiens financiers par la Fondation, avec deux procédures complémentaires (procédures « commissionnées » ou procédures d'appels à projets) et sept catégories de soutien possibles, listées ci-après :

1. Chaires senior environnées.
2. Projets scientifiques structurants.
3. Chaires junior.
4. Allocations pré-doc, doctorants et post-doc.
5. Soutien à des doctorants des unités labellisées effectuant une partie de leurs travaux à l'étranger.
6. Ecoles thématiques internationales.
7. Actions de soutien divers.

C'est sur la base de ce cadre provisoire qu'a été lancé le premier appel à projets de la Fondation, sans attendre la finalisation de la mise en place de toutes les procédures, outils et instances.

Le Conseil scientifique, lors de sa première réunion des 26 et 27 septembre 2007, a pu tester ce cadre provisoire en évaluant les propositions soumises et a formulé un certain nombre de recommandations à l'issue de ce travail d'évaluation.

Le cadre a ensuite été retravaillé sur la période novembre et décembre 2007, en tenant compte des avis du Conseil d'administration et de son bureau et des suggestions des scientifiques et directeurs d'unités qui avaient fait des propositions lors du premier appel à projets. Ce cadre révisé a été examiné par le Conseil scientifique des 29 et 30 janvier 2008.

A l'issue de ce processus d'amélioration, les principales révisions ont porté sur les critères d'éligibilité et de sélection, qui ont été resserrés pour mieux garantir la contribution des projets financés aux objectifs de la Fondation, ainsi que sur les procédures qui ont été rendues plus flexibles ; les 7 catégories de soutien et les deux types de procédures (appel à projets et procédures commissionnées) ont été maintenues mais précisées. La version révisée de ce cadre a été approuvée le 3 avril 2008 par le Conseil d'administration de la Fondation. Ce cadre est donné en annexe, complété par un tableau

descriptif des différentes catégories de financement, un logigramme et un format standard de description des propositions.

I-5. Premier appel à projets de la Fondation en juillet 2007 : processus et résultats

Déroulement du processus

Le premier appels à projets (appel à projets non thématique et restreint aux catégories 3 à 7 ci-dessus) a été lancé le 4 juillet, et clos le 5 septembre 2007.

L'objectif de ce lancement rapide d'un appel à projets, lancé sur la base du cadre provisoire approuvé par le CA du 26 juin, était triple :

- donner aux unités du RTRA et aux équipes le signal de l'existence de la Fondation, pour lui permettre de trouver sa place sans tarder ;
- tester par un exercice réel le cadre d'action provisoire de la Fondation, notamment la pertinence des catégories et des critères d'éligibilité et de sélection ;
- identifier les attentes, besoins de financement et idées de projets qui remonteraient des unités du RTRA.

Au total 59 propositions ont été reçues, pour un montant global de demandes de 6,7 millions d'euros. 23 unités sur les 29 du RTRA étaient porteuses de propositions, ce qui montre une implication massive des unités du RTRA dans ce premier appel à projets. Concernant les 6 unités non porteuses de proposition, 4 étaient impliquées en tant que partenaire dans des propositions soumises et 2 unités n'étaient impliquées dans aucune proposition.

L'évaluation des propositions a été faite par le Conseil scientifique des 26 et 27 septembre 2007, qui a proposé une liste de projets à retenir pour financement. Le Conseil d'administration a approuvé cette liste lors de sa réunion du 24 octobre 2007.

Au final, 21 propositions ont été retenues pour un montant total de financement de 1,6 millions d'euros environ. Le taux de sélection est donc de 36% en nombre de propositions sélectionnées, et de 24% en termes de financement accordé.

La Fondation a publié les résultats le 25 octobre 2007, au lendemain du CA du 24 octobre, et a immédiatement lancé la mise en oeuvre des financements, en rencontrant individuellement chaque porteur de projet, accompagné de représentants des institutions concernées. L'objectif de ces réunions était de finaliser les projets de convention de financement : finalisation des budgets, des échéanciers de travail et résultats attendus, des indicateurs de suivi des projets et des modalités de recrutement des scientifiques accueillis. A ce jour, toutes les conventions ont été signées, voir liste en annexe.

Pour ce premier appel à projets, le délai entre la publication de l'appel, le 4 juillet, et l'annonce des résultats, le 25 octobre 2007, a été d'un peu moins de 4 mois.

Analyse des 21 projets retenus pour financement

Un tableau descriptif des 21 projets financés est donné en annexe, précisant la thématique du projet, les axes scientifiques impliqués, les partenariats développés avec les autres unités du RTRA, et les partenaires externes du projet, les catégories de soutien mobilisées et le montant financier accordé. Une analyse synthétique de ces 21 projets est également donnée en annexe.

- *Nature des projets* : l'ensemble des types de soutien proposés a été sollicité, cependant aucun projet n'a été retenu dans la catégorie « décharge d'enseignement » et « soutien à des doctorants des unités labellisées effectuant une partie de leurs travaux à l'étranger ». Les 21 projets concernent l'accueil de scientifiques étrangers (1 junior, 5 doctorants, 7 post-doctorants, 2 pré-docs) en provenance de divers pays du Nord, du Sud et de la Méditerranée, le soutien au montage de projets à soumettre à des bailleurs de fonds internationaux (5), le soutien à l'organisation d'événements scientifiques d'envergure internationale (6, dont 2 écoles thématiques internationales).
- *Participation des unités du RTRA au premier appel à projets de la Fondation* : Sur les 23 unités proposantes, 10 unités seulement ont vu leurs projets sélectionnés, et ont donc directement reçu des financements. 17 unités sont impliquées dans les projets sélectionnés. 12 unités du

RTRA n'ont donc pas bénéficié de financements accordés dans le cadre du premier appel à projets.

- *Répartition des projets financés en fonction des axes et sous-axes* : Seul le sous-axe DSTI2 (Innovations agro-alimentaires) n'a vu aucune de ses propositions retenues, non pas du fait de la qualité scientifique des propositions soumises, mais principalement du fait d'une ouverture partenariale -notamment internationale- des propositions jugée moins convaincante que dans les propositions émanant des autres sous-axes. Le sous axe BIP1 (génétique et génomique, amélioration des plantes) a reçu 55% des financements accordés. Cette performance est directement liée au nombre élevé de propositions soumises par les unités de ce sous-axe, les taux de sélection constatés pour ce sous-axe étant très proche des taux de sélection moyen de l'appel à projets.
- *Impact du premier appel à projets au regard des objectifs de la Fondation, en termes d'interactivité entre unités, d'interdisciplinarité, et d'ouverture internationale* : Sur les 21 propositions retenues : 20% des propositions retenues impliquent au moins deux sous axes au sein des deux grands domaines, et 33% impliquent les deux grands axes BIP (Biologie intégrative des Plantes) et DSTI (Dynamiques socio-techniques de l'innovation). Ce sont donc 53 % des propositions retenues qui impliquent des collaborations entre axes et sous-axes, les 47% autres étant des projets d'un seul sous-axe. Ce résultat est encourageant, sachant que les premières réunions des directeurs d'unités avaient clairement mis en évidence le déficit de connaissance mutuelle entre les unités et le défi à relever en termes d'interaction et d'interdisciplinarité. Sur les 21 propositions retenues, 20 propositions associent des partenaires internationaux, avec 61 partenaires ont été identifiés répartis sur 27 pays.

I-6. Accueil au RTRA de deux scientifiques seniors de renommée internationale dans le domaine de la génomique des plantes

La Fondation a été saisie en janvier 2008, hors appel à projets, d'une demande d'une UMR du RTRA (UMR DAP : Développement et amélioration des plantes) pour contribuer à l'accueil pendant 8 mois, d'avril à décembre 2008, de Jeffrey L. Bennetzen et Katrien Devos, scientifiques seniors de renommée internationale dans le domaine de la génomique des plantes. Ces deux scientifiques avaient déjà une possibilité de bourse couvrant leur salaire, leur voyage et leur séjour. La demande de soutien à la Fondation concernait des coûts de fonctionnement et de personnel de soutien technique, ce qui permettrait de tirer le meilleur parti du séjour de ces scientifiques.

La direction de la Fondation a porté le dossier devant le CS des 29 et 30 janvier, qui a donné un avis favorable et a demandé à la directrice de porter le dossier devant le bureau du CA. Le bureau du CA a donné son accord et le projet a immédiatement été mis en oeuvre par la Fondation.

En outre, cet exemple concret a permis d'enrichir le cadre de procédures de la Fondation par la création d'un appel à projets semi-permanent dans la catégorie « soutiens divers » permettant de prendre en compte ce type de demande en garantissant tout à la fois réactivité et rigueur.

I-7. Actions spécifiques aux interfaces avec la Chimie et les Mathématiques et STIC

Dès sa conception, le projet de la Fondation a clairement affiché comme priorité le développement des partenariats scientifiques aux interfaces entre les sciences pour l'agronomie, fortement finalisées, les grands domaines disciplinaires telles les Mathématiques et les STIC (sciences et technologies de l'information et de la communication), la Chimie, l'Ecologie et la Biodiversité, l'Economie, etc., et les autres grands domaines (eau, santé, etc.), ces interfaces étant jugées les plus fécondes en termes de questionnements scientifiques.

Au cours de cette première année d'existence deux interfaces ont été abordées en priorité ; l'interface avec la Chimie d'une part, et l'interface avec les Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) d'autre part.

L'interface avec la Chimie

Dans son rapport d'évaluation de la proposition de RTRA Agronomique de Montpellier, le Comité Dercourt avait noté comme première recommandation : « *le RTRA devra inscrire dans ses objectifs celui de renforcer l'interface Biologie-Chimie qui constitue un enjeu essentiel pour l'innovation dans les*

usages alimentaires et non alimentaires de la Plante ». Le site de Montpellier se caractérise par une conjonction unique de compétences scientifiques en Agronomie et en Chimie¹ qui permet d'envisager effectivement le développement de recherches d'excellence à cette interface.

La Fondation a mis en place un groupe de travail constitué de scientifiques du RTRA pour faire le point sur les compétences actuelles et potentielles du RTRA en « Chimie verte » (interface entre les sciences pour l'agronomie et la Chimie) et organiser par la même occasion une réponse au groupe industriel Rhodia, qui avait manifesté son intérêt vis-à-vis des compétences du RTRA sur l'enjeu stratégique « carbone vert » (production de composés carbonés issus de matières premières agricoles en alternative au carbone fossile).

Une présentation des compétences du RTRA, actuelles ou potentielles, applicables aux enjeux de la chimie verte a eu lieu le 24 Janvier 2008, sous forme d'un séminaire scientifique rassemblant des scientifiques du groupe Rhodia, et des scientifiques du RTRA, avec des présentations sur quatre thèmes allant des sciences économiques à la molécule en passant par les procédés, la biotechnologie végétale et les agrosystèmes. La principale conclusion du séminaire est l'intérêt d'une approche globale – impliquant l'ensemble des compétences du RTRA tant socio-économiques que biotechniques – de la question « carbone vert ».

L'interface avec les Mathématiques et STIC

Le travail a été lancé à l'occasion de la demande de l'INRIA, et la réflexion entre la Fondation et l'INRIA a été engagée dès le mois de mai 2007. Ce projet de partenariat RTRA-INRIA est né d'une forte convergence d'intérêt. En effet, l'INRIA vient d'adopter son plan stratégique 2008-2012 construit autour de 4 mots clé : « Modéliser, percevoir, communiquer, programmer », et deux axes scientifiques majeurs : Sciences numériques (« de la cellule à la planète numérique ») et Ingénierie numérique (« systèmes embarqués »). L'INRIA souhaite s'inscrire de façon pérenne sur le site de Montpellier à travers son Centre de recherche Sophia Antipolis - Méditerranée, en investissant notamment sur l'axe scientifique « Plantes numériques », et développer pour cela un partenariat fort avec la Fondation et les unités de son réseau. De son côté, dès sa conception, le projet de la Fondation a clairement affiché comme priorité le développement de l'interface avec les mathématiques et les STIC.

Le projet scientifique de partenariat entre la Fondation et l'INRIA, élaboré en impliquant des scientifiques réunis en groupe de travail, s'intitule « Plantes et éco-systèmes numériques ». L'axe central de ce projet est une approche centrée modèle pour la plante et ses applications. Il concerne potentiellement l'ensemble des axes du RTRA et comprend trois grands volets :

- Volet 1 : modélisation computationnelle des plantes et de leurs applications.
- Volet 2 : plateformes logicielles.
- Volet 3 : collaborations internationales.

L'objectif est maintenant d'élargir cette réflexion à l'ensemble des scientifiques et unités du RTRA et de la communauté en mathématiques et STIC de Montpellier, qui représente plus de 500 scientifiques. Une journée de séminaire visant à dresser l'état des lieux des collaborations entre la communauté « Agro » et la communauté « Maths/STIC » est prévue le 30 avril 2008. En outre un appel à projets thématiques portant sur cette interface devrait être lancé en avril 2008.

I-8. Elaboration d'accords de partenariats

Cette première année d'existence a également été consacrée à un travail d'élaboration des conventions et accords de partenariats :

- Le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 octobre 2007 a approuvé le principe d'intégration de l'IRD comme nouveau membre fondateur. L'IRD est en effet le premier partenaire scientifique d'Agropolis Fondation. Il est impliqué dans 6 des 29 unités de recherche qui constituent le RTRA. De ce fait, près de 10% des scientifiques du réseau sont des personnels de l'IRD. A travers sa mission de coopération scientifique avec les pays en développement et la présence de ses chercheurs en expatriation dans un grand nombre de ces pays, l'IRD est susceptible d'apporter une contribution encore plus significative aux missions

¹ Le pôle chimie montpellierain compte environ 300 scientifiques, un pôle Carnot « Chimie Environnement et Développement Durable », une grande école de Chimie, et une Chaire Européenne de Chimie Nouvelle pour un Développement Durable ENSCM/CNRS, et des projets de réalisation considérables dans le cadre du CPER 2007-2013.

du RTRA notamment grâce à son ouverture internationale et son réseau de partenariats au Sud. Un projet d'accord formalisant les conditions d'intégration de l'IRD comme nouveau fondateur est en cours de finalisation.

- Une convention de partenariat avec l'Université Montpellier II a été approuvée par le Conseil d'administration du 3 avril 2008. L'Université Montpellier II est impliquée dans 7 des 29 unités de recherche qui constituent le RTRA. Cette convention reconnaît l'Université comme l'un des partenaires scientifique majeurs de la Fondation. Les objectifs principaux du partenariat sont les suivants : aider au montage de projets scientifiques communs, favoriser des projets internationaux en commun, faciliter l'accueil des scientifiques étrangers et organiser des manifestations, congrès ou séminaires en commun.
- Deux conventions d'association avec deux écoles doctorales montpelliéraines : ED Sibaghe et SPSA ont également été approuvées par le Conseil d'administration du 3 avril 2008. Elles visent à favoriser l'information réciproque des écoles doctorales et de la Fondation notamment en matière de politique de recrutement des doctorants, de soutien de la Fondation à l'organisation d'Ecoles thématiques internationales et des actions menées au plan international. Ces conventions prévoient également que la Fondation délèguera à chaque école doctorale la sélection des doctorants financés dans le cadre des appels à projets de la Fondation et accueillis dans une unité de recherche du RTRA affiliée à l'Ecole doctorale, cette sélection s'effectuant dans le respect des critères d'éligibilité fixés par la Fondation.
- Un partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon est en cours d'élaboration. Des discussions ont été engagées à l'été 2007, pour définir le contenu du projet qui serait financé dans le cadre du soutien de 5 millions d'euros décidé par la Région en faveur du RTRA. L'objectif est de renforcer la visibilité internationale de Montpellier sur l'agro-biodiversité des plantes tempérées, tropicales et méditerranéennes. Le projet en cours de discussion concerne la création d'une plateforme multifonctions visible à l'international pour faciliter l'accès aux collections existantes, créer ou gérer de nouvelles collections en liens avec des programmes internationaux, gérer et diffuser des ressources biologiques, et offrir des outils expérimentaux performants pour les unités du RTRA et leurs partenaires.
- Une convention de partenariat avec l'INRIA a été approuvée par le Conseil d'administration du 3 avril 2008, pour promouvoir les recherches à l'interface entre l'Agronomie et les Mathématiques & STIC : (voir § 1-7 ci-dessus).
- Par ailleurs les projets de conventions pluriannuelles avec les Fondateurs ont été approuvés par le Conseil d'administration du 3 avril 2008.

I-9. Elections des représentants des chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs au CA de la Fondation

Les élections des deux représentants des chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs au Conseil d'administration ont eu lieu du 20 au 27 septembre 2007 par vote électronique sécurisé selon la méthode du vote par assentiment non pondéré à un tour.

Sept candidatures avaient été enregistrées, chaque électeur avait la possibilité de voter pour un ou plusieurs candidats, les deux candidats recueillant le plus de voix étant élus. Le collège électoral était composé des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs exerçant tout ou partie de leurs fonctions dans l'une ou plusieurs des unités du réseau, soit 777 électeurs.

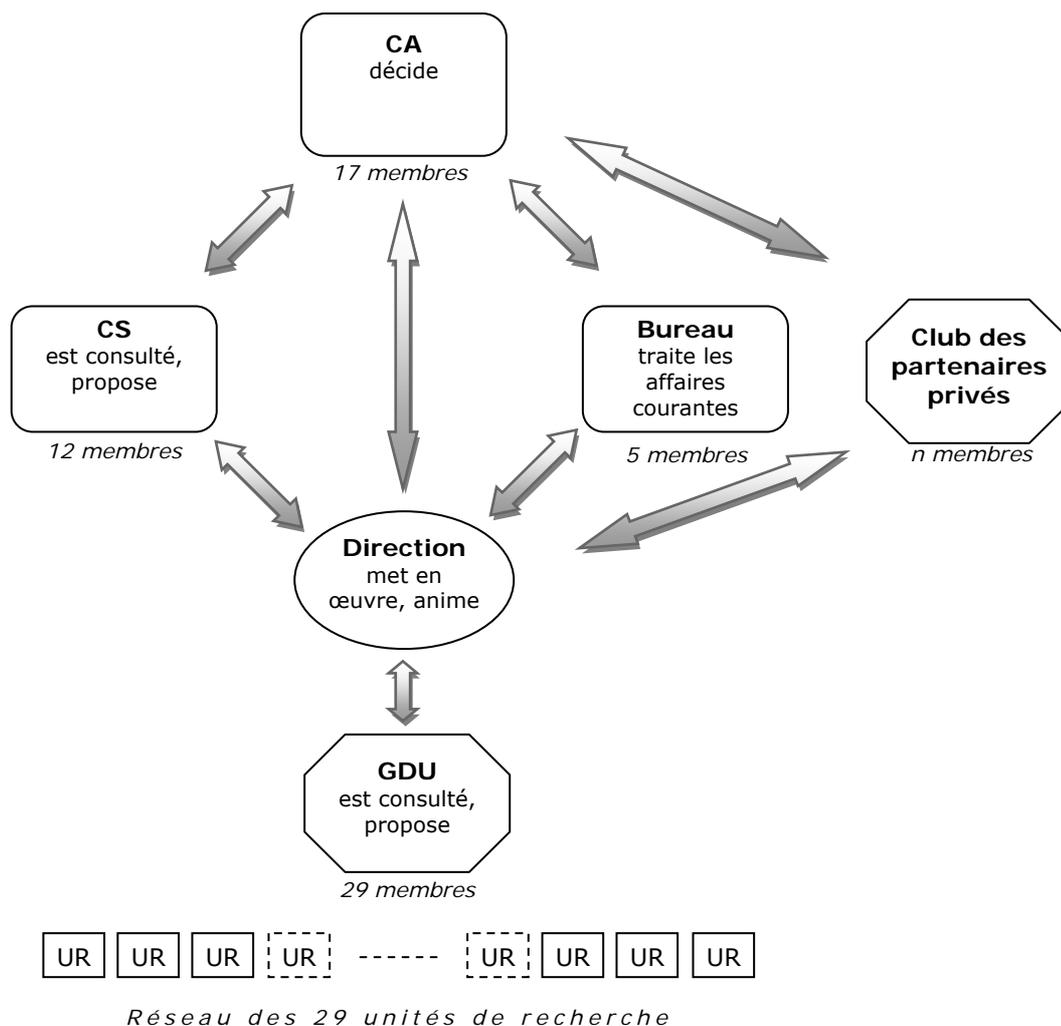
La participation à ces premières élections du RTRA a été de 35,39 %. Les deux élus ont participé à la réunion du Conseil d'administration du 24 octobre 2007.

II. MISE EN PLACE DU CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

La première année de fonctionnement de la Fondation a été pour une large part consacrée à la mise en place des instances et de leurs modalités de fonctionnement, l'organisation de la direction et de son équipe opérationnelle, ainsi qu'à l'élaboration des règles et procédures administratives et financières.

II-1. Schéma général de gouvernance de la Fondation

La Fondation est administrée par un Conseil d'administration (CA) qui règle par ses délibérations les questions stratégiques de la Fondation. Pour le traitement des affaires courantes, le CA s'appuie sur son bureau permanent. Les questions scientifiques sont, en premier ressort, traitées par le Conseil scientifique (CS). Le groupe des directeurs d'unités (GDU) a pour objet de favoriser le lien avec les unités de recherche du réseau (UR). La directrice s'appuie sur une équipe opérationnelle pour mettre en œuvre la politique définie par le Conseil d'administration. Le club des partenaires privés n'est pas encore mis en place, il sera présidé par le représentant des partenaires privés siégeant au CA.



II-2. Les instances de la Fondation

Le Conseil d'administration (cf. composition en annexe)

Le Conseil d'administration comprend 17 membres, dont 16 membres en exercice :

- 9 membres au titre des fondateurs, désignés dès la première réunion ;
- 4 personnalités qualifiées, désignés dès la première réunion ;
- 1 membre représentant la région Languedoc-Roussillon, désigné le 14 mai 2007 ;
- 2 membres représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, élus le 27 septembre 2007 ;
- 1 membre représentant les partenaires privés de la Fondation en attente de désignation.

Depuis la création de la Fondation, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois aux dates suivantes :

- 21 février 2007 ;
- 26 juin 2007 ;
- 24 octobre 2007 ;
- 3 avril 2008.

Lors de sa première réunion, le Conseil d'administration a élu en son sein son président, Henri Carsalade, et son trésorier, Jérémie Lecœur. Le Recteur d'Académie, commissaire du gouvernement, a assisté, ou s'est fait représenter, à chaque réunion du conseil. Il a également participé, assisté de son conseiller, aux réunions préparatoires à chaque séance du conseil avec la direction de la Fondation.

Au cours de ses 4 premières réunions, le Conseil d'administration s'est principalement consacré à la mise en place du cadre de fonctionnement de la Fondation, et a décidé le lancement des premiers appels à projets. Les récapitulatifs des délibérations du Conseil d'administration et des conventions conclues figurent en annexe.

Le bureau du Conseil d'administration (cf. composition en annexe)

Le bureau est composé du président du Conseil d'administration, d'un représentant de chacun des fondateurs initiaux, membre du Conseil d'administration, et du directeur de la Fondation. Il s'est réuni 9 fois, sur convocation du président, pour traiter des affaires courantes de la Fondation aux dates suivantes :

- 27 mars 2007 ;
- 24 avril 2007 ;
- 22 mai 2007 ;
- 4 juillet 2007 ;
- 11 septembre 2007 ;
- 2 octobre 2007 ;
- 21 novembre 2007 ;
- 11 décembre 2007 ;
- 18 mars 2008.

Le secrétariat du bureau est assuré par la Fondation. Pour chaque réunion, un dossier préparatoire et un compte rendu (approuvé à la réunion suivante) sont élaborés et archivés.

Le Conseil scientifique (cf. composition en annexe)

Le Conseil scientifique est chargé de l'évaluation des actions et est consulté sur les grandes orientations scientifiques et le programme d'action du réseau avant leur approbation par le Conseil d'administration. Il donne son avis sur les propositions d'actions à financer par la Fondation et peut faire des propositions en la matière.

Le Conseil scientifique comprend 12 membres, qui ont été nommés le 26 juin 2007 par le Conseil d'administration sur proposition des fondateurs. L'ouverture internationale du CS est favorisée par la présence de 4 personnalités scientifiques étrangères (un allemand, une britannique, une finlandaise, un brésilien), et d'une personnalité française exerçant en Australie. La langue de travail du Conseil scientifique est l'anglais.

Le Conseil scientifique s'est réuni 2 fois aux dates suivantes :

- 26 et 27 septembre 2007 ;
- 29 et 30 janvier 2008.

Lors de sa première réunion, le Conseil scientifique a élu en son sein son président, Yves Savidan. Il a mis au point sa méthode de travail et a procédé à l'évaluation des 59 propositions soumises par les unités du RTRA en réponse au premier appel à projets lancé par la Fondation. Il a également formulé des recommandations pour l'amélioration du cadre provisoire approuvé par le CA du 26 juin 2007.

Lors de sa 2^{ème} réunion le CS a, en session ouverte aux directeurs d'unités, tiré les leçons du 1^{er} appel à projets de la Fondation et réfléchi au positionnement de la Fondation dans le contexte national (ANR) et européen (7^{ème} PCRD). Il a auditionné 11 unités de recherche et visité plusieurs laboratoires du Campus de la gaillarde où se tenait la réunion. Il a poursuivi sa réflexion sur sa méthode de travail, et approuvé le rapport d'avancement présenté par la directrice, examiné le contenu scientifique du projet de partenariat entre la Fondation et l'INRIA, et formulé des recommandations pour la mise au point du cadre d'appel à projets en vue de son approbation par le CA du 3 avril 2008.

Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par la Fondation. Pour chaque réunion, un dossier préparatoire et un compte rendu ont été élaborés et archivés. L'ensemble des documents relatifs au Conseil scientifique sont rédigés en langue anglaise.

Le groupe des directeurs d'unités (cf. composition en annexe)

L'objectif principal des réunions du Groupe des directeurs d'unités, animées par le directeur de la Fondation, est de favoriser la concertation entre les unités pour faire émerger des projets collaboratifs et des propositions. Les travaux de ce groupe sont préparés par la direction de la Fondation, qui peut mobiliser pour ce faire des groupes de travail *ad hoc*. Le directeur invite les directeurs d'écoles doctorales associées et les directeurs des IFR concernées aux réunions du groupe des directeurs d'unités.

Le groupe des directeurs d'unités s'est réuni 4 fois, aux dates suivantes :

- 17 avril 2007 ;
- 3 juillet 2007 ;
- 19 octobre 2007 ;
- 29 janvier 2008, à l'occasion de la session ouverte du Conseil scientifique.

Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par la Fondation. Pour chaque réunion, un dossier préparatoire et un compte rendu sont élaborés et archivés.

Le club des partenaires privés

Dans l'attente de la définition d'une stratégie de partenariat avec le secteur privé, le club des partenaires privés n'a pas encore été mis en place.

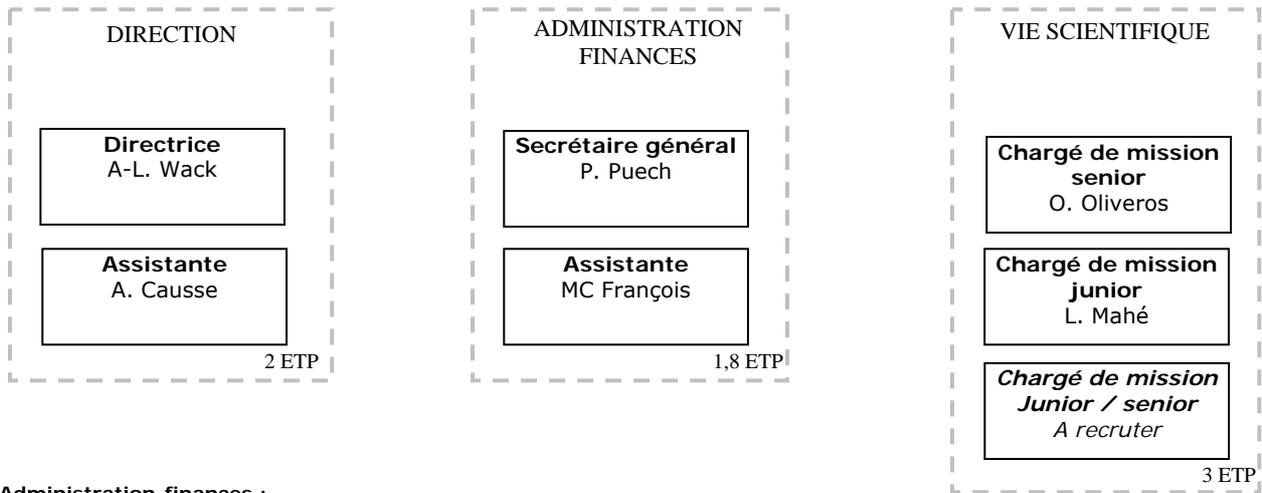
II-3. La direction et l'équipe opérationnelle

La Directrice a été nommée le jour de la parution du décret, et de la première réunion du Conseil d'administration, le 21 février 2007. L'équipe opérationnelle a été mise en place progressivement. Elle est composée de personnels affectés par les fondateurs, et de personnels recrutés par la Fondation.

Les principales fonctions assurées par la direction et l'équipe opérationnelle de la Fondation sont représentées sur le schéma ci-après. L'équipe opérationnelle de la Fondation comprendra à terme 7 personnes (soit 6,8 équivalents temps plein) :

- 3 personnels affectés sans contrepartie par les fondateurs :
 - o Anne-Lucie Wack, directrice, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, affectée le 21 février 2007 par le CIRAD.
 - o Philippe Puech, secrétaire général, ingénieur de recherche, affecté le 1^{er} avril 2007 par Montpellier SupAgro.
 - o Marie-Christine François, assistant ingénieur, affectée le 1^{er} mai 2007 par l'INRA.
- 4 personnels salariés de la Fondation :
 - o Laetitia Mahé, chargée de mission junior, recrutée le 28 août 2007.
 - o Anne Causse, assistante de direction, recrutée le 1^{er} mars 2008
 - o Oliver Oliveros, chargé de mission senior, qui sera recruté le 1^{er} juillet 2008.
 - o Un chargé de mission junior ou senior à recruter.

DIRECTION ET EQUIPE OPERATIONNELLE DE LA FONDATION au 01/04/08



Administration-finances :

- Affaires générales
- Gestion financière, comptabilité, gestion des ressources humaines
- Expertise juridique
- Préparation, organisation et suivi des réunions du conseil d'administration et de son bureau

Vie scientifique :

- Liens avec les unités du réseau (BIP et DSTI)
- Organisation et gestion des appels d'offres
- Préparation, organisation et suivi des réunions du conseil scientifique, du groupe des directeurs d'unités, du club des partenaires privés
- Partenariat public et privé, relations internationales, mécénat
- Accueil des scientifiques étrangers
- Indicateurs de suivi des activités de la Fondation et du RTRA
- Communication interne et externe (web, plaquettes, rapports et documentation)

II-4. Fonctionnement administratif et financier

Procédure de traitements des dépenses

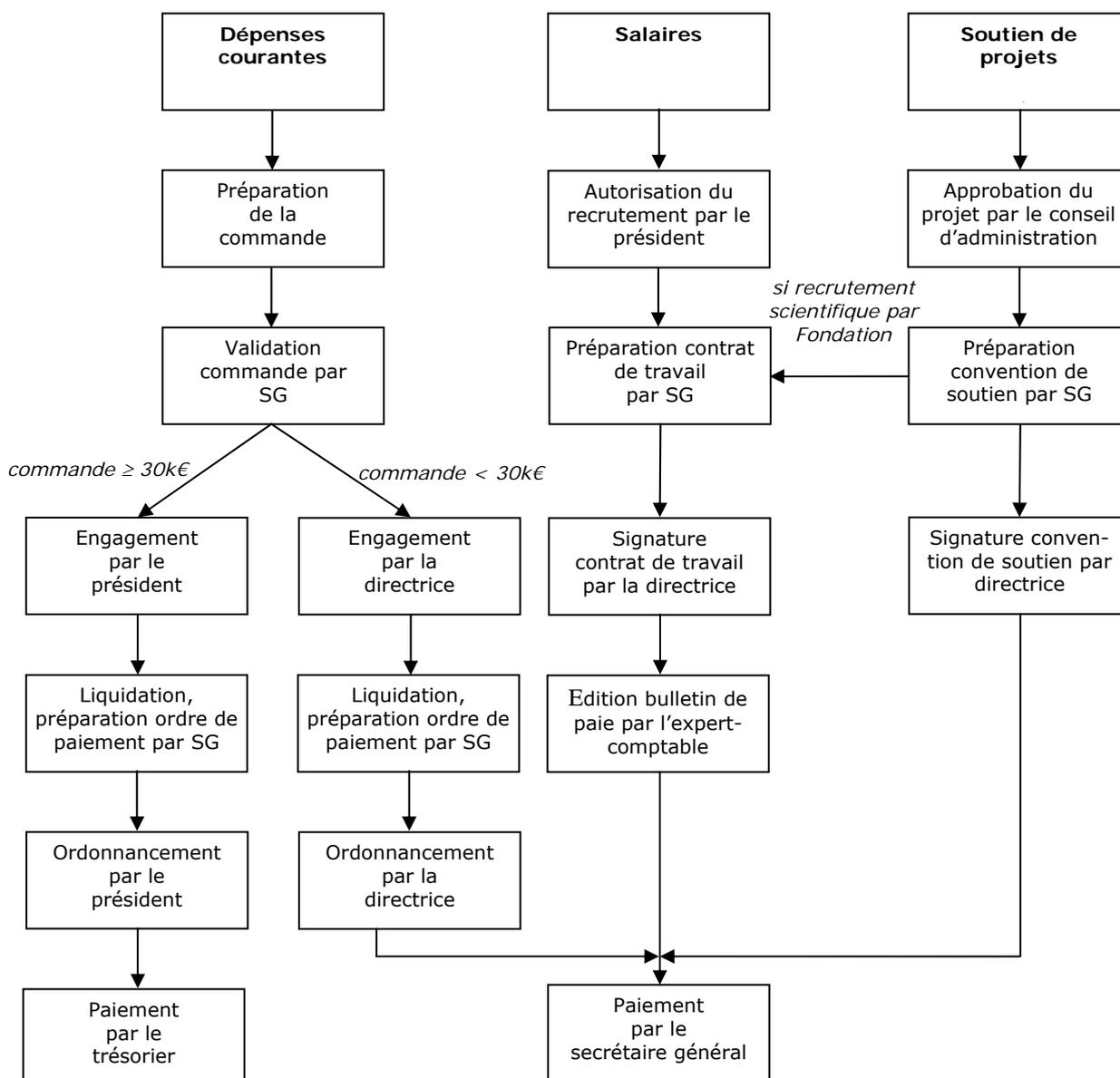
Le principe retenu est celui de la séparation des responsabilités entre :

- d'une part, l'engagement et l'ordonnancement des dépenses dévolus au président ou, par délégation, à la directrice ;
- d'autre part, leur paiement dévolu au trésorier ou, par délégation au secrétaire général.

La procédure est représentée sur le schéma ci-après. Pour assurer la transparence et la sécurité de la gestion, le secrétaire général rencontre régulièrement le trésorier pour faire le point sur la situation financière de la Fondation. Il lui transmet mensuellement, ainsi qu'à la directrice de la Fondation, les documents suivants :

- copies des relevés de compte bancaire et des placements ;
- état détaillé des mouvements sur le compte bancaire ;
- état détaillé des opérations de placements.

Ces mêmes documents sont transmis aux membres du bureau du Conseil d'administration qui en font la demande.



La comptabilité et la gestion sociale des salariés de la Fondation ont été sous-traitée au cabinet d'expertise comptable Frédéric Menon.

En relation avec l'équipe opérationnelle de la Fondation, l'expert comptable assure notamment les fonctions suivantes :

- enregistrement des opérations, établissement des balances, écritures d'inventaire, amortissements ;
- établissement du bilan, du compte de résultats et des annexes ;
- assistance en matière fiscale ;
- établissements des bulletins de paie, déclaration des cotisations sociales, établissement des déclarations annuelles des salaires ;
- liaison avec le commissaire aux comptes.

Délégations

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations qui ont été mises en place, et qui sont en vigueur au 01/04/08 :

Délégrant	Déléataire	Objet de la délégation
Conseil d'administration	Henri Carsalade, président	Délégation permanente pour : - procéder aux placements de la trésorerie de la Fondation ; - conclure les marchés et les contrats de location ; - conclure les conventions en dehors de celles prévues aux 2°, 3°, 4° et 13° de l'article 6 des statuts ; - agir en justice et conclure les transactions d'un montant inférieur à cent mille euros ; - accepter les donations et les legs. Le président rend compte des décisions prises dans le cadre des attributions ainsi déléguées lors de la première réunion du Conseil d'administration suivant lesdites décisions.
Henri Carsalade, président	Anne-Lucie Wack, directrice	Délégation permanente pour signer : - tous actes relatifs à l'engagement et à l'ordonnancement des dépenses de la Fondation d'un montant unitaire inférieur à trente mille euros TTC ; - tous actes relatifs aux opérations de recettes de la Fondation ; - tous actes relatifs à la gestion courante des personnels de la Fondation, notamment les ordres de mission et les autorisations de congés ou d'absences ; - les conventions de mise en œuvre des soutiens de la Fondation à des projets préalablement approuvés par le Conseil d'administration.
Jérémie Lecœur, trésorier	Philippe Puech, secrétaire général	Délégation permanente pour acquitter les dépenses : - dans le cadre des projets soutenus par la Fondation : toutes les dépenses dans la limite du montant approuvé par le Conseil d'administration pour le projet considéré. - en dehors du cadre des projets soutenus par la Fondation : toutes les dépenses dans la limite d'un montant unitaire de trente mille euros TTC.

Locaux et assurances

La Fondation a été installée dans le bâtiment Agropolis International, cœur des campus du RTRA, avenue Agropolis à Montpellier, dans des locaux propriété de la Région Languedoc-Roussillon.

Des bureaux d'une surface totale de 185,2 m² sont mis à disposition de la Fondation par une convention du 15 avril 2007 prévoyant :

- le paiement à la Région LR d'un loyer annuel de 17 831 € ;
- le paiement à Agropolis International de charges d'un montant annuel d'environ 18 000 €.

La Fondation a pris en charge des travaux de remise en état des locaux considérés pour un montant de 12 600 € auquel il a fallu ajouter des dépenses d'adaptation des locaux et d'achat de mobilier pour un montant de 32 000 €.

Trois contrats d'assurance ont été souscrits auprès de Groupama : la responsabilité civile de la Fondation, la responsabilité professionnelle des mandataires sociaux, l'assurance multirisque des locaux.

Situation financière

Le caractère progressif de la montée en charge des activités de la Fondation a eu un impact sur le montant et la structure des dépenses et des recettes qui s'avèrent peu significatifs pour l'exercice 2007.

Le 1^{er} appel à projets lancé en juillet 2007 aura un impact budgétaire réparti sur 5 exercices, dont un montant négligeable en 2007.

En l'absence subventions, donations ou libéralités les recettes se sont limitées aux produits financiers du placement du fonds de dotation dans des instruments financiers sécurisés auprès de BNP Paribas.

Au 25 mars 2008, on peut observer que le total des produits financiers perçus pendant les 13 premiers mois de fonctionnement de la Fondation a excédé le montant global dépenses auxquelles elle a dû faire face pendant la même période.

a) Placement du fonds de dotation

Rappel de l'échéancier de versement de la dotation initiale de la Fondation (au 25 mars 2008) :

Organisme	2007		2008		Total
	Date	Montant	Date	Montant	
Etat	16/04/07	17 000 000			17 000 000
CIRAD	29/03/07	625 000	21/03/08	125 000	750 000
INRA	12/04/07	625 000	04/03/08	125 000	750 000
Montpellier SupAgro	20/04/07	625 000	19/02/08	125 000	750 000
Total		18 875 000		375 000	19 250 000

NB : chaque fondateur a versé 625 000 € en 2007 et versera 125 000 € les 3 années suivantes.

Dans l'attente de l'adoption par le Conseil d'administration d'une stratégie de placement, le fonds de dotation et la trésorerie de la Fondation ont été placés dans des instruments financiers sécurisés auprès de BNP Paribas comme suit :

- Fonds de dotation : placement en certificat de dépôt ou compte à termes sur des périodes de court terme variant de 1 à 6 mois, garantie de remboursement à l'échéance de 100% du capital investi, taux d'intérêt garanti à la souscription : en moyenne 4,3 %.
- Trésorerie : placement en FCP Trésorerie régulière avec un rendement de l'ordre de 4 % par an.

Au titre de l'exercice 2007, le montant des produits financier a atteint 549 k€. Le tableau ci-après récapitule les placements au 25 mars 2008 :

Récapitulatif des placements au 25 mars 2008	
Placements en cours	19 416 387,40
Certificat de dépôt et compte à terme	18 682 000,00
FCP trésorerie BNP Paribas	734 387,40
Intérêts attendus (hors FCP)	66 762,20
Total (placements en cours + intérêts attendus)	19 483 149,60

Intérêts	795 696,02
Intérêts payés	728 933,82
<i>Intérêts payés en 2007</i>	<i>392 408,12</i>
<i>Intérêts payés en 2008</i>	<i>336 525,70</i>
Intérêts attendus au 17/04/08 (Hors FCP)	66 762,20

b) Exercice 2007 (conformément aux comptes approuvés par le CA du 3 avril 2008)

La dotation initiale comprend :

- une part non consommable de 2 000 000 € (10% de la dotation initiale) qui est formalisée au bilan en compte d'apport sans droit de reprise ;
- une part consommable de 18 000 000 € (90% de la dotation initiale) qui est formalisée dans le compte de résultat en subvention d'exploitation ; le montant annuel maximal de la part consommable est de 3 600 000 € (20% de la dotation initiale), pour l'exercice 2007, ce montant maximal a été ramené au prorata temporis de la durée effective de l'exercice (du 19 février au 31 décembre), soit 3 096 986 €.

En 2007, en l'absence subventions externes, donation ou libéralités les produits d'exploitation se limitent à la dotation maximale consommable, soit 3 096 986 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 167 273 €, dont 25 773 € de salaires et 10 867 € de charges sociales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 s'élève donc à 2 929 712 €.

Après ajout du résultat financier égal aux produits financiers, soit 549 085 €, on obtient un résultat courant égal à 3 478 797 €.

La part de la dotation consommable en 2007 (subvention d'exploitation de 3 096 986 €) diminuée des charges d'exploitation figure dans le compte de résultat en « Engagement à réaliser » et au passif du bilan en « Fonds dédiés » pour un montant de 2 929 713 €. Cela signifie que cette part de la dotation consommable en 2007 et non consommée pendant cet exercice pourra être consommée lors des exercices ultérieurs. Elle viendra ainsi abonder la part maximale annuellement consommable.

Après ajout au résultat courant d'un produit exceptionnel sur opération de gestion et déduction des engagements à réaliser, on obtient, pour l'exercice 2007, un excédent de 549 089 €.

Le montant des rémunérations (236 488 €), charges patronales incluses, des personnels que les fondateurs ont affectés dans l'équipe opérationnelle de la Fondation figure à titre informatif au compte de résultat en charge et en produit (rubrique « Emplois des contributions volontaires en nature »).

Le bilan net au 31 décembre 2007 s'élève à 20 424 084 €.

A l'actif du bilan, on trouve :

- o 55 625 € d'actif net immobilisé ;
- o 20 368 459 € d'actif circulant, dont 18 898 589 € correspondant aux fonds placés.

Au passif du bilan, on trouve :

- o 549 089 € de fonds propres correspondant au résultat comptable de l'exercice ;
- o 2 000 000 € de fonds associatifs correspondant à la part non consommable de la dotation (10% de 20 M€) ;
- o 2 929 713 € de fonds dédiés correspondant à l'engagement à réaliser figurant au compte de résultat ;
- o 14 945 281 € de dettes, dont 14 903 014 € de produits constatés d'avance correspondant à la part consommable de la dotation (90% de 20 M€, soit 18 M€) diminuée de la part de la dotation consommable pour l'exercice 2007 (subvention d'exploitation de 3 096 986 €).

c) Impact budgétaire du 1^{er} AAP

Le 1^{er} appel à projets lancé en juillet 2007 a un impact budgétaire de 1 576 823 € réparti sur 4 exercices comme suit :

	2007	2008	2009	2010	2011	Total
AAP 2007	3 984	713 119	545 400	294 320	20 000	1 576 823
Dépenses effectuées au 18/03/08	3 984	331 990				335 974
Dépenses restant à effectuées au 18/03/08	0	381 129	545 400	294 320	20 000	1 240 849

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La première année d'existence de la Fondation a été pour une large part consacrée à la mise en place des instances et des cadres administratifs et financiers régissant l'activité, pour garantir tout à la fois la rigueur des procédures, réactivité et souplesse.

Ce travail de mise en place a rendu possible dès l'été 2007, le démarrage de l'activité scientifique de la Fondation, avec notamment le lancement d'un premier appel à projets - qui a permis tout à la fois de donner une visibilité à la Fondation et de mettre à l'épreuve et améliorer le cadre logique de procédures de soutien - ainsi que l'élaboration d'accords de partenariats.

Ce travail doit être poursuivi. Des efforts particuliers devront notamment être consacrés au renforcement des interactions entre unités, à l'identification et à la promotion d'actions aux grandes interfaces scientifiques, à la finalisation des supports de communication et à la mise en place d'un système opérationnel d'indicateurs de suivi, notamment le positionnement du RTRA au plan international.

La deuxième année d'existence de la Fondation s'ouvrira sur le lancement d'une deuxième vague d'appels à projets, la conclusion du partenariat en cours de négociation avec la Région Languedoc-Roussillon et le lancement d'une démarche partenariale avec le secteur privé, dans l'objectif de promouvoir des actions marquantes, structurantes et visibles au plan international.

ANNEXES

Composition du Conseil d'administration

Membres au titre des fondateurs initiaux :

Au titre du CIRAD :

Gérard Matheron	Directeur général
Michel Griffon	Conseiller du Directeur général pour le Développement Durable
Vincent Dollé	Directeur du CIHEAM-IAMM

Au titre de l'INRA :

Guy Riba	Directeur Général délégué
Pierre Stengel	Directeur Scientifique
Michel Caboche	Membre de l'Académie des sciences

Au titre de Montpellier SupAgro :

Etienne Landais	Administrateur provisoire
Jérémy Lecœur	Chef de département
Catherine Paradeise	Professeur à l'université de Marne la Vallée

Personnalités qualifiées :

Henri Carsalade	Président d'Agropolis International
Bernard Godelle	Directeur de l'école doctorale SIBAGHE
Jean-Michel Sévérino	Directeur général de l'AFD
Laurence Tubiana	Directrice de l'IDDRI

Membre représentant de la Région Languedoc-Roussillon :

Anne-Yvonne Le Dain	Vice-présidente
---------------------	-----------------

Membres représentant les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs :

Stéphane Guilbert	Directeur de l'UMR IATE
Serge Hamon	Directeur de l'UMR DIA-PC

Membre représentant les partenaires privés :

Non désigné

Commissaire du gouvernement :

Christian Nique	Recteur de l'Académie de Montpellier
-----------------	--------------------------------------

Composition du bureau du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration : Henri Carsalade

Les représentants des fondateurs initiaux :

<i>Au titre du CIRAD :</i>	Gérard Matheron
<i>Au titre de l'INRA :</i>	Guy Riba
<i>Au titre de Montpellier SupAgro :</i>	Etienne Landais

La directrice de la Fondation : Anne-Lucie Wack

Récapitulatif des délibérations du Conseil d'administration

Date	N°	Objet de la délibération	Résultat		
			Pour	Contre	Abst.
21/02/07	07001	Adoption du règlement intérieur	12	0	0
	07002	Election d'Henri Carsalade en qualité de président du Conseil d'administration	12	0	0
	07003	Election de Jérémie Lecoer en qualité de trésorier de la Fondation	12	0	0
	07004	Mandat au président pour l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la Fondation et procéder aux placements financiers de la trésorerie.	12	0	0
	07005	Avis sur la nomination d'Anne-Lucie Wack en qualité de directrice de la Fondation	12	0	0
	07006	Approbation du projet de convention d'objectifs entre l'Etat et la Fondation	12	0	0
	07007	Approbation du projet de budget 2007	10	0	0
26/06/07	07008	Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2007	14	0	0
	07009	Approbation des modifications du règlement intérieur	14	0	0
	07010	Nomination des membres du Conseil scientifique	14	0	0
	07011	Désignation de Monsieur Didier Redon, cabinet KPMG, en qualité de commissaire aux comptes	14	0	0
	07012	Approbation du cadre d'appel d'offres 2007	14	0	0
	07013	Délégation au président du Conseil d'administration pour la signature de contrats, marchés, actions en justice et transactions	12	0	0
	07014	Approbation de la mise à jour de liste des unités de recherche du réseau	12	0	0
	07015	Approbation des conditions de recrutement et de rémunération des personnels de l'équipe opérationnelle de la Fondation	12	0	0
	07016	Approbation du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission junior en CDD de 12 mois et d'un(e) assistant(e) en CDI	12	0	0
24/10/07	07017	Approbation de l'attribution d'une indemnité de fonction au directeur de la Fondation	12	0	0
	07018	Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2007	15	0	0
	07019	Approbation des propositions sélectionnées par le Conseil scientifique dans le cadre du premier appel d'offres	15	0	0
	07020	Approbation des modifications du règlement intérieur	14	0	1
	07021	Approbation des conditions de recrutement et de rémunération des scientifiques accueillis	14	0	0
	07022	Approbation des conditions de rémunérations des membres du Conseil scientifique et des experts-évaluateurs des appels d'offres	14	0	0
	07023	Approbation du projet de budget 2008, du compte de résultat prévisionnel et du plan de trésorerie	12	0	0
07024	Accord de principe pour accepter l'Institut de recherche pour le développement en qualité de nouveau membre fondateur	12	12	12	

Récapitulatif des délibérations du Conseil d'administration

Date	N°	Objet de la délibération	Résultat		
			Pour	Contre	Abst.
4 ^{ème} CA 03/04/08	08001	Approbation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2008	15	0	1
	08002	Approbation du cadre de soutien financier par la Fondation	16	0	0
	08003	Approbation de la programmation des appels à projets 2008	16	0	0
	08004	Approbation du projet de convention de partenariat avec l'université Montpellier 2	16	0	0
	08005	Approbation du projet de convention de partenariat avec l'INRIA	16	0	0
	08006	Approbation du projet de convention d'association avec l'école doctorale SIBAGHE	16	0	0
	08007	Approbation du projet de convention d'association avec l'école doctorale SPSA	16	0	0
	08008	Approbation du protocole d'accord fixant les conditions d'intégration de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) comme nouveau fondateur	16	0	0
	08009	Acceptation de l'IRD comme nouveau fondateur	16	0	0
	08010	Approbation de la convention pluriannuelle de collaboration avec le CIRAD	13	0	0
	08011	Approbation de la convention pluriannuelle de collaboration avec l'INRA	13	0	0
	08012	Approbation de la convention pluriannuelle de collaboration avec Montpellier SupAgro	13	0	0
	08013	Modification du nom statutaire de la Fondation est approuvée. La Fondation prend le nom « Agropolis Fondation »	16	0	0
	08014	Approbation de la modification du règlement intérieur (nom de la Fondation)	16	0	0
	08015	Approbation du paiement des dépenses antérieures à la date de création de la Fondation	16	0	0
	08016	Approbation de la convention de mise à disposition de la Fondation de locaux d'Agropolis International pour la période du 1er janvier 2007 au 30 avril 2007	16	0	0
	08017	Approbation des comptes de l'exercice 2007	16	0	0
	08018	Adoption du rapport d'activité sur la situation scientifique, morale et financière de la Fondation	16	0	0

Récapitulatif des conventions conclues

Nom de la convention	Objet	Impact financier	Signataire(s)	Date de la convention	Entrée en vigueur	Durée
Convention relative à l'appui d'Agropolis International la Fondation	Mise à disposition par AI de moyens matériel et de services	26,4 k€	Agropolis International	15/03/07	15/03/07	1 an, reconduction tacite
Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de 185,2 m ² de locaux dans le bâtiment d'Agropolis	Loyer dû à la Région : 17,8 k€ / an - Charges dues à AI : 18 k€ / an	Agropolis International	15/04/07	01/05/07	3 ans, reconduction tacite
Charte relative aux relations entre Agropolis International et Agropolis Fondation	Formaliser le cadre général des relations entre AI et la Fondation, notamment en matière de communication	Néant	Agropolis International	12/02/08	12/02/08	Permanente
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07012 - BGPI	12 749 €	CIRAD	10/12/07	02/01/08	30/06/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07013 - DAP	50 000 €	CIRAD	10/12/07	02/01/08	05/12/09
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07032 - DAP	259 320 €	CIRAD	13/12/07	02/01/08	02/06/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07036 - UPR 59	40 000 €	CIRAD	07/03/08	02/01/08	31/12/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07054 - AMAP	120 000 €	CIRAD	10/12/07	01/03/08	01/07/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07044 - Innovation	148 000 €	CIRAD	17/12/07	02/01/08	30/06/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07045 - Innovation	30 000 €	CIRAD	13/12/07	01/12/07	30/06/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07057 - Innovation	28 200 €	CIRAD	13/12/07	02/01/08	30/06/09
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07059 - CSE	60 000 €	INRA Avignon	13/12/07	02/01/08	30/09/09
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07001 - BPMP	20 000 €	INRA Montpellier	01/12/07	01/12/07	31/03/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07004 - AMAP	20 000 €	INRA Montpellier	17/12/07	07/01/08	07/01/09
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07010 - BPMP	4 784 €	INRA Montpellier	17/12/07	01/01/08	31/08/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07015 - LISAH	120 000 €	INRA Montpellier	10/12/07	02/01/08	30/06/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07024 - BPMP	120 000 €	INRA Montpellier	06/02/08	01/03/08	30/06/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07047 - LEPSE	120 000 €	INRA Montpellier	14/12/07	15/03/08	01/12/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07049 - LEPSE	9 360 €	INRA Montpellier	30/11/07	25/10/07	01/03/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07051 - LISAH	15 236 €	INRA Montpellier	08/02/08	02/01/08	30/11/08
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07058 - BGPI	120 000 €	INRA Montpellier	21/01/08	01/03/08	31/07/10
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07030 - DIA-PC	120 000 €	IRD	12/02/08	02/02/08	31/03/11
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07035 - DIA-PC	83 200 €	IRD	01/12/07	01/12/07	31/03/09
Convention de soutien Appel à projet juillet 2007	Soutien du projet n° 07042 - DAP	80 000 €	SupAgro	10/12/07	02/01/08	31/12/09

Composition du Conseil scientifique
--

Hélène Barbier-Brygoo	Directrice de recherche à l'Institut des sciences du végétal du CNRS
Patrick Caron	Directeur du département Environnement et Sociétés du CIRAD
Bernard Chevassus-au-Louis	Président du Conseil scientifique du CIRAD
François Houllier	Directeur scientifique Plantes et produits du végétal de l'INRA
Dietrich Knorr	Professeur au Department of Food Biotechnology and Food Process Engineering, Berlin University of Technology, Allemagne
Jean-Dominique Lebreton	Directeur du département "Biologie des Populations" du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS
Mauricio Anton Lopes	Chercheur à l'EMBRAPA, Brésil
Jacques Maillet	Administrateur provisoire adjoint de Montpellier SupAgro
Josette Masle	Chercheuse à l'Australian National University (ANU), Environmental Biology Group, Australie
Kaisa Poutanen	Professeur au VTT Technical Research Centre, Finlande
Yves Savidan	Président du Conseil d'administration du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)
Camilla Toulmin	Directrice International Institute for Environment and Development (IIED), Grande-Bretagne

Liste actualisée des UR du RTRA par axes et sous-axes

Nom de l'unité	Type et n°	Acronyme	Directeur	Etablissements	Téléphone	Fax	Mail
----------------	------------	----------	-----------	----------------	-----------	-----	------

BIP-1: Génétique et génomique, amélioration des plantes, écophysiologie

Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes	UMR 5004	BPMP	J.F. Briat	SupAgro, INRA, CNRS, UMII	33 (0) 4 99 61 31 15	33 (0) 4 67 52 57 37	bpmp@supagro.inra.fr
Diversité et Adaptation des plantes cultivées	UMR 1097	DIAPC	S. Hamon	SupAgro, INRA, IRD, UMII	33 (0) 4 67 41 61 94	33 (0)4 67 41 62 22	Serge.Hamon@mpl.ird.fr
Développement et Amélioration des Plantes	UMR 1098	DAP	F. Dosba	SupAgro, INRA, CIRAD, IRD, UMII	33 (0) 4 99 61 27 81	33 (0) 4 99 61 26 16	dosbaf@supagro.inra.fr
Laboratoire d'Ecophysiologie des Plantes sous Stress Environnementaux	UMR 759	LEPSE	Th. Simonneau	SupAgro, INRA	33 (0)4 99 61 27 52	33 (0) 4 67 52 21 16	thierry.simonneau@supagro.inra.fr
Protéomique	UR 1199	Protéomique	M. Rossignol	INRA	33 (0) 4 99 61 27 07	33 (0) 4 99 61 30 14	rossignol@supagro.inra.fr
Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes	UMR 931	AMAP	D. Barthelemy	UMII, CNRS, INRA, IRD, CIRAD	33 (0) 4 67 61 65 36	33 (0) 4 67 61 56 68	daniel.barthelemy@cirad.fr
Plantes et systèmes de culture horticoles	UR 1115	PSH	M. Génard	INRA Avignon	33 (0)4 32 72 24 30	33 (0)4 32 72 24 32	mic@avignon.inra.fr
Génétique et amélioration des fruits et légumes	UR 1052	GAFL	M. Causse	INRA Avignon	33 (0)4 32 72 27 00	33 (0)4 32 72 27 02	Mathilde.Causse@avignon.inra.fr
Plasticité phénotypique et performance des cultures	UPR 59	PPPC	M. Dingkuhn	CIRAD	33 (0) 4 67 61 55 64	33 (0) 4 67 61 57 42	michael.dingkuhn@cirad.fr
Amélioration génétique du palmier à huile	UPR 28	AGPH	T. Durand-Gasselin	CIRAD	33 (0) 4 67 61 56 72	33 (0) 4 67 61 71 83	tristan.durand-gasselin@cirad.fr

BIP-2 : Maladies végétales, protection intégrée des cultures, écologie des populations

Biologie et génétique des interactions plantes/agents pathogènes	UMR 385	BGPI	J.L. Notteghem	SupAgro, INRA, CIRAD	33 (0) 4 99 62 48 20	33 (0) 4 67 54 59 77	notteghem@supagro.inra.fr
Centre de biologie et de gestion des populations	UMR 1062	CBGP	D. Bourguet	INRA, SupAgro, IRD, CIRAD	33 (0) 4 99 62 33 66	33 (0) 4 99 62 33 45	bourquet@supagro.inra.fr dircbcp@supagro.inra.fr
Pathologie végétale	UR 407	AVI-PATHO	C. Morris	INRA Avignon	33 (0) 4 32 72 28 86	33 (0)4 32 72 28 42	cindy.morris@avignon.inra.fr
Jaunissement mortel du cocotier et greening des agrumes	UPR 29	JMCGA	M. Dollet	CIRAD	33 (0) 4 67 59 39 22	33 (0) 4 67 59 38 19	michel.dollet@cirad.fr
Ecologie et maîtrise des populations d'acridiens	UPR 50	EMPA	M. Lecoq	CIRAD	33 (0) 4 67 59 39 34	33 (0) 4 67 59 38 73	michel.lecoq@cirad.fr

DSTI-1 : Innovations agro-environnementales, agro-écosystèmes, gestion des ressources					Téléphone	Fax	Mail
Laboratoire d'étude sur les Interactions entre Sol Agrosystème et Hydrosystème	UMR 1221	LISAH	M. Voltz	SupAgro, INRA, IRD	33 (0) 4 99 61 23 40	33 (0) 4 67 63 26 14	voltz@supagro.inra.fr
Laboratoire des symbioses tropicales et méditerranéennes	UMR 113	LSTM	B. Dreyfus	UMII, IRD, INRA, SupAgro, CIRAD	33 (0) 4 67 59 38 82	33 (0) 4 67 59 38 02	bernard.dreyfus@mpl.ird.fr
Biogéochimie du sol et de la rhizosphère	UMR 1222	BSR	B. Jaillard	SupAgro, INRA	33 (0) 4 99 61 23 82	33 (0) 4 99 61 30 88	benoit.jaillard@montpellier.inra.fr
Environnement méditerranéen et modélisation des agro-hydrosystèmes (ex Climat, sol et environnement)	UMR 1114	EMMAH (ex CSE)	L. Di Pietro	INRA Avignon	33 (0)4 32 72 22 48	33 (0) 4 32 72 22 12	Liliana.DiPietro@avignon.inra.fr
Gestion des ressources renouvelables et environnement	UPR 47	GREEN	M. Antona	CIRAD	33 (0)4 67 59 37 07	33 (0) 4 67 59 38 27	martine.antona@cirad.fr
Fonctionnement et Pilotage des Ecosystèmes de Plantations	UPR 80	FPEP	J.P. Bouillet	CIRAD	33 (0) 4 67 59 38 66	33 (0) 4 67 59 37 33	jean-pierre.bouillet@cirad.fr
Fonctionnement et conduite de systèmes de culture tropicaux et méditerranéens	UMR 1230	SYSTEM	J. Wery	SupAgro, INRA, CIRAD	33 (0) 4 99 61 25 07	33 (0) 4 67 63 26 14	wery@supagro.inra.fr

DSTI-2 : Innovations agro-alimentaires, valorisation alimentaire et non alimentaire des productions végétales

Ingénierie des Agropolymères et Technologies Emergentes	UMR 1208	IATE	S. Guilbert	UM II, SupAgro, INRA, CIRAD	33 (0) 4 99 61 28 31	33 (0) 4 99 61 30 76	guilbert@supagro.inra.fr
Sciences Pour l'Enologie	UMR 1083	SPO	G. Albagnac	UMI, INRA, SupAgro	33 (0) 4 99 61 22 41	33 (0) 4 99 61 28 57	albagnac@supagro.inra.fr
Sécurité et qualité des produits d'origine végétale	UMR 408	SQPOV	C. Nguyen The	INRA Avignon, UAPV	33 (0) 4 32 72 25 21	33 (0) 4 32 72 24 92	nguyenth@avignon.inra.fr
Démarche intégrée pour l'obtention d'aliments de qualité	UMR 95	QUALISUD	J.P. Pain	SupAgro, UMI, UM II, CIRAD	33 (0) 4 67 14 38 18	33 (0) 4 67 14 45 14/42 92	jpain@polytech.univ-montp2.fr

DSTI-3 : Processus d'innovation, gestion sociale de l'innovation

Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée	UMR 5474	LAMETA	M. Willinger	UMI, SupAgro, CNRS, INRA	33 (0) 4.67.15.83.09	33 (0) 4.67.15.84.67	willinger@lameta.univ-montp1.fr
Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs	UMR 1110	MOISA	J.L. Rastoin	SupAgro, INRA, Ciheam-IAMM, CIRAD, IRD	33 (0) 4 99 61 25 89	33 (0) 4 67 63 54 09	rastoin@supagro.inra.fr
Innovation dans l'agriculture et l'agro-alimentaire	UMR 951	INNOVATION	H. Devautour	CIRAD, SupAgro, INRA	33 (0) 4 99 61 20 63	33 (0) 4 67 54 58 43	hubert.devautour@cirad.fr

Fondation Montpellier-Agronomie et Développement Durable

I - But de la Fondation

Article 1^{er}

La Fondation dite «Montpellier-Agronomie et Développement Durable» créée en 2007 a pour objet d'appuyer et de promouvoir le développement de programmes de recherche et de formation par la recherche de niveau international dans le domaine de la recherche agronomique et du développement durable, en s'intéressant aux problématiques du Nord comme du Sud.

La Fondation est un réseau thématique de recherche avancée (RTRA), au sens de la loi de programme n°2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, portant modification du code de la recherche (art. L.344-2 et suivants). Elle prend la forme de Fondation de coopération scientifique prévue pour les RTRA, en vue de permettre à plusieurs établissements et organismes fondateurs de mener en commun un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche. Le réseau regroupe des unités de recherche reconnues au niveau international relevant soit de ces fondateurs soit des partenaires associés, autour d'une politique de recherche commune. La liste des unités impliquées dans le réseau à la création de la Fondation figure en annexe aux présents statuts.

La Fondation a pour but d'apporter des moyens complémentaires aux unités du réseau pour renforcer leur interactivité scientifique et leur rayonnement international, notamment en leur permettant d'attirer les meilleurs scientifiques mondiaux. Ces unités peuvent, en tant que de besoin, associer à leurs projets des unités extérieures au réseau.

La Fondation a son siège dans l'Académie de Montpellier.

Article 2

Pour l'accomplissement de ces missions, la Fondation :

- met en place tout moyen pour élaborer une stratégie commune au réseau ;
- conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en termes d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique commune, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation ;
- conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la Fondation.

La Fondation peut, par ailleurs :

- associer par convention au réseau des partenaires tels que les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, les établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche non fondateurs, les organisations internationales ;
- associer, par convention conclue avec les établissements dont elles relèvent, les écoles doctorales auxquelles participent certaines des unités de recherche impliquées dans le réseau ;
- recruter, accueillir et gérer des personnels, en particulier des personnels qui seront accueillis dans les unités de recherche impliquées dans le réseau, notamment des chercheurs associés, doctorants et post-doctorants étrangers ;
- financer des programmes de recherche exécutés par les unités impliquées dans le réseau, seules ou en partenariat ;
- développer toutes coopérations, notamment européennes et internationales ;
- créer, gérer et subventionner des services communs au réseau, plates-formes technologiques, espaces d'accueil et d'hébergement ;
- mettre à disposition des locaux, les gérer et les entretenir ;
- mener, toute autre action nécessaire à l'accomplissement du but défini à l'article 1^{er}.

II - Administration et fonctionnement

Article 3

La Fondation est administrée par un conseil composé à sa création de 17 membres dont :

- 9 membres au titre des fondateurs initiaux selon une répartition, à la création de la Fondation, figurant en annexe ;
- 2 membres représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- 1 membre représentant la région Languedoc-Roussillon ;
- 1 membre représentant les partenaires privés de la Fondation ;
- 4 personnalités qualifiées.

Le Conseil d'administration, statuant à la majorité des trois quarts de ses membres en exercice et à l'unanimité des membres fondateurs initiaux, peut accepter, sur proposition d'un fondateur, de nouveaux membres fondateurs.

Chaque nouveau membre fondateur dispose d'un représentant au moins au sein du Conseil d'administration, le nombre des membres au titre des fondateurs et celui des membres du Conseil d'administration étant augmentés d'autant.

Les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sont élus selon des modalités prévues par le règlement intérieur. Dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur et de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et pendant une durée qui ne peut excéder un an, le Conseil d'administration peut valablement délibérer sans la présence de ces représentants.

Le représentant des partenaires privés est désigné dans les conditions fixées au règlement intérieur. Dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur et de la conclusion des conventions de partenariat, le Conseil d'administration peut valablement délibérer sans la présence de ce représentant.

Les personnalités qualifiées sont choisies, en raison de leur compétence dans les domaines d'activité de la Fondation, par les fondateurs.

A l'exception des membres au titre des fondateurs, les membres du conseil sont nommés ou élus pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable. Le règlement intérieur précise les conditions dans lesquelles il est procédé au renouvellement des membres du conseil.

A l'exception des membres désignés par les fondateurs, les membres du Conseil d'administration peuvent être déclarés démissionnaires d'office ou révoqués pour juste motif par le Conseil d'administration dans les conditions définies par le règlement intérieur, dans le respect des droits de la défense.

Le recteur de l'Académie de Montpellier, chancelier des universités, est commissaire du Gouvernement ; il assiste aux séances du conseil avec voix consultative. Il peut être représenté par un fonctionnaire ayant reçu délégation à cet effet.

Article 4

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un trésorier.

Il se réunit sur convocation de son président aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige et au moins deux fois par an, ou à la demande d'un quart au moins de ses membres ou du commissaire du Gouvernement.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans les conditions qui sont précisées par le règlement intérieur. Le conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins des membres en exercice sont présents ou représentés.

Sous réserve des stipulations des articles 3, 6, 14 et 15, les délibérations du conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Lorsqu'une délibération lui paraît contraire aux statuts, au règlement intérieur ou aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, le commissaire du Gouvernement peut demander dans un délai de deux mois une nouvelle délibération à la majorité des trois quarts des membres en exercice.

Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est signé par le président.

Toute personne dont l'avis est utile peut être appelée par le président à assister, avec voix consultative, aux séances du conseil.

Article 5

Les fonctions de membre du Conseil d'administration sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

III - Attributions

Article 6

Le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Fondation.

Notamment :

1° Il approuve la stratégie de développement de la Fondation et veille à son exécution ;

2° Il se prononce sur les conventions pluriannuelles avec les fondateurs mentionnées au quatrième alinéa de l'article 2. Celles-ci mentionnent notamment les unités impliquées dans le réseau et les modalités de propriété intellectuelle. Ces décisions sont prises à la majorité des trois quarts de ses membres en exercice, l'établissement intéressé ne prenant pas part à la délibération ;

3° Il se prononce sur les conventions mentionnées au sixième alinéa de l'article 2, conclues avec les collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche non fondateurs, qui confèrent à ces derniers la qualité de partenaire de la Fondation ;

4° Il se prononce sur les conventions d'association des écoles doctorales mentionnées au septième alinéa de l'article 2 ;

- 5° Il arrête les orientations générales pluriannuelles et le programme d'action annuel de la Fondation, notamment en matière de construction de compétences en coopération et à l'international ;
- 6° Il vote le budget et ses modifications qui comprennent en annexe un état prévisionnel des effectifs de personnel ;
- 7° Il adopte le rapport d'activité sur la situation scientifique, morale et financière de la Fondation ;
- 8° Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés ;
- 9° Il adopte le règlement intérieur ;
- 10° Il accepte les dons et les legs et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom de la Fondation ;
- 11° Il désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce ;
- 12° Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération de ses personnels ;
- 13° Il délibère sur les conventions entrant dans le champ de l'article L.612-5 du code de commerce ; dans ce cas, il se prononce hors la présence de la personne intéressée.

Le Conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités chargés de l'assister ou d'assister le directeur dans toutes les actions menées par la Fondation. Leurs attributions, leur organisation et leurs règles de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

En deçà d'un montant qu'il détermine, le Conseil d'administration peut accorder au président une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les contrats de location, les actions en justice, les transactions ainsi que pour l'acceptation des donations et des legs, à charge pour ce dernier de lui en rendre compte à chaque réunion du conseil.

Article 7

Un Conseil scientifique composé de 10 à 12 membres, personnalités scientifiques françaises ou étrangères, extérieures à la Fondation, est désigné par le Conseil d'administration pour une durée de quatre ans, renouvelable par moitié dans des conditions précisées par le règlement intérieur. Le Conseil scientifique se réunit au moins une fois par an.

Il est chargé de l'évaluation des actions et est consulté sur les grandes orientations scientifiques et le programme d'action du réseau avant leur approbation par le Conseil d'administration. Il donne son avis sur les propositions d'actions à financer par la Fondation et peut faire des propositions en la matière.

Article 8

Après avis du Conseil d'administration, le président nomme le directeur de la Fondation. Il met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

Le président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile et la représente en justice. Il ordonnance les dépenses et autorise le directeur à procéder aux recrutements.

Il instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations. Il peut donner dans les conditions définies par le règlement intérieur délégation de signature au directeur.

Le président ne peut être représenté en justice que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Toutefois, le président peut consentir au directeur une procuration générale pour représenter la Fondation dans les litiges qui touchent à la gestion courante dans des conditions définies par le règlement intérieur.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses.

Article 9

Le directeur dirige l'activité courante de la Fondation, en particulier la préparation et l'exécution de ses programmes, et en assure le fonctionnement. Il dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission par délégation du président du Conseil d'administration.

Il assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration et du Conseil scientifique.

Article 10

A l'exception des opérations de gestion courante des fonds composant la dotation, les délibérations du Conseil d'administration relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers composant la dotation sont exécutoires trois mois après la tenue du conseil sauf opposition du commissaire du Gouvernement. Il en va de même pour les délibérations de ce conseil portant sur la constitution d'hypothèques ou sur les emprunts.

IV - Dotation et ressources

Article 11

La dotation initiale comprend 20 millions d'euros dont 10% non consommables faisant l'objet des apports suivants :

- 1 million d'euros affectés par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), versés selon le calendrier suivant :
 - o 625 000 euros dans les deux mois suivant la publication du décret approuvant les statuts de la Fondation,
 - o 125 000 euros au plus tard un an après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard deux ans après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard trois ans après le premier versement.
- 1 million d'euros affectés par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), versés selon le calendrier suivant :
 - o 625 000 euros dans les deux mois suivant la publication du décret approuvant les statuts de la Fondation,
 - o 125 000 euros au plus tard un an après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard deux ans après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard trois ans après le premier versement.
- 1 million d'euros affectés par Montpellier SupAgro, versés selon le calendrier suivant :
 - o 625 000 euros dans les deux mois suivant la publication du décret approuvant les statuts de la Fondation,
 - o 125 000 euros au plus tard un an après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard deux ans après le premier versement,
 - o 125 000 euros au plus tard trois ans après le premier versement.
- 17 millions d'euros d'apport de l'Etat.

Les versements des fondateurs personnes de droit privé font l'objet d'actes de donation notariés.

La dotation est accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale. La dotation, hors apports de l'Etat, peut également être accrue en valeur absolue par décision du conseil.

La Fondation dispose des biens constituant la dotation pour l'accomplissement de son objet. Elle peut procéder à leur aliénation dans les conditions prévues aux articles 6 et 10 des présents statuts.

En cas de non-respect par un fondateur du calendrier des versements composant la dotation initiale, prévue au présent article, le fondateur est invité par le président du Conseil d'administration à présenter ses observations par écrit.

Article 12

Le fonds de dotation est placé en valeurs mobilières, cotées ou non cotées à une bourse officielle française ou étrangère, en titres de créances négociables, en obligations assimilables du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport.

Article 13

Les ressources annuelles de la Fondation se composent :

1° du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions de la Fondation, étant précisé que la fraction de la dotation susceptible d'être consommée annuellement ne peut excéder 20% du montant initial de la part consommable de la dotation ;

2° des subventions et donations qui peuvent lui être accordées ;

3° du produit des libéralités ;

4° de toutes autres ressources et notamment du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

La Fondation établit dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice social des comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes, conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et Fondations, homologué par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999.

V - Modification des statuts et dissolution

Article 14

Les présents statuts ne pourront être modifiés que par une délibération du Conseil d'administration prise à la majorité des trois quarts des membres en exercice, présents ou représentés. La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'administration et d'au moins un représentant de chaque membre fondateur est requise.

Article 15

La Fondation est dissoute sur décision du Conseil d'administration prise à la majorité des trois quarts des membres en exercice, présents ou représentés, ou en cas d'abrogation du décret approuvant ses statuts ou, au plus tard, à la date à laquelle la dotation définie à l'article 11 est réduite à 10% de la dotation initiale.

Le Conseil d'administration désigne alors un ou plusieurs commissaires qu'il charge de procéder à la liquidation des biens de la Fondation et auquel il confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission. Le conseil attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements publics ou reconnus d'utilité publique ayant une mission analogue à celle de la Fondation.

Ces délibérations sont adressées sans délai au ministre chargé de la recherche.

Dans le cas où le Conseil d'administration n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la Fondation s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire désigné par ledit décret.

Article 16

Les délibérations du Conseil d'administration mentionnées aux articles 14 et 15 des présents statuts sont exécutoires deux mois après leur réception par le ministre chargé de la recherche, s'il n'y a pas fait opposition dans ce délai.

VI - Contrôle et règlement intérieur

Article 17

Le budget et ses modifications ainsi que ses annexes, le rapport, les comptes annuels et une liste actualisée des unités composant le réseau sont adressés chaque année au ministre chargé de la recherche et au ministre chargé du budget.

Le ministre chargé de la recherche pourra faire visiter par ses délégués les divers services dépendant de la Fondation et se faire rendre compte de leur fonctionnement. Il pourra notamment désigner à cet effet le commissaire du Gouvernement.

Article 18

Un règlement intérieur, qui précise les modalités d'application des présents statuts, est élaboré, conformément à l'article 6. Il entre en vigueur après approbation du commissaire du Gouvernement ou deux mois après la tenue du Conseil d'administration s'il n'y est pas fait opposition par le commissaire du Gouvernement dans ce délai. Il est modifié dans les mêmes conditions.

Pour le CIRAD
Le directeur général

Pour l'INRA
La présidente directrice générale

Gérard Matheron

Marion Guillou

Pour Montpellier SupAgro
L'administrateur provisoire

Etienne Landais

annexe 1 : Liste des unités du RTRA à la création de la Fondation

NOM DE L'UNITE	Type et n°	ACRONYME	Directeur	Etablissements
Biochimie et biologie moléculaire des plantes	UMR 5004	BPMP	J.F. Briat	Agro.M, INRA, CNRS, UMII
Diversité et génomes des plantes cultivées	UMR 1097	DIAPC	S. Hamon	Agro.M, INRA, IRD, UMII
Développement et amélioration des plantes	UMR 1098	DAP	F. Dosba	Agro.M, INRA, IRD, CIRAD, UMII
Laboratoire d'écophysiologie des plantes sous stress environnementaux	UMR 759	LEPSE	Th. Simonneau	Agro.M, INRA
Protéomique	UR 1199	Protéomique	M. Rossignol	INRA
Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes	UMR 931	AMAP	D. Barthelemy	UMII, CNRS, INRA, IRD, CIRAD
Plantes et systèmes de culture horticoles	UR 1115	PSH	M. Génard	INRA Avignon
Génétique et amélioration des fruits et légumes	UR 1052	GAFL	M. Causse	INRA Avignon
Plasticité phénotypique et performance des cultures	UPR 59	PPPC	M. Dingkuhn	CIRAD
Amélioration génétique du palmier à huile	UPR 28	AGPH	T. Durand-Gasselin	CIRAD
Biologie et génétique des interactions plantes parasites pour la protection intégrée	UMR 385	BGPI	J.L. Notteghem	Agro.M, INRA, CIRAD
Centre de biologie et de gestion des populations	UMR 1062	CBGP	J.Y. Rasplus	INRA, Agro.M, IRD, CIRAD
Pathologie végétale	UR 407	AVI-PATHO	M. Jacquemon	INRA Avignon
Jaunissement mortel du cocotier et greening des agrumes	UPR 29	JMCGA	M. Dollet	CIRAD
Ecologie et maîtrise des populations d'acridiens	UPR 50	EMPA	M. Lecoq	CIRAD
Laboratoire d'étude des interactions entre sols, agrosystèmes et hydrosystèmes	UMR 1221	LISAH	M. Voltz	Agro.M, INRA, IRD
Laboratoire des symbioses tropicales et méditerranéennes	UMR 113	LSTM	B. Dreyfus	UMII, IRD, INRA, Agro.M, CIRAD
Biogéochimie du sol et de la rhizosphère	UMR 1222	BSR	B. Jaillard	Agro.M, INRA
Climat, sol et environnement	UR 1114	CSE	A. Chanzy	INRA Avignon
Gestion des ressources renouvelables et environnement	UPR 47	GREEN	J.P. Muller	CIRAD
Fonctionnement et pilotage des systèmes de plantation	UPR 80	FPSP	J.P. Bouillet	CIRAD
Fonctionnement et conduite de systèmes des cultures tropicaux et méditerranéens	UMR 1123	SYSTEM	J. Wery	Agro.M, INRA, CIRAD
Ingénierie des Agropolymères et Technologies Emergentes	UMR 1208	IATE	S. Guilbert	UMII, Agro.M, ENSIA, INRA, CIRAD
Sciences Pour l'Œnologie	UMR 1083	SPO	G. Albagnac	UMI, INRA, Agro.M
Sécurité et qualité des produits d'origine végétale	UMR 408	SQPOV	C. N'Guyen The	INRA, UAPV
Qualité des aliments tropicaux	UPR 24	QUALISUD	M. Reynès	CIRAD
Qualité des produits des cultures pérennes	UPR 33	QPCP	A. Rouzière	CIRAD
Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée	UMR 1135	LAMETA	M. Willinger	UMI, Agro.M, CNRS, INRA
Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs	UMR 1110	MOISA	J.L. Rastoin	Agro.M, INRA, IAMM, CIRAD, IRD
Innovation dans l'agriculture et l'agro-alimentaire	UMR 951	INNOVATION	F. Dreyfus	Agro.M, CIRAD, CNEARC, INRA

annexe 2 : Répartition des sièges au Conseil d'administration entre les fondateurs, à la création de la Fondation

- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement : 3
- Institut national de la recherche agronomique : 3
- Montpellier SupAgro : 3

SOMMAIRE

Titre 1 - Le Conseil d'administration

Article 1-1- Composition

- 1-1-1 Répartition des sièges au sein du collège des fondateurs
- 1-1-2 Elections des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs
- 1-1-3 Conditions de désignation du représentant des partenaires privés
- 1-1-4 Conditions de désignation des personnalités qualifiées
- 1-1-5 Conditions de déclaration de démission d'office des administrateurs
- 1-1-6 Remplacement des membres en cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif
- 1-1-7 Remplacement des membres en cas d'empêchement temporaire
- 1-1-8 Gratuité des mandats

Article 1-2 - Réunions

- 1-2-1 Convocations et ordre du jour
- 1-2-2 Quorum et règles de vote et de majorité
- 1-2-3 Secrétariat

Article 1-3 - Le président

- 1-3-1 Désignation
- 1-3-2 Attributions et pouvoirs du président

Article 1-4 - Le trésorier

Article 1-5 - Le bureau permanent du Conseil d'administration

Titre 2 - Les autres instances de la Fondation

Article 2-1 - Le Conseil scientifique

- 2-1-1 Composition et modalités de fonctionnement
- 2-1-2 Attributions

Article 2-2 - Le groupe des directeurs d'unités du RTRA

Article 2-3 - Le club des partenaires privés

Titre 3 – Le directeur et l'équipe opérationnelle

Article 3-1 - Le directeur

Article 3-2 - L'équipe opérationnelle

Titre 4 – Les unités labellisées

Article 4- Les unités labellisées

Titre 5 - Les conventions pluriannuelles avec les fondateurs

Article 5- Les conventions pluriannuelles avec les fondateurs

Titre 6 - Les écoles doctorales associées

Article 6 - Les conventions avec les écoles doctorales

Titre 7 - Gestion et tenue des comptes

Article 7-1 - Plan comptable général et exercice budgétaire

Article 7-2 - Budget annuel et compte de résultat prévisionnel

Article 7-3 - Plan de trésorerie

Article 7-4 - Approbation des comptes

Article 7-5 - Transmission au ministère de la recherche

Titre 8 - Divers

Article 8-1 - Assurances

Article 8-2 - Confidentialité

Article 8-3 - Publication, Résultats et Propriété intellectuelle

Article 8-4 – Modalités de remboursement des frais de déplacements

Préambule :

Le pacte pour la recherche a introduit la possibilité pour la communauté scientifique de créer, avec l'aide financière de l'Etat, des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) afin de conduire des projets d'excellence scientifique. Avec cette disposition, le Gouvernement souhaite, à partir des meilleures unités françaises d'un domaine retenu, favoriser l'émergence de hauts-lieux scientifiques en France, reconnus parmi les tout premiers au plan international. Les réseaux thématiques de recherche avancée rassemblent, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'un projet partagé autour d'un objectif scientifique commun.

Le projet « Recherche Agronomique et Développement Durable » a été sélectionné pour devenir un réseau thématique de recherche avancée appuyé sur une Fondation de coopération scientifique. Cette Fondation a été créée par décret (NOR : MENR0700282D) en date du 19 février 2007, publié au Journal Officiel du 21 février 2007.

Le siège social de la Fondation est localisé à Montpellier, Avenue Agropolis, au bâtiment Agropolis International.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer le mode de fonctionnement de cette Fondation de coopération scientifique dans le cadre de son statut et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titre 1- Le Conseil d'administration

Article 1-1 - Composition

La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé, à sa création, de 17 membres dont :

- 9 membres au titre des fondateurs ;
- 2 membres représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- 1 membre représentant la Région Languedoc-Roussillon ;
- 1 membre représentant les partenaires privés ;
- 4 personnalités qualifiées.

Le nombre de membres du Conseil d'administration et la répartition des sièges entre les collèges peuvent être modifiés à la majorité des trois quarts de ses membres en exercice présents ou représentés, sur proposition des fondateurs.

1-1-1 - Répartition des sièges au titre des fondateurs

Chaque fondateur dispose d'au moins un membre au conseil. Les sièges restant au titre des fondateurs sont répartis d'un commun accord entre les fondateurs en fonction notamment de leurs apports respectifs à la dotation et des moyens apportés par chacun au réseau et aux unités impliquées dans celui-ci.

A la date de création de la Fondation, les 9 sièges des fondateurs sont répartis comme suit :

- 3 sièges pour le CIRAD,
- 3 sièges pour l'INRA,
- 3 sièges pour Montpellier SupAgro.

Le Conseil d'administration, statuant à la majorité des trois quarts de ses membres en exercice et à l'unanimité des membres fondateurs initiaux, peut accepter, sur proposition d'un fondateur, de nouveaux membres fondateurs.

Chaque nouveau membre fondateur dispose d'un représentant au moins au sein du Conseil d'administration, le nombre des membres au titre des fondateurs et celui des membres du Conseil d'administration étant augmenté d'autant.

1-1-2 - Election des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

1-1-2-1 - Définition du corps électoral

Le corps électoral comprend les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs exerçant tout ou partie de leurs fonctions dans l'une ou plusieurs des unités du réseau thématique de recherche avancée. Sont ainsi concernés à la fois les personnels des membres fondateurs et ceux des institutions et organismes partenaires des unités de recherche du réseau.

Font partie du corps électoral :

a) Parmi les personnels des EPST :

- les directeurs de recherche titulaires ;
- les chargés de recherche titulaires ;
- les ingénieurs de recherche titulaires ;
- les personnels recrutés sur des fonctions similaires aux grades ci-dessus par contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée d'une durée minimale d'un an.

b) Parmi les personnels des EPSCP :

- les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ;
- les ingénieurs de recherche titulaires ;
- les personnels recrutés sur des fonctions similaires aux grades ci-dessus par contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée d'une durée minimale d'un an.

c) Parmi les personnels du CIRAD et du CIHEAM-IAMM :

- les cadres recrutés par contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée d'une durée minimale d'un an.

Sont également électeurs les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs détachés ou mis à sa disposition d'un établissement ou organisme partenaire et exerçant tout ou partie de leur fonction dans une unité du réseau.

En revanche, les personnels en position de disponibilité, en congé de longue durée, en congé de parental ou contractuels en congé sans rémunération ne font pas partie du corps électoral.

1-1-2-2 - Etablissement de la liste électorale

La liste électorale est établie par le directeur de la Fondation sur la base des informations communiquées par les directeurs d'unités. La qualité d'électeur s'apprécie au moment de l'établissement de la liste électorale.

La liste électorale est publiée au moins trente jours avant la date du scrutin. A compter de la date de publication, toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dispose d'un délai de dix jours pour demander au directeur de la Fondation de faire procéder à son inscription.

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur la liste électorale.

1-1-2-3 - Mode de scrutin

Les élections ont lieu par vote électronique sécurisé selon la méthode du vote par assentiment non pondéré à un tour :

- la liste des candidats figure sur le bulletin de vote électronique ;
- chaque électeur vote pour autant de candidats qu'il le souhaite, mais une seule fois par candidat ;
- les deux candidats qui recueillent le plus de suffrages sont élus ;
- en cas d'égalité, les candidats sont départagés par tirage au sort.

1-1-2-4 - Candidatures

Chaque électeur figurant sur la liste électorale est éligible. Le dépôt des candidatures est obligatoire. Chaque candidat doit se présenter avec un suppléant.

Les candidatures, précisant les noms et prénoms des candidats titulaires et suppléants doivent être adressées au directeur de la Fondation au moins trente jours avant la date des élections par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé dans le même délai.

1-1-2-5 - Calendrier et modalités pratiques

Le calendrier et les modalités pratiques des opérations électorales sont fixés et publiés par le directeur de la Fondation.

1-1-3 - Conditions de désignation du représentant des partenaires privés

Le représentant des partenaires privés est désigné d'un commun accord par les fondateurs. En attente de cette désignation, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

1-1-4 - Conditions de désignation des personnalités qualifiées

Les personnalités qualifiées sont désignées par les fondateurs en raison de leur compétence dans le domaine de la Fondation. Leur mandat est de 5 ans, renouvelable.

Le choix des personnalités qualifiées tiendra compte notamment de leurs compétences dans les domaines scientifiques du RTRA (recherche, formation, valorisation et développement) ; de leur connaissance des enjeux de développement au Nord et au sud ; de leur connaissance des zones tropicales et méditerranéennes ; de leur connaissance de la coopération scientifique internationale et des réseaux internationaux ; de leur connaissance des thématiques de recherche développées par les principaux partenaires scientifiques du RTRA.

1-1-5 - Conditions de déclaration de démission d'office des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'assister aux réunions du conseil. En cas d'absences répétées sans motif valable de l'un des membres, autre que les membres représentant les fondateurs ou représentant la région Languedoc-Roussillon ou représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, il peut être déclaré démissionnaire d'office.

Le président du Conseil d'administration avertit l'intéressé par courrier recommandé. Celui-ci dispose d'un délai de quinze jours pour répondre. Au-delà de ce délai et en l'absence de réponse, l'intéressé sera automatiquement considéré comme démissionnaire.

Sur la base des éléments de la réponse, le conseil statue sur l'éventuelle déclaration de démission d'office et l'éventuel remplacement du membre concerné.

1-1-6 - Remplacement des membres en cas décès, de démission, ou d'empêchement définitif

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif de l'un des représentants les fondateurs, il est pourvu à son remplacement, par le fondateur concerné, dans un délai de deux mois et, au plus tard, pour la réunion suivante du Conseil d'administration.

Le représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs décédé, démissionnaire ou définitivement empêché est remplacé par son suppléant qui devient titulaire, pour la durée du mandat restant à courir. A défaut, le candidat ayant obtenu le plus de voix après le membre décédé, démissionnaire ou définitivement empêché est désigné membre du Conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir. A défaut, une élection partielle est organisée pour la durée du mandat restant à courir.

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif du membre représentant les partenaires privés, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois et, au plus tard, pour la réunion suivante du Conseil d'administration, par les fondateurs.

En cas de décès, de démission, ou d'empêchement définitif d'une personnalité qualifiée, il est pourvu à son remplacement lors de la réunion suivante du Conseil d'administration, pour la durée du mandat restant à courir dans les conditions de l'article 1-1-4.

1-1-7- Remplacement des membres en cas d'empêchement temporaire

Les membres du Conseil d'administration empêchés souhaitant participer aux prises de décision peuvent se faire représenter moyennant un pouvoir écrit donné à un autre membre du conseil, chaque membre ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir pour l'intégralité de la séance. Toutefois, chaque représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs peut également se faire remplacer par son suppléant.

1-1-8 - Gratuité des mandats

Les fonctions de membre du Conseil d'administration sont gratuites.

Article 1-2 - Réunions

1-2-1 - Convocations et ordre du jour

Les convocations aux réunions du Conseil d'administration sont adressées aux membres par son président, au moins quinze jours à l'avance.

Elles indiquent l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion et sont accompagnées des documents correspondants ainsi que d'une formule de pouvoir.

L'ordre du jour est établi par le président. Toute question peut être inscrite à l'ordre du jour sur demande d'un quart au moins des membres du conseil ou par le commissaire du gouvernement.

En cas d'urgence, le président peut décider d'ajouter des points à l'ordre du jour au plus tard jusqu'au début de la séance. Autant que faire se peut, les documents afférents à cet ordre du jour complémentaire sont adressés aux membres du conseil avant la séance. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, les documents peuvent être remis en séance. Cet ordre du jour complémentaire est examiné par le conseil lorsque le président a recueilli l'accord de la majorité au moins des membres présents ou représentés.

Le recours à une procédure exceptionnelle de consultation écrite peut être décidé par le président, lorsque la nécessité impose de consulter le conseil dans les délais les plus brefs possibles. Dans ce cas, les membres du Conseil d'administration sont consultés individuellement par tous moyens écrits à

l'initiative du président (y compris par télécopie et message électronique). Leur avis et leur vote doivent également être exprimés par écrit dans les mêmes conditions. La question qui fait l'objet de la consultation accélérée est inscrite de droit à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du conseil, pour compte-rendu du président, indication des avis recueillis et du résultat du vote et enregistrement définitif par le conseil. Les télégrammes, télécopies, messages électroniques ou lettres par lesquels les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur position sont annexés au compte-rendu des débats du Conseil d'administration.

1-2-2 - Quorum et règles de vote et de majorité

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation, par lettre recommandée dans le délai de quinze jours à compter de la date de cette séance dans les mêmes formes. Le conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins des membres en exercice est présent ou représenté.

Les votes du Conseil d'administration s'effectuent à bulletin secret lorsque cette modalité est demandée par le quart au moins de ses membres présents ou représentés. Le vote à bulletin secret est de droit lorsque les décisions à prendre concernent une ou des personnes nommément désignées.

Sous réserve de l'acceptation de nouveaux membres fondateurs et sous réserve des stipulations contraire des statuts, les délibérations du conseil sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

1-2-3 - Secrétariat

Le secrétariat des réunions du Conseil d'administration est assuré sous la responsabilité du directeur de la Fondation. Il tient le registre de présence. Il prépare sans délai le procès-verbal des délibérations, approuvé par le président du conseil. Il établit, en outre, le projet de compte-rendu des débats de chaque réunion. Il est chargé de conserver les procès-verbaux des délibérations ainsi que les comptes-rendus des débats.

Les comptes-rendus des débats sont approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance suivante.

Article 1-3 - Le président

1-3-1 - Désignation

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, sur proposition des fondateurs. Lors du renouvellement du Conseil d'administration, il est procédé à l'élection de son président.

1-3-2 - Attributions et pouvoirs

1-3-2-1 - Le président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile et la représente en justice. Il ordonnance les dépenses. Il instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le Conseil d'administration peut lui donner en-deçà d'un montant qu'il détermine, une délégation permanente pour les cessions et acquisitions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les contrats de location, les actions en justice, les transactions ainsi que pour l'acceptation des donations et des legs, à charge pour ce dernier de lui en rendre compte à chaque réunion du conseil.

Le président ne peut être représenté en justice que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Toutefois, il peut consentir au directeur une procuration générale pour représenter la Fondation dans les litiges qui touchent à la gestion courante avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

1-3-2-2 - Le président peut donner délégation de signature au directeur, et en cas d'empêchement du président et du directeur, à un autre agent de la Fondation.

Article 1-4 - Le trésorier

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un trésorier.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Le trésorier peut donner délégation au directeur ou à un autre personnel permanent de la Fondation. En cas d'empêchement du trésorier et de son délégataire, le président encaisse et acquitte les dépenses.

Article 1-5 - Le bureau permanent du Conseil d'administration

Le bureau permanent du Conseil d'administration est composé du président du Conseil d'administration,

d'un représentant de chacun des fondateurs initiaux, membre du Conseil d'administration, et du directeur de la Fondation. Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du président, pour traiter des affaires courantes de la Fondation.

Titre 2 - Les autres instances de la Fondation

Article 2-1 - Le Conseil scientifique

2-1-1 - Composition et modalités de fonctionnement

Le Conseil scientifique est composé de 10 à 12 personnalités scientifiques françaises ou étrangères, extérieures au RTRA, nommées par le Conseil d'administration sur proposition des fondateurs pour une durée de 4 ans renouvelable par moitié. Au terme du premier mandat, le Conseil d'administration désigne les membres dont le mandat est prolongé de 2 ans.

Ces personnalités sont choisies en raison de leurs compétences dans les domaines scientifiques du RTRA ; de leur connaissance des zones tropicales et méditerranéennes et des enjeux de développement ; de leur connaissance de la coopération scientifique internationale et des réseaux internationaux ; de leur connaissance des thématiques de recherche développées par les principaux partenaires scientifiques du RTRA.

Chaque membre ne peut effectuer plus de deux mandats.

Le Conseil scientifique élit un président en son sein. Le président est choisi parmi les membres extérieurs aux établissements fondateurs.

Le président du Conseil scientifique assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.

Le Conseil scientifique se réunit au moins trois fois par an.

Le recours à des procédures de consultation écrite peut être décidé par le président du Conseil scientifique, en cas d'urgence. Dans ce cas, les membres du Conseil scientifique sont consultés individuellement par tous moyens écrits à l'initiative du président du Conseil scientifique (y compris par télécopie et message électronique). Leur avis et leur vote doivent également être exprimés par écrit dans les mêmes conditions ou sur une base de non objection. La question qui fait l'objet de la consultation accélérée est inscrite de droit à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du conseil, pour compte-rendu du président. Les télégrammes, télécopies, messages électroniques ou lettres par lesquels les membres ont exprimé leur position sont annexés au compte-rendu des débats du conseil.

2-1-2 - Attributions

Le Conseil scientifique propose au Conseil d'administration :

- des programmes et appels d'offres,
- des actions nouvelles et des partenariats nouveaux
- des modalités de sélection et de financement des propositions.

Pour ce faire, il s'appuie sur le directeur de la Fondation qui prépare ses travaux.

Il examine les propositions qui lui sont faites, et donne son avis sur les projets susceptibles d'être financés par la Fondation (projets soumis en réponse aux appels d'offres ; projets proposés par le Conseil d'administration ; projets proposés par les partenaires publics ou privés).

Il donne son avis sur les grandes orientations scientifiques et le programme d'action annuel de la Fondation avant qu'elles soient soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et sur toute autre question qui lui sera soumise par le président du Conseil d'administration.

Il formalise et met en oeuvre la procédure d'évaluation de la contribution des unités labellisées aux objectifs du RTRA, et peut proposer la sortie de certaines unités, ou la labellisation de nouvelles unités. Il s'appuie notamment pour ce faire sur les résultats des processus d'évaluation quadriennale des unités.

Il fait toute recommandation qu'il juge utile pour le développement national, européen et international de la Fondation.

Il évalue l'impact des actions menées sur le rayonnement et l'attractivité au niveau international du réseau.

Le président du Conseil scientifique présente chaque année un rapport annuel au Conseil d'administration dans lequel il formule des recommandations concernant les actions du réseau.

Article 2-2 - Le groupe des directeurs d'unités du RTRA

Le groupe des directeurs d'unités du RTRA se réunit régulièrement, au moins trois fois par an, à l'initiative du directeur de la Fondation. L'objectif principal de ces réunions animées par le directeur de la Fondation est de favoriser la concertation entre les unités pour faire émerger des projets collaboratifs et des propositions. Les travaux de ce groupe sont préparés par la direction de la Fondation, qui mobilise

pour ce faire des groupes de travail ad hoc en concertation avec les directeurs d'unités et les représentants scientifiques des organismes fondateurs. Le directeur invite les directeurs d'écoles doctorales associées et les directeurs des IFR concernées aux réunions du groupe des directeurs d'unités.

Article 2-3 - Le club des partenaires privés

Le club des partenaires privés est composé d'un représentant de chacun des partenaires privés de la Fondation. Il est présidé par le représentant des partenaires privés siégeant au Conseil d'administration. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président, ou sur invitation du président de la Fondation, pour traiter des affaires intéressant la Fondation. Le secrétariat du club est assuré par le directeur de la Fondation.

Titre 3 – Le directeur et l'équipe opérationnelle

Article 3-1 - Le directeur

Le mandat du directeur est de quatre ans, renouvelable deux fois.

Le directeur de la Fondation est nommé par le président après avis du Conseil d'administration. Le président met fin aux fonctions du directeur dans les mêmes conditions.

Le directeur met en œuvre la politique définie par le Conseil d'administration. Il dirige l'activité courante de la Fondation, en particulier la préparation et l'exécution de ses programmes, et en assure le fonctionnement. Il peut nommer des adjoints au directeur après avis du président.

Il dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission par délégation du président du Conseil d'administration. Il peut notamment recevoir du président une délégation de signature en matière d'engagement et d'ordonnancement des dépenses.

Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration et du Conseil scientifique et assure le secrétariat du club des partenaires privés.

Il soumet au Conseil d'administration un rapport d'activité annuel de la Fondation.

Pour l'animation du réseau, le directeur s'appuie sur le groupe des directeurs des unités labellisées qu'il réunit régulièrement, au moins trois fois par an, pour les informer des actions de la Fondation, recueillir leurs avis et propositions, et favoriser la concertation entre les unités pour l'élaboration de projets communs. Il met en place toutes les modalités nécessaires à une information régulière du groupe des directeurs d'unités et prépare les travaux de ce groupe en lien avec les représentants scientifiques des établissements fondateurs. Le directeur invite les directeurs d'écoles doctorales associées et les directeurs des IFR concernées aux réunions du groupe des directeurs d'unités.

Article 3-2 - L'équipe opérationnelle

Sous l'autorité du directeur, l'équipe opérationnelle de la Fondation assure principalement les grandes fonctions suivantes : l'accueil des scientifiques étrangers, la gestion financière et administrative, l'appui aux travaux des instances (Conseil d'administration, Conseil scientifique et club des partenaires privés), la gestion des appels d'offres, et l'animation du RTRA. Au sein de l'équipe opérationnelle des postes sont spécifiquement dédiés à la préparation des travaux du groupe des directeurs d'unité et à l'émergence de projets collectifs.

Titre 4 – Les unités labellisées

Article 4 - Les unités labellisées

La liste des unités impliquées dans le réseau à la création de la Fondation figure en annexe aux statuts. Elle peut-être modifiée par le Conseil d'administration après avis du Conseil scientifique.

Les unités sont labellisées pour une durée définie, et soumise à une évaluation périodique à partir d'indicateurs mesurant leur contribution aux objectifs du projet. Cette procédure, appuyée sur des indicateurs objectifs, sera formalisée et mise en œuvre sous le regard du Conseil scientifique.

Titre 5 - Les conventions pluriannuelles avec les fondateurs

Article 5 - Les conventions pluriannuelles avec les fondateurs

Des conventions pluriannuelles conclues avec les fondateurs précisent les conditions de leur collaboration avec la Fondation.

Titre 6 - Les écoles doctorales associées

Article 6 - Les conventions d'association des écoles doctorales

La Fondation peut passer des conventions avec des écoles doctorales, notamment celles localisées dans l'académie du siège de la Fondation ou des académies voisines. Les conventions avec le ou les établissement(s) dont les écoles relèvent sont soumises au Conseil d'administration.

Titre 7 - Gestion et tenue des comptes

Article 7-1 - Cadre budgétaire et comptable

La comptabilité de la Fondation est tenue conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et Fondations homologué par l'arrêté inter ministériel du 8 avril 1999.

L'exercice comptable et l'exercice budgétaire coïncident avec l'année civile.

Les documents budgétaires et comptables de la Fondation se composent :

- pour les prévisions annuelles, d'un budget, d'un compte de résultat prévisionnel, et d'un plan de trésorerie,
- à l'issue de l'exercice, d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative des comptes ainsi que d'un compte rendu d'exécution du budget.

Article 7-2 - Budget annuel et compte de résultat prévisionnel

Le budget annuel est toujours accompagné d'un compte de résultat prévisionnel. Les modifications de ces documents sont établies et approuvées dans les mêmes formes que les documents initiaux.

7-2-1 - Le budget annuel

Le budget annuel est établi par le trésorier qui le soumet, pour approbation au Conseil d'administration avant le 15 décembre précédant l'exercice qu'il concerne (fin de l'année n-1).

Ce budget retrace de façon détaillée :

- les ressources de la Fondation telles que mentionnées à l'article 13 des statuts. Dans l'éventualité d'apports en nature, ces apports devront faire l'objet d'un état détaillé joint aux documents budgétaires.
- les dépenses prévisionnelles liées à l'exécution des missions décrites à l'article 2 des statuts.

En regard de chaque rubrique de recettes et de dépenses, doit figurer le montant prévisionnel au titre de l'année budgétaire, celui prévu et réellement exécuté l'année précédente, de manière à faire ressortir un taux de variation. S'il est significatif, il doit donner lieu à tout commentaire de nature à éclairer le Conseil d'administration sur l'évolution de la gestion de la Fondation.

7-2-2 - Le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel, présenté selon la nomenclature du plan comptable général est préparé par le trésorier qui le soumet à l'approbation du Conseil d'administration concomitamment au budget.

Le compte de résultat prévisionnel doit notamment distinguer les recettes que la Fondation est certaine de recevoir, au titre de l'exercice, en individualisant les ressources provenant des dotations des fondateurs d'une part et les ressources propres de la Fondation d'autre part ;

Les dépenses doivent être évaluées de la manière la plus précise possible.

Le compte de résultat prévisionnel doit se référer au plan de financement initial afin d'analyser les conditions pratiques de sa mise en œuvre et de faire ressortir, s'il y a lieu, les inflexions apportées par rapport à ces «prévisions initiales».

Article 7-3 - Plan de trésorerie

Un plan de trésorerie pour l'année n+1 est établi par le trésorier qui le soumet à l'approbation du Conseil d'administration en même temps que le budget et le compte de résultat prévisionnel.

Y figurent en ressources :

- les excédents disponibles de la gestion précédente ;
- la part de ces mêmes recettes prévues et inscrites au titre de l'année budgétaire et dont le versement interviendra au cours de cette année.

Y figurent en dépenses :

- les dépenses donnant lieu à un décaissement effectif au cours de l'année budgétaire
- les reports éventuels de charges provenant de l'exercice précédent et devant faire l'objet d'un décaissement au cours de l'année budgétaire.

Un état de la trésorerie est établi chaque mois par le trésorier afin de suivre son évolution par comparaison avec le plan de trésorerie prévisionnel. Le trésorier informe le président du Conseil d'administration en cas d'écart significatifs.

Article 7-4 - Approbation des comptes

Dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice, le trésorier établit les comptes annuels définitifs prévus à l'article 13 des statuts et à l'article 7 du règlement intérieur. Ils sont transmis au commissaire aux comptes pour certification. Les comptes présentés par le trésorier sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Lors de la production des comptes définitifs, les chiffres comptables et les prévisions budgétaires de la même année sont rapprochés en vue d'identifier et d'expliquer, s'il y a lieu, les écarts les plus significatifs.

Les aménagements nécessaires sont le cas échéant, apportés au plan de financement initial.

Article 7-5 - Transmission au ministère de la recherche

Le budget prévisionnel, le rapport annuel et les documents comptables mentionnés à l'article 7 et la liste actualisée des unités impliquées dans le réseau sont adressés chaque année au ministre chargé de la recherche.

Titre 8 - Divers

Article 8-1 - Assurances

La Fondation souscrit les polices d'assurances conformes aux obligations légales, ainsi que les polices d'assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile contre les risques d'incendie, d'explosion, d'accidents de toute nature. Les polices doivent comporter une renonciation à recours des assureurs contre les fondateurs.

Article 8-2 - Confidentialité

Les rapports et documents adressés aux différents conseils et comités de la Fondation, lorsqu'ils sont expressément signalés comme tels, sont confidentiels. Les débats ainsi que les comptes-rendus qui en rapportent les termes sont également confidentiels. Cette obligation de confidentialité s'étend à toute personne assistant aux réunions des différents conseils et comités.

Article 8-3 - Publication, Résultats, Propriété intellectuelle

La Fondation n'a pas vocation à réaliser elle-même des recherches ni à être propriétaire des résultats des recherches qu'elle finance, obtenus notamment au sein des unités de recherche et écoles doctorales associées. Elle ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur ces résultats. La propriété revient aux établissements partenaires des unités de recherches et leurs éventuels contractants dans des conditions qu'ils sont libres de définir.

Par ailleurs, la Fondation cède à titre gratuit les droits qu'elle détient sur les résultats obtenus par les personnes qu'elle emploie et susceptibles de faire l'objet d'une protection par un titre de propriété industrielle ainsi que les droits sur les logiciels, aux établissements dont relèvent les unités de recherche où ces personnes sont accueillies.

La Fondation est informée des publications réalisées et demande que le soutien apporté par la Fondation soit mentionné sur les publications.

La Fondation est informée des dépôts de brevets sur les résultats obtenus avec son soutien et des modalités de valorisation et exploitation qui sont mises en œuvre par les copropriétaires.

Article 8-4 - Modalités de remboursement des frais de déplacements

8-4-1 - Disposition générales

Le remboursement des frais de déplacements des membres des conseils de la Fondation, des personnes invitées par le président ou par le directeur de la Fondation et des personnels exerçant leurs activités au sein de la Fondation s'effectue sur présentation d'une note de frais accompagnée des justificatifs de la dépense engagée.

8-4-2 - Déplacement en France métropolitaine

8-4-2-1 - Frais de repas et d'hébergement

Les frais de repas sont remboursés à hauteur de la dépense engagée dans la limite de 20 € par personne et par repas.

Les frais d'hébergement sont remboursés à hauteur de la dépense engagée dans la limite de 120 € par nuitée pour les déplacements dans la région Ile de France et 80 € par nuitée pour les autres régions.

8-4-2-2 - Utilisation du véhicule personnel

L'utilisation autorisée du véhicule personnel est indemnisée sur la base du barème de l'administration fiscale relatif aux déductions du revenu imposable des frais d'utilisation d'une automobile.

8-4-2-2 - Autres frais

Les autres frais (taxi, transports en commun, péage, parking, communication téléphonique, connexion internet, etc.) sont remboursés à concurrence de la dépense engagée.

8-4-3 - Déplacements dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger

Les déplacements dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger sont indemnisés dans les conditions prévus par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

8-4-4 - Avances

Des avances sur le remboursement des frais de déplacements peuvent être accordées à hauteur de 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement.

8-4-5 - Cas des déplacements des membres des conseils ou des personnes invitées

Les frais de déplacements des membres du Conseil d'administration ou du Conseil scientifique de la Fondation et ceux des personnalités extérieures invitées par le président ou par le directeur peuvent être pris directement en charge par la Fondation ou remboursés sans application des montants maximaux prévus aux articles 8-4-2 et 8-4-3.

RTRA Agronomie et Développement Durable

**Convention d'objectifs entre le Ministère chargé de la recherche
et la Fondation « Montpellier Agronomie et Développement Durable »**

Texte approuvé en Conseil d'administration du 21 février 2007

Le pacte pour la recherche a introduit la possibilité pour la communauté scientifique de créer, avec l'aide financière de l'Etat, des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) pour conduire des projets d'excellence scientifique. Avec cette disposition, le Gouvernement souhaite, à partir des meilleures unités françaises, favoriser l'émergence de hauts lieux scientifiques en France, reconnus parmi les tout premiers au plan international. Les réseaux thématiques de recherche avancée rassemblent, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun.

Le projet « Agronomie et Développement Durable » a été sélectionné pour devenir un réseau thématique de recherche avancée appuyé sur une Fondation de coopération scientifique. Cette Fondation a été créée par décret (NOR : MENR0700282D) en date du 19 février 2007.

La présente convention entre le Ministère chargé de la Recherche et la Fondation dite **Montpellier Agronomie et Développement Durable** précise les termes de l'engagement mutuel des deux parties.

L'engagement de la Fondation est précisé dans ce document. Ce document est lui-même basé sur le dossier qui a été déposé lors de la phase de sélection et qui est joint en annexe.

L'engagement du Ministère chargé de la Recherche se réalise à travers un versement de 17 M€ à la Fondation de coopération scientifique *Montpellier Agronomie et Développement Durable* afin de permettre à la communauté concernée d'accéder au premier rang mondial grâce à l'augmentation de visibilité, de créativité et de réactivité permise par les moyens spécifiques d'une Fondation

La réalisation des objectifs de la Fondation sera suivie sur une base annuelle par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation. Le budget prévisionnel, le rapport annuel, les documents comptables et la liste actualisée des unités impliquées dans le réseau seront adressés chaque année au ministre chargé de la recherche.

1. La Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable

Le projet couvre le domaine de la recherche agronomique et du développement durable, croisant des problématiques tempérées, méditerranéennes et tropicales.

Les membres fondateurs sont l'**Institut national de la recherche agronomique (INRA)**, le **Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD)**, et le **Grand Etablissement d'enseignement supérieur agronomique Montpellier SupAgro**. Les partenaires sont les établissements qui sont parties prenantes des UMR labellisées dans le RTRA, *i.e.* l'IRD, le CNRS, l'Université de Montpellier II, l'Université de Montpellier I, et le CIHEM-IAMM, ainsi que les autres établissements membres du pôle Agropolis International.

Le périmètre géographique du RTRA est un ensemble d'unités de recherche localisées sur Montpellier et Avignon. Certains chercheurs rattachés à ces unités sont en poste dans l'outre mer français et à l'étranger. La liste des unités participantes au RTRA est donnée dans l'annexe 1.

2. Engagement sur les objectifs et la stratégie de la Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable

a) Les axes scientifiques pour les actions collectives

Le but du RTRA dans le cadre duquel interagissent les équipes est d'être un pôle de recherche de tout premier plan, visible et attractif au niveau mondial sur la Science des Plantes au sens large, en rassemblant des équipes travaillant à différents niveaux d'intégration (du gène aux systèmes), en couplant des approches sciences techniques et sciences sociales, et en croisant des problématiques tempérées, méditerranéenne et tropicales.

Le RTRA inscrit son action dans les grands enjeux de développement suivants :

- La demande croissante d'utilisation des plantes à des fins alimentaires et non alimentaires (notamment bio-matériaux et bio-énergie) ;
- L'adaptation des agricultures du Nord et du Sud au changement climatique ;
- La prévention et la gestion des risques : maladies végétales, sécurité sanitaire des aliments, érosion des ressources naturelles et de la biodiversité ; risques sociaux liés aux mutations des systèmes agricoles...

La plante est le « fil conducteur » du RTRA, lequel doit permettre d'articuler plus efficacement les approches permettant d'aborder les trois volets transversaux suivants :

- La plante, du gène à la plante entière ;
- La plante dans son environnement biotique et abiotique ;
- La plante, ses produits et ses usages alimentaires et non alimentaires.

Pour ce faire le réseau est structuré autour de deux axes étroitement articulés:

- **Axe 1 : Biologie intégrative des plantes : diversité, adaptation et réponse des plantes aux contraintes biotiques et abiotiques.** Il s'agit d'accroître la connaissance fondamentale sur le fonctionnement des plantes dans leur milieu, dans le cadre d'une démarche de biologie intégrative reliant les différents niveaux d'organisation, du gène jusqu'au peuplement végétal. L'originalité du projet est de rassembler des communautés scientifiques travaillant selon deux grandes approches :

- i) la génétique et la génomique, l'amélioration des plantes, l'écophysiologie ;
- ii) les maladies et ravageurs des plantes, la protection intégrée des cultures, l'écologie des populations.

Ce domaine rassemble les disciplines et spécialités suivantes : génétique, génomique, physiologie, biologie du développement, pathologie, entomologie, écophysiologie, biologie des peuplements, écologie fonctionnelle, modélisation des plantes (plante virtuelle).

- **Axe 2 : Dynamiques socio-techniques de l'innovation.** Il s'agit d'accroître la connaissance des processus d'innovation dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'alimentation et des agro-industries et de mobiliser cette connaissance ainsi que celle produite par les recherches de l'axe 1 dans une perspective de développement durable. Les recherches correspondantes relèvent de l'ingénierie du changement technique et organisationnel. Elles prennent systématiquement un caractère pluridisciplinaire caractérisé par le couplage d'approches techniques et d'approches socio-économiques, dans une perspective de gestion sociale de l'innovation. L'originalité du RTRA est d'associer dans des programmes de recherche transversaux des équipes qui abordent l'innovation sous l'angle technique (i et ii) ou socio-économique (iii) :

- i) les innovations agri-environnementales,
- ii) les innovations agro-alimentaires,
- iii) les innovations sociales et la gestion sociale de l'innovation.

Ce domaine rassemble les disciplines et spécialités suivantes : i) Agronomie et agro-écologie, science des sols, écologie fonctionnelle et écologie des populations ; ii) Sciences et technologies intégrées pour la transformation des productions végétales (sciences des aliments, génie des procédés) ; iii) Economie, sociologie et anthropologie, sciences de gestion, droit, géographie, sciences politiques.

Les thématiques scientifiques abordées dans le cadre du RTRA s'inscriront dans les priorités de recherche annoncées dans le dossier de labellisation, et présentées en annexe 2. Au fil des années, ces thématiques et priorités pourront être modifiées en fonction des évolutions scientifiques et des défis posés à la recherche agronomique, tout en restant dans le domaine d'intervention de la Fondation (Agronomie et développement durable).

b) La valeur ajoutée attendue du RTRA

La valeur ajoutée attendue du RTRA se situe à différentes échelles :

- i) à l'échelle du réseau lui-même, en lui donnant les moyens qui manquent actuellement aux établissements publics pour attirer des scientifiques étrangers de haut niveau, en encourageant et suscitant le lancement de projets de recherche et de formation propres à créer des nouvelles collaborations et synergies entre équipes, en suscitant un effet d'émulation parmi les unités qui souhaiteront rejoindre le réseau ;
- ii) à l'échelle des établissements fondateurs, en les conduisant à adopter une stratégie scientifique commune dans le champ du RTRA, tirant parti des complémentarités des missions, des statuts et des compétences des trois établissements, en pleine cohérence avec la politique nationale de rapprochement entre l'Inra et le Cirad, et dans la logique de constitution de pôles de compétences associant étroitement l'enseignement supérieur agricole et la recherche agronomique ;
- iii) à l'échelle du pôle Agropolis International, en renforçant l'attraction scientifique exercée par le pôle sur les unités situées aux interfaces entre les sciences agronomiques et les disciplines académiques d'amont. Jugées particulièrement fécondes en termes scientifiques, ces interfaces seront des lieux privilégiés d'action du RTRA, confortant ainsi la dynamique d'ensemble du pôle Agropolis International tout entier;
- iv) à l'échelle nationale et internationale, en positionnant clairement le RTRA comme l'un des tous premiers centres d'excellence mondiaux dans le domaine de l'Agronomie appliquée à la fois aux milieux tempérés, méditerranéens et tropicaux.

c) Les principes d'action de la Fondation

- **Complémentarité et subsidiarité** : Les actions seront conduites dans une logique de complémentarité et de subsidiarité par rapport aux établissements fondateurs.
- **Effet de levier** : Les actions de la Fondation devront avoir un effet de levier important sur l'attractivité et le rayonnement international, et pour cela la Fondation privilégiera le financement de « packages » pouvant avoir un impact significatif, par exemple des packages associant, dans le cadre d'un projet scientifique pluri-annuel bien défini, la venue d'un scientifique de haut niveau, de doctorants et post-docs, l'organisation d'événements scientifiques majeurs, la mise en place de nouvelles activités de recherche, formation et/ou valorisation, et la production scientifique.
- **Excellence** : Les actions de la Fondation garantiront en premier lieu la qualité des candidats reçus, à tous les niveaux (étudiants de master, doctorants, post-doc, professeurs), et la qualité des projets soutenus, ce qui veut dire que les procédures d'appel à candidatures et de sélection des propositions feront partie des éléments sur lequel l'excellence du RTRA pourra être appréciée.
- **Interdisciplinarité et transdisciplinarité** : Le RTRA privilégiera les activités (recherche, formation, valorisation) associant les deux grands domaines du RTRA (« Biologie intégrative » et « Dynamiques socio-techniques de l'innovation »), et les activités couplant sciences bio-techniques et sciences sociales. Le RTRA favorisera également les questions scientifiques aux interfaces avec des groupes de recherche aux compétences disciplinaires complémentaires: Sciences de la Terre et de l'Eau ; Nutrition-Santé ; Ecologie fonctionnelle et Biodiversité ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences économiques, sociales et de gestion ; Chimie. Le dialogue avec ces interfaces sera facilité par l'organisation en place du pôle Agropolis international, dans lequel s'inscrit le RTRA ;
- **Croisement des problématiques tempérées, tropicales et méditerranéennes** : le RTRA privilégiera les projets croisant des approches menées en zones tempérées et dans les zones méditerranéennes et tropicales, très exposées aux risques environnementaux et sources d'une biodiversité très riche.

d) Les actions prioritaires de la Fondation

Dans le respect des principes énoncés ci-dessus (complémentarité et subsidiarité ; effet de levier, excellence ; interdisciplinarité et transdisciplinarité ; croisement de problématiques tempérées, tropicales et méditerranéennes), les actions prioritaires envisagées sont les suivantes :

➤ Attirer un nombre significatif de scientifiques étrangers de haut niveau

- Organiser la venue de scientifiques étrangers de haut niveau pour lancer de nouveaux thèmes, avec la mise en place de « Chaires Senior » environnées ;
- Organiser la venue de post-docs et chercheurs juniors à haut potentiel ;

- Proposer des contrats d'études doctorales attribués à d'excellents étudiants étrangers ne satisfaisant pas aux critères administratifs pour avoir une allocation de recherche du Ministère ; augmenter le nombre des thèses en co-tutelle ;
- Proposer des allocations pré-doctorales pour permettre à des étudiants étrangers de venir faire leur Master2 en France ;

➤ **Renforcer les partenariats à l'international**

- Renforcer les partenariats avec les autres grands centres d'excellence dans le domaine du RTRA et les Centres Internationaux de Recherche Agricoles (CIRA) du GCRAI, en apportant un soutien aux échanges de scientifiques et au montage de projets communs de recherche et formation ou valorisation, dans le cadre d'appels d'offres européens et internationaux.
- Proposer des aides aux doctorants et post-doctorants français effectuant des séjours longs à l'étranger, dans le cadre de partenariats stratégiques avec les autres grands centres d'excellence et les Centres Internationaux de Recherche Agricoles (CIRA)

➤ **Renforcer la visibilité à l'international**

- Organiser des écoles thématiques internationales, et des événements scientifiques (séminaires et colloques) d'envergure internationale ;
- Promouvoir les activités scientifiques des unités du RTRA par tous les moyens de communication adaptés.

➤ **Renforcer les activités de formation à destination des pays du Sud et de la Méditerranée**

- Renforcer les actions de formation pour et par la recherche (initiale et continue) à destination des pays du Sud et de la Méditerranée ;
- Renforcer les actions de formation (initiale et continue) en collaboration avec le système international de recherche agronomique (GCRAI) ;
- Développer des actions de Formation à distance (avec l'appui de l'Université ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon) ;
- Développer les compétences des équipes du réseau en matière d'ingénierie des systèmes de formation, d'ingénierie de la formation et d'ingénierie pédagogique, en appui aux établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud et de la Méditerranée.

➤ **Amplifier l'impact économique des activités du RTRA**

- Soutenir les actions de valorisation conduites par les fondateurs, en particulier les actions en lien avec les pôles de compétitivité Q@LIMED^{iterrannée}, Fruits et légumes, et Risques, et les actions à l'international grâce au réseau de chercheurs et des partenaires des équipes à l'étranger ;
- Promouvoir, en cohérence avec les politiques de valorisation et d'innovation des membres fondateurs, les collaborations avec le secteur privé (entreprises privées, ONG, organisations de producteurs ...) au Nord et au Sud, susceptibles de générer de nouvelles ressources.

Pour toutes ces actions la Fondation devra mettre en place les processus et les outils adaptés pour mobiliser les forces vives du RTRA. Elle devra notamment favoriser l'implication des Enseignants Chercheurs dans des activités de recherche du RTRA (notamment par le financement de décharges d'enseignement), et l'implication des chercheurs dans les activités de formation par la recherche.

3. Indicateurs pour le suivi à long terme

Des indicateurs de suivi des objectifs sont proposés pour faciliter le pilotage du RTRA « Agronomie et développement durable ». Ils permettront de suivre l'évolution de son activité et de comparer cette évolution à celle des plus grands centres mondiaux en recherche agronomique. Les indicateurs seront construits de façon à pouvoir analyser en particulier les collaborations Nord-Sud.

Indicateurs bibliométriques

- Critères bibliométriques significatifs dans le domaine (WOS/ISI), élaborés au niveau individus et unités, consolidés sur l'ensemble du RTRA, et incluant des comparaisons internationales.

Indicateurs relatifs à l'attractivité, l'ouverture et la visibilité internationales

- Nombre de scientifiques étrangers accueillis (M2, doctorants, post-docs, juniors, seniors) et bilan de leur contribution à l'avancement des connaissances et à la valorisation des résultats (caractérisé par le nombre d'étudiants formés, les nouveaux projets montés, le nombre de publications et conférences, le nombre d'événements organisés...).
- Pourcentage de post-docs accueillis n'ayant pas acquis le titre de docteur dans l'un des établissements fondateurs.
- Origine géographique des scientifiques étrangers accueillis.
- Indice de satisfaction des scientifiques accueillis (par un système d'évaluation en ligne).
- Mise en place d'un système de suivi des scientifiques étrangers après leur séjour.
- Partenariats avec les autres grands centres d'excellence dans le domaine du RTRA, caractérisés par les nouvelles actions soutenues par la Fondation (échanges de scientifiques, projets communs, ..).
- Nombre d'événements scientifiques d'envergure internationale organisés avec l'appui de la Fondation.
- Nombre de projets soumis à des bailleurs de fonds internationaux, avec l'appui de la Fondation, et nombre de projets acceptés. En particulier indicateur de participation des équipes du RTRA aux Challenge Programmes du GCRAI et au 7^{ème} PCRD.
- Indicateur d'impact médiatique et de notoriété publique de la Fondation (citations dans la presse, consultation du site web de la Fondation, ..)

Indicateurs relatifs aux nouvelles collaborations entre les unités du RTRA, interdisciplinarité et transdisciplinarité

- Caractérisation des actions soutenues en termes de nouvelles collaborations suscitées (*i.e.* mobilisant des scientifiques et des unités qui ne travaillaient pas ensemble au moment de la création du RTRA, en particulier les collaborations entre les axes 1 et 2 d'une part, et entre sciences biotechniques et sciences sociales d'autre part).

Publications et valorisations communes issues de ces projets nouveaux.

Indicateurs relatifs à la valorisation, aux collaborations avec le secteur privé, et au suivi budgétaire

- Liste et caractéristiques des nouvelles actions de valorisation et d'innovation communes aux trois fondateurs soutenues dans le cadre du RTRA (ex. « grappes de brevets », actions de transfert Nord/Sud, conception de nouveaux outils communs...).
- Nouvelles collaborations avec le secteur privé (entreprises privées, ONG, organisations de producteurs ...) du Nord et du Sud, communes aux trois fondateurs et soutenues par le RTRA.
- Réalisation du plan financier. Indicateur financier sur le pourcentage des sommes mobilisées pour les actions liées à l'international.

4. Durée

La présente convention est élaborée pour une durée de 5 ans. Elle fera l'objet d'un suivi annuel avec le Ministère chargé de la Recherche. Elle peut être renouvelée.

DOCUMENTS ANNEXES

1. Liste des équipes participantes
2. Axes de développement privilégiés
3. Membres fondateurs et membres associés
4. Composition du Conseil d'administration
5. Composition du Conseil scientifique
6. Fonctionnement du RTRA:
 - Composition envisagée du Comité de Pilotage
 - Autres comités envisagés : Club des partenaires privés

Le président du Conseil d'administration de
la Fondation Montpellier Agronomie et Développement Durable
Henri Carsalade

Le Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation
Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche
Gilles Bloch

annexe 1 : Liste des unités du RTRA

NOM DE L'UNITE	Type et n°	ACRONYME	Directeur	Etablissements
Biochimie et biologie moléculaire des plantes	UMR 5004	BPMP	J.F. Briat	Agro.M, INRA, CNRS, UMII
Diversité et génomes des plantes cultivées	UMR 1097	DIAPC	S. Hamon	Agro.M, INRA, IRD, UMII
Développement et amélioration des plantes	UMR 1098	DAP	F. Dosba	Agro.M, INRA, IRD, CIRAD, UMII
Laboratoire d'écophysiologie des plantes sous stress environnementaux	UMR 759	LEPSE	Th. Simonneau	Agro.M, INRA
Protéomique	UR 1199	Protéomique	M. Rossignol	INRA
Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes	UMR 931	AMAP	D. Barthelemy	UMII, CNRS, INRA, IRD, CIRAD
Plantes et systèmes de culture horticoles	UR 1115	PSH	M. Génard	INRA Avignon
Génétique et amélioration des fruits et légumes	UR 1052	GAFL	M. Causse	INRA Avignon
Plasticité phénotypique et performance des cultures	UPR 59	PPPC	M. Dingkuhn	CIRAD
Amélioration génétique du palmier à huile	UPR 28	AGPH	T. Durand-Gasselin	CIRAD
Biologie et génétique des interactions plantes parasites pour la protection intégrée	UMR 385	BGPI	J.L. Notteghem	Agro.M, INRA, CIRAD
Centre de biologie et de gestion des populations	UMR 1062	CBGP	J.Y. Rasplus	INRA, Agro.M, IRD, CIRAD
Pathologie végétale	UR 407	AVI-PATHO	M. Jacquemon	INRA Avignon
Jaunissement mortel du cocotier et greening des agrumes	UPR 29	JMCGA	M. Dollet	CIRAD
Ecologie et maîtrise des populations d'acridiens	UPR 50	EMPA	M. Lecoq	CIRAD
Laboratoire d'étude des interactions entre sols, agrosystèmes et hydrosystèmes	UMR 1221	LISAH	M. Voltz	Agro.M, INRA, IRD
Laboratoire des symbioses tropicales et méditerranéennes	UMR 113	LSTM	B. Dreyfus	UMII, IRD, INRA, Agro.M, CIRAD
Biogéochimie du sol et de la rhizosphère	UMR 1222	BSR	B. Jaillard	Agro.M, INRA
Climat, sol et environnement	UR 1114	CSE	A. Chanzy	INRA Avignon
Gestion des ressources renouvelables et environnement	UPR 47	GREEN	J.P. Muller	CIRAD
Fonctionnement et pilotage des systèmes de plantation	UPR 80	FPSP	J.P. Bouillet	CIRAD
Fonctionnement et conduite de systèmes des cultures tropicaux et méditerranéens	UMR 1123	SYSTEM	J. Wery	Agro.M, INRA, CIRAD
Ingénierie des Agropolymères et Technologies Emergentes	UMR 1208	IATE	S. Guilbert	UMII, Agro.M, ENSIA, INRA, CIRAD
Sciences Pour l'Enologie	UMR 1083	SPO	G. Albagnac	UMI, INRA, Agro.M
Sécurité et qualité des produits d'origine végétale	UMR 408	SQPOV	C. N'Guyen The	INRA, UAPV
Qualité des aliments tropicaux	UPR 24	QUALISUD	M. Reynès	CIRAD
Qualité des produits des cultures pérennes	UPR 33	QPCP	A. Rouzière	CIRAD
Laboratoire montpellierain d'économie théorique et appliquée	UMR 1135	LAMETA	M. Willinger	UMI, Agro.M, CNRS, INRA
Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs	UMR 1110	MOISA	J.L. Rastoin	Agro.M, INRA, IAMM, CIRAD, IRD
Innovation dans l'agriculture et l'agro-alimentaire	UMR 951	INNOVATION	F. Dreyfus	Agro.M, CIRAD, CNEARC, INRA

annexe 2 : Axes de développement privilégiés

Axe 1 : *Biologie Intégrative des plantes (BIP) : Diversité, adaptation et réponse des plantes aux contraintes biotiques et abiotiques*

Les principaux axes de recherche seront les suivants

- Comprendre, modéliser et maîtriser les réponses des plantes aux contraintes de leur environnement abiotique et biotique. Les études porteront sur les fonctions de la plante affectées par ces perturbations, que ce soient des fonctions de défense vis-à-vis d'agressions diverses (stress oxydants, agents pathogènes), ou les grandes fonctions de la plante comme la croissance, les transports d'eau et d'ions ou l'homéostasie de concentration en éléments dans les cellules. Il s'agit d'identifier les fonctions de gènes d'intérêt, d'analyser et modéliser les régulations aux échelles de l'organe et de la plante entière, de décrire la variabilité génétique de ces régulations.
- Comprendre et maîtriser le développement des plantes afin de l'infléchir pour obtenir des architectures et des développements végétaux intéressants au plan agronomique. Il s'agit là encore d'associer la recherche des fonctions de familles de gènes, l'analyse des mécanismes des régulations mise en jeu en particulier dans l'adaptation aux conditions environnementales, la modélisation à plusieurs échelles (de l'apex, des racines ou de la plante entière) et l'identification, dans les ressources génétiques, d'allèles susceptibles de contribuer à la maîtrise du développement.
- Analyser les déterminismes génétiques et environnementaux de la qualité des produits (notamment fruits et graines). Ce thème partage les mêmes approches que les deux précédents, en particulier l'analyse des composantes génétiques et environnementales. Il est appliqué à un objet particulier, le fruit, et aux différentes composantes de sa qualité, notamment l'accumulation de métabolites primaires et secondaires, la texture (en relation avec la vitesse de maturation et les structures pariétales) et la qualité nutritionnelle. Différents niveaux d'approche sont intégrés, depuis la caractérisation des perceptions sensorielles par le consommateur, en lien avec la caractérisation physico-chimique des fruits, jusqu'à l'expression du transcriptome et du protéome, en lien avec la modélisation écophysio-logique.
- Comprendre l'évolution de la diversité génétique en réponse à l'histoire et aux pressions de sélection environnementales et anthropiques. Grâce aux données accumulées sur les espèces agronomiques et leurs modèles, aux collections de ressources génétiques disponibles et au développement de modèles adaptées, il devient possible d'identifier les traces laissées par la sélection tant dans la séquence même des allèles que dans leurs fréquences au sein des populations. On peut alors faire le lien entre génotypes et phénotypes dans différents types d'échantillons (complexes d'espèces, populations de cartographie, populations naturelles ou artificielles évoluant sous contraintes)

Axe 2 : *Les dynamiques socio-techniques de l'Innovation (DSTI)*

DSTI-1 : Innovations agri-environnementales (la plante dans son environnement biophysique et technique : les agro-écosystèmes)

Trois thèmes majeurs structureront les collaborations avec le domaine BIP, le troisième étant plus spécifique au domaine DSTI :

- La modélisation des cultures et des réponses des peuplements cultivés aux conditions environnementales (interactions génotype-environnement). Il s'agit de simuler le développement et la croissance des plantes à l'échelle de la parcelle dans des environnements caractérisés par l'occurrence fréquente de stress biotiques et abiotiques. Les équipes modélisatrices du domaine BIP développent des modèles appliqués à l'organe et à la plante entière. Les équipes du domaine DSTI utilisent des modèles à l'échelle de la parcelle agricole, qui simulent les performances du couvert végétal et ses échanges avec le milieu en fonction du climat, du sol et des techniques culturales. L'enjeu de ces modèles est de combiner les connaissances développées dans le domaine BIP, avec les descripteurs des phénomènes physiques et des propriétés émergentes observés sur des parcelles expérimentales.
- La modélisation des dynamiques de populations (couplage entre peuplements végétaux et populations de bioagresseurs et d'auxiliaires). L'objectif général est d'intégrer les connaissances qui relient les pratiques culturales (dont les pratiques de lutte sanitaire) organisées en système de culture cohérents (notamment en termes d'organisation du travail) et les caractéristiques du paysage agricole (forme et dimensions des parcelles, place et rôle des haies, boisements, fossés, etc.) au fonctionnement des systèmes agricoles avec leurs différents composants (plantes, sol, bioagresseurs, auxiliaires), en vue de rendre compte des « performances » de ces systèmes en

termes de production, de santé des plantes et d'effets sur l'environnement. Ce type de modèle, dont des prototypes ont déjà confirmé la pertinence, représente un outil de choix pour l'aide à la conception de systèmes de culture et de paysages adaptés à la production intégrée. L'effort de modélisation doit porter sur les processus et interactions biologiques au sein du système (dynamiques de populations, couplage peuplements végétaux – bioagresseurs) et sur le mode d'action des pratiques agricoles et des structures paysagères.

- La conception et l'évaluation « d'innovations agro-environnementales ». L'objectif ici est de développer une approche systémique du champ cultivé et de son environnement du double point de vue (i) de l'écosystème cultivé dont on cherche à comprendre le fonctionnement sous l'effet des actes techniques et (ii) du système technique composé de pratiques mises en oeuvre par l'agriculteur. L'ambition ici est de produire les connaissances scientifiques, modèles et outils permettant l'évaluation et la conception des innovations agro-environnementales produites ou à produire à différentes échelles d'espace, depuis la parcelle agricole jusqu'à la petite région de production.

DSTI-2 : Innovations agro-alimentaires, qualité et sécurité des produits (la plante et ses utilisations)

Cinq thèmes structurants sont proposés :

- L'étude des déterminants de la qualité de la matière première: la qualité de la matière première comprend ses propriétés sensorielles (couleur, saveur, arômes, texture), ses fonctionnalités propres (fonction nutritionnelle ou biologique) et ses aptitudes technologiques (stabilité, aptitude à la transformation par voie physique, chimique ou biologique). L'objectif est de définir des marqueurs de qualité permettant de définir avec précision le cahier des charges qui permet de déterminer en amont les conditions de production conduisant à une qualité optimale de la matière première végétale.
- Le génie des réactions biologiques (fermentations et étude de microorganismes producteurs de molécules d'intérêt). Les questions de recherche concernent l'optimisation, le contrôle et la modélisation des bio-procédés (réacteurs en milieu homogène et hétérogène) ainsi que la mise au point de capteurs spécifiques de mesure en ligne (caractérisation et mesure de la biomasse viable et de l'état morphologique et physiologique des cellules).
- La physico-chimie des procédés de transformation : les priorités portent sur la caractérisation et le suivi des interactions responsables de l'organisation supramoléculaire et des mécanismes de libération de composés d'intérêt tels que principes actifs, nutriments ou contaminants, dans les systèmes natifs ou les systèmes élaborés.
- L'impact des procédés sur la sécurité microbiologique et la valeur fonctionnelle : cette thématique s'appuie en priorité sur la connaissance, la valorisation et la préservation de molécules bio-actives (antioxydants et antimicrobiens enzymatiques, phénoliques et aromatiques, colorants, minéraux, acides gras essentiels) ainsi que sur l'élucidation de leurs mécanismes d'action à différentes échelles.
- Le développement des valorisations non alimentaires et de la chimie verte grâce à une approche intégrée et à un pilotage par l'aval des caractéristiques de composition et de structure des matières premières végétales (plantes de grande culture), à l'optimisation de leurs conditions de culture et des étapes d'extraction, de transformation et de fonctionnalisation.

DSTI-3 : Les dimensions sociales, économiques et culturelles des processus d'innovation ; la gestion sociale de l'innovation

Les recherches viseront en priorité à :

- produire des connaissances originales sur les dimensions biotechniques, sociales, économiques, juridiques et politiques des grandes mutations à l'oeuvre dans les sociétés agricoles et rurales, en s'attachant en particulier à mieux comprendre les processus d'interaction et d'évolution conjointe des systèmes agricoles et agro-alimentaires ;
- comprendre les conditions concrètes de mise en oeuvre par les sociétés rurales, des connaissances et des techniques produites par la recherche agronomique et les conséquences des processus d'innovation induits sur les milieux biologiques et les systèmes sociaux ;
- identifier les besoins des agricultures en matière d'innovation, incluant les caractéristiques techniques mais aussi sociales et économiques de ces innovations ;

Les trois projets ci-dessous, actuellement en cours ou à l'étude, illustrent le type de recherche qui sera développée en commun au sein du RTRA :

- la sélection participative sur des espèces végétales méditerranéennes (blé dur) ou tropicales (sorgho, banane plantain...), en fonction de critères de qualité imposés par les marchés régionaux ;
- l'étude des conditions et conséquences de l'introduction d'innovations culturelles dans les pays du Sud : agriculture de conservation, techniques sans labour, semis direct ;
- l'élaboration de modèles bio-économiques couplant des sous-modèles agronomiques et économiques pour d'aide à la décision : dynamique des populations et gestion des résistances ; biodiversité et gestion des ressources génétiques.

annexe 3 : Membres fondateurs et membres associés

Membres fondateurs :

- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD),
- Montpellier SupAgro.

Partenaires

- Etablissements parties prenantes des UMR labellisées dans le RTRA : IRD, CNRS, Université de Montpellier II, Université de Montpellier I, Ciheam-Iamm,
- Autres établissements membres du pôle Agropolis International : Cemagref, Ifremer, BRGM, Engref, Université de Montpellier III, CUFR de Nîmes, Université de Perpignan, ACTA et ACTIA, CODIGE

annexe 4 : Composition du Conseil d'administration

La Fondation est administrée par un conseil composé à sa création de 17 membres dont :

- 9 membres au titre des fondateurs initiaux, selon la répartition suivante à la création de la Fondation : Cirad : 3 ; Inra : 3 ; Montpellier SupAgro : 3
- 2 membres représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, élus selon des modalités décrites dans le règlement intérieur ;
- 1 membre représentant la Région Languedoc-Roussillon ;
- 1 membre représentant les partenaires privés de la Fondation ;
- 4 personnalités qualifiées.

annexe 5 : Composition du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est composé de 10 à 12 personnalités scientifiques françaises ou étrangères, extérieures au RTRA, nommées par le Conseil d'administration sur proposition des fondateurs pour une durée de 4 ans renouvelable une fois. Le Conseil scientifique se compose de :

- 50% de personnalités françaises (par exemple : scientifiques des établissements partenaires, ou scientifiques des établissements fondateurs, par ex des Directeurs Scientifique ou chefs de département compétents dans le domaine du RTRA)
- 50% de personnalités étrangères.

Ces personnalités sont choisies en raison de leurs compétences dans les domaines scientifiques du RTRA ; de leur connaissance des zones tropicales et méditerranéennes et des enjeux de développement ; de leur connaissance de la coopération scientifique internationale et des réseaux internationaux ; de leur connaissance des thématiques de recherche développées par les principaux partenaires scientifiques du RTRA.

annexe 6 : Fonctionnement du RTRA

Le comité de pilotage est composé du directeur de la Fondation qui le préside et de 12 membres désignés par le Conseil d'administration sur proposition des fondateurs, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Le choix des douze membres doit refléter une représentation équilibrée des deux axes du RTRA et une représentation significative des partenaires du RTRA, chercheurs ou enseignants-chercheurs des établissements partenaires, investis dans des thématiques de recherche connexes, dont la présence vise à favoriser les recherches d'excellence aux interfaces avec les disciplines d'amont (écologie, biodiversité, sciences sociales, sciences de la terre et de l'eau, sciences de l'ingénieur, nutrition-santé, chimie, mathématiques).

Autres comités envisagés : Club des partenaires privés

Le club des partenaires privés est composé d'un représentant de chacun des partenaires privés de la Fondation. Il est présidé par le représentant des partenaires privés siégeant au Conseil d'administration. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président, ou sur invitation du président de la Fondation, pour traiter des affaires intéressant la Fondation. Le secrétariat du club est assuré par le directeur de la Fondation.

Tableau des 21 projets financés à l'issue du 1^{er} appel à projets de la Fondation

N° d'arrivée	Titre du projet	Déposant	Axes	Appartenance	Unité dépositrice	Partenaires RTRA	Partenaires hors RTRA nationaux et internationaux	Catégories de soutien	Montant accordé
07001	Accueil personnalité étrangère pour développer collaboration sur la biosynthèse de centres Fe-S dans les chloroplastes	J.F. Briat	BIP1	CNRS	BPMP		EUA : Biology Department, Colorado state University	1 Chaire junior sur 4 mois	15 974 €
07004	Reconnaissance automatisée des espèces adventices des rizières de camargue par les techniques de reconnaissance de contenus visuels	D. Barthelemy	BIP1 BIP2 DST1	INRA	AMAP		UMR 53 PVBMT Peuplements végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical (CIRAD, U. de la Réunion) UPR 5 Systèmes canniers (CIRAD) Projet IMEDIA de l'INRIA de Rocquencourt Centre français du Riz (CFR) Parc naturel régional de Camargue (PNRC) Philippines : Institut International de Recherche sur le riz Inde : Indian Lac Research Institute (ICAR) Internationale : Rice and Wheat Consortium Colombie : Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) Afrique de l'Ouest : Le Centre du riz pour l'Afrique (Adrao) Madagascar : « Foibem-pirenena ho an'ny fikarohana ampiarina ho fampandrosoana ny eny Ambanivohitra » (FOFIFA)	1 Montage projet	20 000 €
07010	Analyse génétique de l'accumulation du Cadmium chez la laitue (<i>Lactuca sativa</i>)	P. Berthomieu	BIP1	SupAgro	BPMP	GAFL	Tunisie : Centre de biotechnologie, Laboratoire d'adaptation des plantes aux Stress Abiotiques (INRST)	1 Master recherche 6 mois	4 784 €
07012	Etude de la pathogénie de <i>Xanthomonas albilineans</i> , un modèle original en pathologie végétale	M. Royer P. Rott	BIP2	CIRAD	BGPI		EUA : University of Florida, Plant Pathology Department EUA : University of Wisconsin, Plant Pathology Department	1 Master recherche 3 mois 1 Montage projet	12 749 €
07013	Consortium international en Biologie Avancée (CIBA), une initiative Agropolis/Embrapa	M. Berthouly	BIP1 BIP2	CIRAD	DAP	BGPI AMAP DIA-PC AGPH	UR 75 Amélioration Génétique d'espèces à Multiplication Végétative UMR RPB Résistance des plantes aux Bio-agresseurs (IRD) Brésil : EMBRAPA Institut Agronomique brésilien du Paraná (IAPAR) Institut Agronomique de Campinas (IAC) Centre National de Ressources Génétiques (CENARGEN) Commission Exécutive du Plan de Culture du Cacao (CEPLAC) Université Fédérale de Viscosa (UFV) Institut Capixaba de Recherche (INCAPER) Universidade Estadual de Campinas (Unicamp)	1 Montage projet	50 000 €
07015	Analyse et prédiction de la variabilité spatiale et temporelle de l'état hydrique de la vigne à l'échelle micro-régionale à partir d'un réseau de mesures locales et de données spatiales multi-sources.	Ph. Lagacherie	DSTI1	INRA	LISAH		UMR ITAP Information et Technologies pour les Agroprocédés Unité Expérimentale de Pech Rouge (INRA) Australie : Université de Sydney	1 Post-Doctorant 24 mois	120 000 €
07024	Auxin transport as a key regulator of root developmental responses to nitrogen in <i>Arabidopsis thaliana</i> and <i>Casuarina glauca</i> . Integrating cell biology and mathematical modeling approaches	A. Gojon	BIP1	INRA	BPMP	DAP DIA-PC	Grande Bretagne : Université de Nottingham	1 Post-Doctorant 24 mois (au lieu de 2 post-docs demandés)	120 000 €
07030	Molecular, developmental and genetic studies on the fruit abscission process of oil palm (<i>Elaeis guineensis</i> Jacq.)	T. Tranberger	BIP1	IRD	DAP	AGPH	Thaïlande : Genome Institute National Center for Genetic Engineering and Biotechnology (BIOTEC) Thaïlande : Université de Kasetsart	1 Doctorant 36 mois	120 000 €

N° d'arrivée	Titre du projet	Déposant	Axes	Appartenance	Unité déposante	Partenaires RTRA	Partenaires hors RTRA nationaux et internationaux	Catégories de soutien	Montant accordé
07032	Intégration d'approches génétique, génomique et de sélection assistée par marqueurs pour construire une résistance durable au Phytophthora dans de nouvelles variétés de cacaoyer	C. Lanaud	BIP1 BIP2	CIRAD	DAP	BGPI	UPR Maitrise des bioagresseurs des plantes pérennes - (CIRAD) Trinidad et Tobago : Cocoa Research Unit (CRU), University of West Indies Côte d'Ivoire : Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) Cameroun : Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) Brésil : Commission Exécutive du Plan de Culture du Cacao (CEPLAC) Brésil : Universidade Estadual de Santa Cruz (UESC)	1 Post-Doctorant : 24 mois 1 Post-Doctorant : Année 1 : 4 mois Année 2: 6 mois 1 Doctorant: Année 1 : 4 mois, Année 2: 4 mois 1 Doctorant: Année 1 : 8 mois	259 320 €
07035	Agrobiodiversité : des hommes et des plantes. Outils et méthodes d'analyse	J.L. Pham	BIP1 DSTI1 DSTI3	IRD	DIA-PC	DAP GREEN	UMR de Génétique Végétale, Gif/Yvette UMR RPB Résistance des plantes aux Bioagresseurs (IRD) UPR 67 Gestion des Ressources Génétiques et Dynamiques Sociales UFR Agriculture comparée et développement agricole, AgroParisTech UMR 5175 CEFE Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CNRS) Maroc : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Internationale : Bioversity International (CGIAR) Canada : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC, Ministère de l'Agriculture du Canada) Brésil : Université fédérale de Campina Grande	1 école thématique internationale	83 200 €
07036	Promouvoir le agricultures familiales et l'innovation en Afrique sahélienne : apprendre le dialogue multi-acteurs	D. Clavel	BIP1 DSTI1 DSTI3	CIRAD	PPPC	INNOVATION LSTM	UMR TETIS Territoire, environnement information et télédétection spatiale Burkina Faso : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) Sénégal : Conseil National de Concertation et de coopération des ruraux (CNCR) Sénégal : Association Sénégalaise pour la promotion du développement de base (Asprodeb) Sénégal : Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar Brésil : Unicampo (En relation avec Université fédérale de Campina Grande)	1 organisation événement scientifique	40 000 €
07042	Processus de diversification variétale chez le figuier et l'olivier au Maroc : une approche interdisciplinaire ethnobiologique et génétique	F. Dosba	BIP1 DSTI3	SupAgro	DAP		UMR 5175 CEFE Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CNRS-CIRAD) Maroc : Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan Université Cadi Ayyad Marrakech INRA Meknès	1 Doctorant: Année 2008 6 mois, Année 2009 6 mois 1 Doctorant: Année 2008 6 mois, Année 2009 6 mois	80 000 €
07044	Capitalisation et renforcement des compétences scientifiques sur des méthodes d'évaluation et de développement de l'innovation en agroforesterie dans les zones tropicales humides (Afrique et Amérique centrale)	N. Sibelet	BIP1 DSTI1 DSTI3	CIRAD	INNOVATION	SYSTEM AMAP	UMR TETIS Territoire, environnement information et télédétection spatiale UPR Forêt et biodiversité International : Platform on Agroforestry: Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), CAB International, INCAE (Ecole de commerce) et Promecafé (Federation of Coffee Research Institutes). International : World Agroforestry Centre (ICRAF) Madagascar : Université d'Antananarivo, Madagascar : « Foibem-pirenena ho an'ny fikarohana ampinarina ho fampandrosoana ny eny Ambanivohitra » FOFIFA Madagascar : Pôle de recherche en partenariat (PCP) Kenya : Kenya Forestry Research Institute (KEFRI) Ouganda : Université de Makerere Guinée : Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) Cameroun : Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) Cameroun : Pôle de recherche en partenariat (PCP) Ghana : Université du Ghana / Dep. Agric. Extension Ghana : Pôle de recherche en partenariat (PCP)	1 Post-Doctorant 12 mois 1 école thématique internationale 1 Montage de projet (non retenu : org . événement scientifique)	148 000 €

N° d'arrivée	Titre du projet	Déposant	Axes	Appartenance	Unité déposante	Partenaires RTRA	Partenaires hors RTRA nationaux et internationaux	Catégories de soutien	Montant accordé
07045	Symposium international "innovation et développement durable 2010	H. Devautour	DSTI1 DSTI2 DSTI3	CIRAD	INNOVATION	MOISA LAMETA GREEN	UMR CSI Centre de Sociologie de l'Innovation (Ecoles des mines) UMR CSO Centre de Sociologie des Organisations (CNRS) UMR CRISTO Centre de Recherches Innovation Socio-Technique et Organisations industrielles (Université de Grenoble) Groupe d'Unité GEMDEV Groupement d'Intérêt Scientifique « Économie mondiale, Tiers-Monde, Développement » (Université de Nanterre) UPR LRDE Laboratoire de recherches sur le développement de l'élevage (Corte) UPR Ecodéveloppement (Avignon) UMR AGIR Agrosystèmes et développement territorial (Toulouse) UR SAD Sciences pour l'Action et le Développement (INRA) UR EA Environnement et agronomie (INRA) Université du Mirail Unité de l'ex UFR 124 International : Banque mondiale Pays Bas : Wageningen Rural University	1 organisation événement scientifique	30 000 €
07047	Croissance foliaire et déficit hydrique chez Arabidopsis thaliana et chez le pommier : les trois dimensions.	C. Granier	BIP1	INRA	LEPSE	DAP	INRIA Sophia Antipolis (Asclepios Project-Team) Grande Bretagne : Scottish Crop Research Institute Grande Bretagne : Université de Cambridge	1 Post-Doctorant 24 mois	120 000 €
07049	Animation scientifique de la communauté "Biologie intégrative" de Montpellier-Perpignan-Avignon 5èmes Journées scientifiques de Biologie Intégrative 1ères rencontres Languedoc-Roussillon- Catalogne en Biologie Intégrative des Plantes	F. Tardieu	BIP1	INRA	UMR LEPSE		UMR 5096 LGDP Laboratoire génome et développement des plantes (CNRS, IRD, Université de Perpignan) Unité constitutive IFR 127 Génomique et biologique intégrative des plantes Espagne : Consortium CSIC-IRTA Institut de Rederca i Tecnologies Agroalimentaries - Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC-IRTA)	1 organisation événement scientifique (retenu seulement pour la 1ère rencontre LR catalogue)	9 360 €
07051	XIIIème Congrès Mondial de l'Eau	M. Voltz	BIP1 DSTI1	INRA	LISAH	SYSTEM LEPSE	Unités de l'IFR Institut languedocien de recherche sur l'Eau et l'Environnement (ILEE) International : International Water Ressources Association Australie : Université of Queensland Tunisie : Institut national Agronomique de Tunis	1 org éven. Scient (retenu seulement pour une session satellite)	15 236 €
07054	Analyse numérique de la stabilité d'une pente forestière intégrant la dynamique spatio-temporelle du peuplement	T. Fourcaud	DSTI1	CIRAD	AMAP	FPSP SYSTEM	Togo : Université de Lomé, Laboratoire de Botanique et écologie végétale.	1 Post doctorant 24 mois	120 000 €

N° d'arrivée	Titre du projet	Déposant	Axes	Appartenance	Unité déposante	Partenaires RTRA	Partenaires hors RTRA nationaux et internationaux	Catégories de soutien	Montant accordé
07057	Préparation d'une démarche de Construction de Systèmes d'Intensification Agro-écologique Innovants pour contribuer à une Agriculture plus Durable	B. Triomphe	DSTI1 DSTI3	CIRAD	INNOVATION	SYSTEM GREEN	UMR 1048 SADAPT Sciences pour l'action et le développement : activités, produits, territoires INRA UMR Agronomie INRA UR Seqbio Séquestration du carbone et bio-fonctionnement des sols : effets des modes de gestion des agro-écosystèmes tropicaux (IRD) UPR Arena Actions collectives, politiques et marchés (CIRAD) URP SCRID Systèmes de cultures et riziatures durables (CIRAD) AgroParisTech Brésil : Embrapa Cerrados Université de Brasilia Faculté des sciences et technologies de Unai Syndicat de Travailleurs Ruraux Unai (STR) Coopérative Agroalimentaire de Unai (CAPUL) Pays Bas : Wageningen Rural University Burkina-Faso : Le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone sub-humide (CIRDES) Institut de l'environnement et des recherches agricoles (INERA) Union nationale des Producteurs de Coton (UNPBC) Mali : Institut d'Economie Rurale du Mali (IER) Madagascar : « Foibem-pirenena ho an'ny fikarohana ampiarina ho fampandrosoana ny eny Ambanivohitra » (FOFIFA) International : Centres CGIAR : Tropical Soil Biology and Fertility (TSBF) et Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT) Zimbabwe : Université du Zimbabwe	1 Montage de projet	28 200 €
07058	Comprendre l'émergence des maladies infectieuses : liaison entre l'évolution du génome et l'évolution de la virulence d'un phytovirus dans la phase d'adaptation à son hôte.	R. Froissart	BIP2	CNRS	BGPI		UMR LGDP Laboratoire génome et développement des plantes (IRD) Montpellier RIO imaging	1 Post doctorant 24 mois	120 000 €
07059	Modélisation de l'architecture du couvert pour améliorer la description des interactions génotype-environnement par télédétection.	F. Baret	BIP1 DSTI1	INRA	EMMAH	DAP	UPR Agroclim (INRA Avignon) Espagne : Centro de investigacion y Tecnologia Agralimentaria de Aragon (CITA)	1 Post doctorant 12 mois	60 000 €
								Total	1 576 823 €

Analyse des 21 projets financés à l'issue du 1^{er} appel à projets de la Fondation

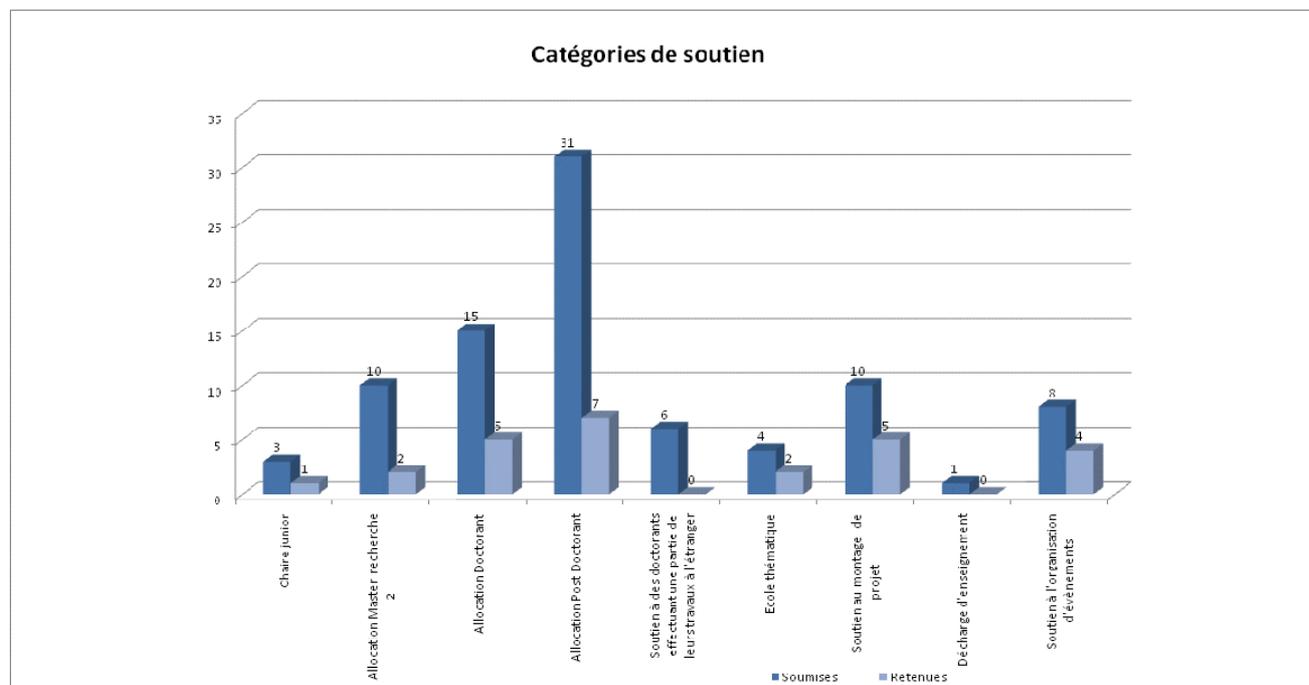
Tableau 1 : Récapitulatif

	Propositions reçues	Propositions retenues	Ratio
Nombre de propositions	59	21	36%
Total du financement	6 659 172 €	1 580 849 €	24%
Nombre d'unités différentes porteuses de propositions	23	10 ^a	n/a
Nombre de catégories de soutien	88	28	n/a

Commentaire :

^aLes UR porteuses des propositions retenues sont les suivantes : AMAP (2 propositions), BGPI (2), BPMP (2), CSE (1), DAP (4), DIA-PC (2), INNOVATION (3), LEPSE (2 dont 1 au titre de l'IFR 127), LISAH (2), PPPC (1).

Figure 1 : Catégories de support financées



Commentaire :

Aucune proposition n'a été sélectionnée dans les catégories : soutien à des doctorants français effectuant une partie de leurs travaux à l'étranger et décharge d'enseignement.

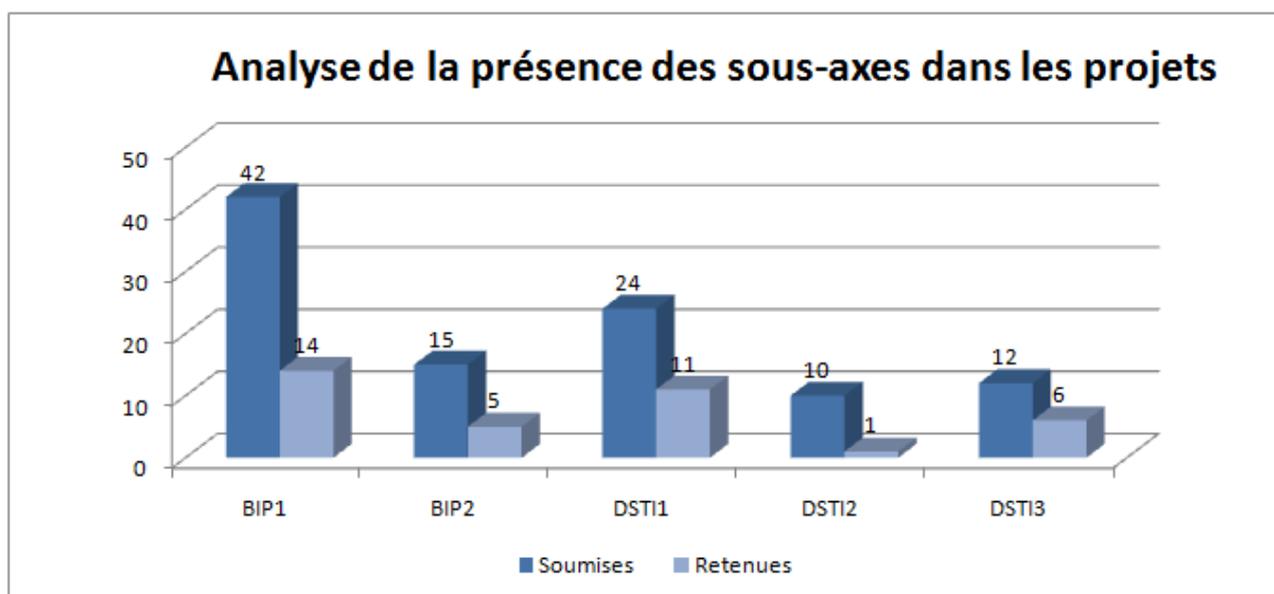
Tableau 2 : Taux de sélection en fonction des axes

	Nombre de propositions reçues Montants demandés	Nombre de propositions retenues Montants demandés	Taux de sélection en terme de	
			Nombre de propositions	Financement
Porteur de projet appartenant à BIP1	2 3 225 145 €	10 866 664 €	34%	27%
Porteur de projet appartenant à BIP2	5 796 517 €	2 132 749 €	40%	17%
Porteur de projet appartenant à DSTI1	11 791 000 €	5 335 236 €	45%	42%
Porteur de projet appartenant à DSTI2	7 736 600 €	0 0 €	0%	0%
Porteur de projet appartenant à DSTI3	7 1 109 910 €	4 246 200 €	57%	22%
Total	59 6 659 172 €	21 1 580 849 €	36%	24%

Tableau 3 : contribution des différents axes au premier appel à projets

	Propositions recues	Propositions retenues	Montant alloué	% total des propositions recues	% total des propositions retenues	% total des financements
Porteur de projet appartenant à BIP1	29	10	866 664	49%	47%	55%
Porteur de projet appartenant à BIP2	5	2	132 749	8%	10%	9%
Porteur de projet appartenant à DSTI1	11	5	335 236	19%	24%	21%
Porteur de projet appartenant à DSTI2	7	0	0	12%	0%	0%
Porteur de projet appartenant à DSTI3	7	4	246 200	11%	19%	15%
Total	59	21	1 580 849	100%	100%	100%

Figure 2 : Présence globales des sous-axes dans les projets



Commentaire:

La figure indique le nombre de projets incluant un des axes. Par exemple, 5 propositions sont menées par un porteur de projet DSTI1 (Cf. Tableau 2), alors que l'axe DSTI1 est impliqué dans 11 projets.

Table 4: Analyse de la transversalité des 21 propositions retenues en fonction des axes BIP et DSTI

	Effectifs		Pourcentage par rapport aux 21 propositions retenues
	Soumises	Retenues	
Nombre de propositions impliquant un seul sous-axe (BIP ou DSTI)	28	10	47%
	<i>BIP1</i>	18	6
	<i>BIP2</i>	3	2
	<i>DSTI1</i>	4	2
	<i>DSTI2</i>	3	0
	<i>DSTI3</i>	0	0
Nombre de propositions inter-axes BIP/DSTI	21	7	33%
	<i>BIP1 - DSTI1</i>	6	2
	<i>BIP1 - DSTI2</i>	3	0
	<i>BIP1 - DSTI3</i>	1	1
	<i>BIP1 - DSTI1 - DSTI3</i>	4	3
	<i>BIP1 - DSTI2 - DSTI3</i>	1	0
	<i>BIP2 - DSTI1</i>	2	0
	<i>BIP2 - DSTI1 - DSTI3</i>	1	0
	<i>BIP1 - BIP2 - DSTI1</i>	2	1
	<i>BIP1 - BIP2 - DSTI1 - DSTI2 - DSTI3</i>	1	0
Nombre de propositions BIP croisant les sous-axes BIP1 et BIP2	6	2	10%
Nombre de propositions DSTI croisant les sous-axes DSTI1 et/ou 2 et/ou 3	4	2	10%
	<i>DSTI1 – DSTI3</i>	2	1
	<i>DSTI1 – DSTI2 – DSTI3</i>	2	1
Nombre total de propositions	59	21	100%

Rappel :

La Biologie intégrative des plantes (BIP),

BIP1 : la génétique et la génomique, l'amélioration des plantes, l'écophysiologie ;

BIP2 : les maladies et ravageurs des plantes, la protection intégrée des cultures, l'écologie des populations.

Les Dynamiques socio-techniques de l'innovation (DSTI).

DSTI1 : les innovations agri-environnementales,

DSTI2 : les innovations agro-alimentaires,

DSTI3 : les innovations sociales et la gestion sociale de l'innovation.

Table 5 : Partenariats internationaux présents dans les 21 projets sélectionnés

Pays	Nb d'unités affichant l'un des partenaires	Partenaires
Afrique de l'ouest	1	Le Centre du riz pour l'Afrique (Adrao)
Australie	2	Université de Sydney Université de Queensland
Brésil	5	Faculté des sciences et technologies d'Unai Syndicat de Travailleurs Ruraux Unai (STR) Coopérative Agroalimentaire de Unai (CAPUL) Université de Brasília Universidade de Estadual de Santa Cruz (UESC) EMBRAPA Institut Agronomique brésilien du Paraná (IAPAR) Institut Agronomique de Campinas (IAC) Centre National de Ressources Génétiques (CENARGEN) Commission Exécutive du Plan de Culture du Cacao (CEPLAC) Université Fédérale de Viscosa (UFV) Institut Capixaba de Recherche (INCAPER) Universidad de Estadual de Campinas (Unicamp) Université fédérale de Campina Grande Unicampo (En relation avec Université fédérale de Campina Grande)
Burkina - Faso	2	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) Le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone sub-humide (CIRDES) Institut de l'environnement et des recherches agricoles (INERA) Union nationale des Producteurs de Coton (UNPBC)
Cameroun	2	Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) Pôle de recherche en partenariat (PCP)
Canada	1	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC, Ministère de l'Agriculture du Canada)
Côte d'Ivoire	1	Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)
Colombie	1	Centre international d'agriculture tropicale CIAT
Espagne	1	Centro de investigación y Tecnología Agralimentaria de Aragon (CITA) Consortium CSIC-IRTA Institut de Rederca i Tecnologies Agroalimentaries - Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC-IRTA)
EUA	2	Biology Department, Colorado state University University of Florida, Plant Pathology Department University of Wisconsin, Plant Pathology Department
Ghana	1	Université du Ghana / Département Agricole Extension Pôle de recherche en partenariat (PCP)
Grande Bretagne	2	Scottish Crop Research Institute Université de Cambridge Université de Nottingham
Guinée	1	Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)
Inde	1	Indian Lac Research Institute ICAR
Kenya	1	Kenya Forestry Research Institute (KEFRI)
Madagascar	3	« Foibem-pirenena ho an'ny fikarohana ampiarina ho fampandrosoana ny eny Ambanivohitra » (FOFIFA) Université d'Antananarivo Pôle de recherche en partenariat (PCP)
Mali	1	Institut d'Economie Rurale du Mali (IER)
Maroc	2	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan Université Cadi Ayyad Marrakech INRA Meknès
Pays-Bas	2	Université rurale de Wageningen
Philippines	1	Institut International de Recherche sur le riz
Ouganda	1	Université de Makerere
Sénégal	1	Association Sénégalaise pour la promotion du développement de base (Asprodeb) Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar Conseil National de Concertation & de Coopération des Ruraux (CNCR)
Thaïlande	1	Genome Institute National Center for Genetic Engineering and Biotechnology (BIOTEC) Université de Kasetsart
Togo	1	Université de Lomé, Laboratoire de Botanique et écologie végétale.
Trinidad et Tobago	1	Cocoa Research Unit (CRU), University of West Indies
Tunisie	2	Centre de biotechnologie, Laboratoire d'adaptation des plantes aux Stress Abiotiques (INRST) Institut national Agronomique de Tunis
Zimbabwe	1	Université de Zimbabwe
International	6	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI Centres) : World Agroforestry Centre (ICRAF), Bioversity International, Tropical Soil Biology and Fertility (TSBF) et Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT). Platform on Agroforestry: Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE), CAB International, INCAE (Ecole de commerce) et Promecafé (federation of Coffee Research Institutes). Rice and wheat consortium Banque Mondiale International Water Resources Association

Commentaires :

Sur les 21 propositions toutes ont développé des partenariats hors RTRA, nationaux et/ou internationaux.

Sur les 21 propositions :

- 20 propositions associent des partenaires internationaux.
- 61 partenaires ont été identifiés répartis sur 27 pays (voir tableau correspondant)

Table 6: Partenariats nationaux à l'extérieur du RTRA présents dans les projets sélectionnés

Catégories de partenaire	Partenaires
Unités de recherche	<p>Groupe d'Unité GEMDEV Groupement d'Intérêt Scientifique «Économie mondiale, Tiers-Monde, Développement» (Université de Nanterre) UFR Agriculture comparée et développement agricole, AgroParisTech UMR CEFÉ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CNRS-CIRAD) UMR AGIR Agrosystèmes et développement territorial (Toulouse) UMR Agronomie INRA UMR CRISTO Centre de Recherches Innovation Socio-Technique et Organisations industrielles (Université de Grenoble) UMR CSI Centre de Sociologie de l'Innovation (Ecoles des mines) UMR CSO Centre de Sociologie des Organisations (CNRS) UMR de Génétique Végétale, Gif/Yvette UMR ITAP Information et Technologies pour les Agroprocédés UMR LGDP Laboratoire génome et développement des plantes (CNRS, IRD, Université de Perpignan) UMR PVBMT Peuplements végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical (CIRAD, U. de la Réunion) UMR RPB Résistance des plantes aux Bio-agresseurs (IRD) UMR SADAPT Sciences pour l'action et le développement : activités, produits, territoires (INRA) UMR TETIS Territoire, environnement information et télédétection spatiale Unité constitutive IFR 127 Génomique et biologique intégrative des plantes Unité de l'ex UFR 124 Unités de l'IFR 123 ILEE Institut languedocien de recherche sur l'Eau et l'Environnement (ILEE) UPR Agroclim (INRA Avignon) UPR Arena Actions collectives, politiques et marchés (CIRAD) UPR Ecodéveloppement (Avignon) UPR Forêt et biodiversité " UPR Gestion des Ressources Génétiques et Dynamiques Sociales UPR LRDE Laboratoire de recherches sur le développement de l'élevage (Corte) UPR Maîtrise des bioagresseurs des plantes pérennes - (CIRAD) UPR SCRID Systèmes de cultures et rizicultures durables (CIRAD) UPR Systèmes cannières (CIRAD)" UR Amélioration Génétique d'espèces à Multiplication Végétative UR EA Environnement et agronomie (INRA) UR SAD Sciences pour l'Action et le Développement (INRA) UR Seqbio Séquestration du carbone et bio-fonctionnement des sols : effets des modes de gestion des agro-écosystèmes tropicaux (IRD)</p>
Unité expérimentale	Unité Expérimentale de Pech Rouge (INRA)
Autres	<p>Projet IMEDIA de l'INRIA de Rocquencourt Parc naturel régional de Camargue (PNRC) Centre français du Riz (CFR) INRIA Sophia Antipolis (Ascelepios Project-Team) AgroParisTech Montpellier RIO Imaging Université du Mirail</p>

Rappel : Comme indiqué dans ses statuts, Agropolis Fondation a pour objet d' « appuyer et de promouvoir le développement de programmes de recherche et de formation par la recherche de niveau international dans le domaine de la recherche agronomique et du développement durable, en s'intéressant aux problématiques du Nord comme du Sud (...) la Fondation a pour but d'apporter des moyens complémentaires aux unités du réseau pour renforcer leur interactivité scientifique et leur rayonnement international, notamment en leur permettant d'attirer les meilleurs scientifiques mondiaux ».

A. Principes généraux de financement par la Fondation

1. Le soutien financier apporté par la Fondation s'effectue selon deux types de procédures complémentaires :
 - a. Appels à Projets (AAP)
 - b. Procédures Commissionnées (PC)
2. Seules sont éligibles les propositions portées par une unité RTRA et impliquant au moins deux unités RTRA.
3. Les propositions soumises doivent s'inscrire dans au moins l'un des axes thématiques du RTRA, définis comme suit :
 - Biologie intégrative des plantes (BIP)
 - BIP1 : génétique et génomique, amélioration des plantes, écophysiologie
 - BIP2 : maladies et ravageurs des plantes, protection intégrée des cultures, écologie des populations
 - Dynamiques sociotechniques de l'innovation (DSTI)
 - DSTI 1 : innovations agri-environnementales
 - DSTI 2 : innovations agro-alimentaires
 - DSTI 3 : innovation sociale et gestion sociale de l'innovation.
4. Les projets financés doivent satisfaire les conditions suivantes :
 - a. Etre en conformité avec les objectifs de la Fondation : promouvoir l'excellence scientifique, l'innovation, le caractère structurant, l'interdisciplinarité, le renforcement des partenariats internationaux, la pertinence des enjeux socio-économiques et de développement durable.
 - b. Apporter une valeur ajoutée : complémentarité du financement de la Fondation par rapport aux organismes fondateurs et par rapport aux agences de financement existantes (comme l'ANR).
5. Une attention particulière sera portée aux propositions (a) impliquant plusieurs unités du RTRA et des partenaires extérieurs, (b) centrées sur un enjeu ou un sujet stratégique susceptible d'accroître la visibilité internationale du réseau, et (c) de type exploratoire, à la fois risquées et innovantes (« *proof-of-concept studies* », « *new frontier research* »).
6. Les procédures doivent rester simples dans un souci d'efficacité et de réactivité.

B. Catégories de soutien (voir tableau joint en annexe)

1. Les différentes catégories de soutien proposées par la Fondation, dans le cadre de la procédure normale d'appel à projets, ou dans le cadre d'une procédure commissionnée sont les suivantes :

Catégorie 1 : Chaires senior ²

Catégorie 2 : Plateformes scientifiques structurantes

Catégorie 3 : Chaires junior

Catégorie 4 : Allocations pré-doc, doctorants et post-doc

Catégorie 5 : Soutien des doctorants ou post-doc effectuant une partie de leurs travaux à l'étranger

Catégorie 6 : Ecoles thématiques internationales

Catégorie 7 : Actions de soutiens divers, comme par exemple :

7.1 Soutien à la préparation de tout type de propositions, entrant dans les catégories 1 à 6

7.2 Soutien à l'organisation d'évènements scientifiques de haut niveau (colloques et séminaires)

7.3 Soutien à la préparation des dossiers de candidature aux appels à projets internationaux (avec, par exemple, le recrutement de personnel ou de consultant(s) en contrat à durée déterminée pour aider à la rédaction d'une proposition de projet)

7.4 "Décharges d'enseignement" en vue de contribuer aux objectifs du RTRA

7.5 Soutien à la publication et à la diffusion des résultats de recherche

7.6 Soutien aux projets exploratoires, à la fois risqués et innovants (« *proof-of-concept studies* », « *new frontier research* »).

7.7 Invitation de chercheurs senior ou junior pour de courtes périodes (moins de 12 mois)

2. Ces sept catégories sont décrites plus en détail dans le tableau en annexe, qui donne également les critères d'éligibilité spécifiques et les critères de sélection définis pour chaque catégorie, les contreparties demandées aux unités ainsi que le niveau de soutien financier pouvant être apporté par la Fondation.
3. Les unités du RTRA peuvent présenter des propositions combinant plusieurs catégories de soutien. Ces « *packages* » devront avoir un fort effet de levier pour faire émerger ou consolider des thématiques scientifiques stratégiques et la visibilité au niveau international.
4. Les candidatures de chercheurs originaires ou ayant travaillé dans des pays en développement ou pays émergents, pays du Sud ou de la Méditerranée seront encouragées.
5. Les proposant ne devront pas avoir résidé ou mené leur activité principale³ (travaux, études) en France pendant plus de 12 mois, au cours des 3 années précédant la date de la soumission de la proposition.

C. Appels à projets (AAP) – Principes généraux

1. Le lancement des appels à projets (AAP) est décidé par le Conseil d'administration sur recommandations du Conseil scientifique.
2. La procédure d'évaluation des propositions est décrite à la section E.
3. Les appels à projets peuvent être « thématiques » ou « non thématiques ».
4. Les appels à projets sont lancés régulièrement, suivant un calendrier communiqué aux unités de recherche et publié sur le site internet de la Fondation afin de donner aux unités de recherche le temps nécessaire pour préparer leurs propositions et, le cas échéant, leur donner la possibilité d'améliorer et représenter ultérieurement une proposition. Les appels à projets lancés dans le cadre

² Les propositions présentées sous cette catégorie doivent être soumises *conjointement* par le candidat à la Chaire senior et les unités de recherche du RTRA concernées (voir tableau joint)

³ Les séjours de courte durée, tels que des vacances, ne sont pas pris en compte.

de la catégorie 1 (Chaire senior) peuvent également être diffusés dans des revues internationales⁴. scientifiques ou professionnelles.

5. En fonction de la catégorie de financement, l'évaluation d'une proposition se fait en une ou deux étapes :
 - a. La procédure « en deux étapes » commence par la soumission d'une *Concept Note* (CN). Les candidats dont la *Concept Note* a été validée doivent ensuite présenter une proposition complète (*Full proposal*) qui est à son tour examinée. Cette procédure s'applique pour les catégories 1 et 2, et les « *packages* » (voir § B.3 ci-dessus)
 - b. Pour la procédure « en une étape », l'évaluation ne se fait qu'en une seule fois et s'applique aux catégories 3 à 7.
6. Le délai entre le dépôt de la proposition et la décision de financement ne devrait pas excéder 6 à 8 mois pour toutes les catégories.
7. Pour la catégorie 7, un appel à projets semi-permanent est organisé plusieurs fois par an, en cohérence avec le calendrier des réunions des instances de la Fondation.

D. Procédures commissionnées (PC) – Principes généraux

1. Le lancement des procédures commissionnées (PC) est décidé par le Conseil d'administration, sur recommandations du Conseil scientifique.
2. Les procédures commissionnées ont pour but de soutenir des initiatives stratégiques portant sur des sujets ou des partenariats-clefs n'ayant pas été abordés dans des propositions soumises par les unités de recherche dans le cadre de la procédure normale d'appel à projets.
3. Le Conseil scientifique joue un rôle proactif dans la proposition d'activités commissionnées. A ce titre, le Conseil scientifique doit discuter de cette question lors de ses réunions. Pour cela, Le Conseil scientifique peut faire un appel à *Concept Notes*, auprès des unités de recherche, des organismes fondateurs, des membres du Conseil d'administration ou des partenaires, sur toute activité pouvant être financée dans ce cadre. Le Conseil scientifique peut mettre en place des groupes de travail, demander à des experts externes d'identifier des enjeux et des thèmes et/ou proposer d'autres initiatives de partenariat susceptibles d'être commissionnées par la Fondation.
4. Les propositions sont évaluées de la même façon que celles soumises par la voie d'un appel à projets, c'est-à-dire, suivant la même procédure, et les mêmes critères d'éligibilité et de sélection (voir § E).

E. Evaluation des propositions présentées (pour les appels à projets et les procédures commissionnées)

1. Toutes les propositions soumises (soit dans le cadre d'un appel à projets, soit dans le cadre d'une procédure commissionnée) sont examinées par le Conseil scientifique.
2. Les procédures d'évaluation sont différenciées en fonction des catégories de financement :
 - a. Catégories 1 et 2 (Chaires senior et plateformes scientifiques structurantes) et « packages » : Processus d'évaluation en deux étapes avec (i) une évaluation initiale de la *Concept Note* par le Conseil scientifique, suivie de (ii) une seconde évaluation de la proposition complète par des évaluateurs externes (voir point 4, ci-après).
 - b. Catégories 3 et 4 (Chaires junior, allocations pré-doctorales, doctorales and post-doctorales) : Evaluation effectuée, si possible, par les membres du Conseil scientifique. Si aucun des membres du Conseil ne possède l'expertise nécessaire pour l'évaluation d'un projet spécifique, des évaluateurs externes sont sollicités.
 - c. Catégories 5, 6 et 7: Evaluation effectuée par le Conseil scientifique sur la base d'une analyse préliminaire conduite par la directrice de la Fondation.
3. Dans le cas d'une évaluation par les membres du Conseil scientifique, chaque proposition est revue par deux membres du Conseil scientifique, désignés en évitant tout conflit d'intérêt.

⁴ Dans le cadre de la catégorie 1, la proposition est présentée conjointement par un chercheur senior et une unité de recherche. Il sera donc demandé dans l'annonce que les candidats intéressés prennent contact avec les unités RTRA concernées afin de préparer et soumettre ensemble la proposition.

4. Dans le cas où il est fait appel à des évaluateurs externes⁵ (c'est-à-dire externes aux unités RTRA, aux organismes fondateurs et aux membres du Conseil scientifique), chaque proposition est attribuée à un membre du Conseil scientifique, agissant comme Rapporteur, qui à son tour s'adresse à deux évaluateurs externes de son choix. Une synthèse des deux rapports d'évaluation est alors présentée au Conseil scientifique.
5. Chaque évaluateur (qu'il soit membre du Conseil scientifique ou évaluateur externe) doit soumettre un rapport d'évaluation pour chacune des propositions étudiées, selon une feuille d'évaluation standard, élaborée par la Fondation. Le rapport d'évaluation doit comporter une note globale, suivant le système de notation ABC proposé ci-dessous :
 - A = Recommandé pour financement*
 - B = Financement soumis à discussion*
 - C = Non recommandé pour financement*
6. Au cours des réunions du Conseil scientifique, les membres du Conseil discutent les résultats de l'évaluation afin d'arriver à une recommandation finale (A, B ou C) basée sur un consensus.
7. A l'issue de la sélection finale par le Bureau et sur recommandation du Conseil scientifique, un avis est envoyé aux candidats dont la proposition n'a pas été retenue. Pour chaque proposition, le président du CS et la directrice rédigent un avis résumant la position de consensus du Conseil scientifique. Cet avis général comporte un commentaire standard du Conseil scientifique (décrivant, par exemple, les tendances générales de l'appel à projets) suivi du commentaire spécifique du Conseil scientifique sur la proposition concernée. Cet avis est ensuite envoyé aux membres du Conseil scientifique pour validation avant transmission aux proposant.
8. Après consultation écrite (par voie électronique) des membres du Conseil scientifique et approbation du Bureau, une « procédure d'urgence » peut être mise en œuvre, pour toutes les catégories de financement, en utilisant les mêmes critères d'évaluation.
9. En cas de besoin (par exemple, dans le cas d'appels à projets thématiques fortement spécialisés), les instances de la Fondation pourront constituer un groupe *ad hoc*, pour aider à l'évaluation des propositions et/ou à l'identification et la mobilisation d'évaluateurs externes compétents.

F. Critères d'évaluation des projets financés par la Fondation

La qualité des propositions présentées est déterminée en fonction des critères suivants :

- a. Qualité scientifique : originalité, caractère innovant, faisabilité
- b. Caractère structurant :
 - Interactions entre les unités RTRA
 - Interactions entre les axes et les sous-axes
 - Interactions entre les disciplines et, plus particulièrement, interactions entre les sciences sociales et biotechniques
 - Croisement des problématiques tempérées, méditerranéennes et tropicales
 - Renforcement des partenariats
 - Contribution à l'attractivité internationale
- c. Lien avec les enjeux socio-économiques et de développement durable
- d. Valeur ajoutée du financement : Quelle sera la valeur ajoutée du soutien financier de la Fondation par rapport à d'autres sources de financement (ANR, UE, autres) ? Dans quelle mesure la Fondation est la source de financement la mieux adaptée pour la proposition présentée ? Quel est l'effet « levier » attendu du financement de la Fondation ?

⁵ Les évaluateurs externes chargés de l'évaluation peuvent percevoir des honoraires à concurrence de 200 euros (brut) pour chaque demi-journée travaillée. Dans le cas où l'évaluateur serait amené à voyager, aucune rémunération ne sera versée pour la durée du voyage. Le secrétariat du processus d'évaluation est effectué par la Fondation.

G. Procédure de dépôt de candidature, suivi des projets financés par la Fondation

1. Toutes les *Concept Notes* (CN) soumises, quelle qu'en soit la catégorie de financement, doivent respecter le formulaire standardisé fourni par la Fondation.
2. Dans le cas des propositions sélectionnées pour la deuxième étape, la proposition complète doit également être rédigée en respectant le format standardisé fourni par la Fondation.
3. Toutes les propositions doivent être rédigées en anglais.
4. Pour les Chaires senior, les propositions complètes doivent être accompagnées du *Curriculum Vitae* (CV) du proposant. L'identification préalable du candidat n'est pas obligatoire lors de la première étape de la procédure (la *Concept Note* peut être soumise sans que le candidat n'ait été identifié).
5. Pour les Chaires junior et post-doc, un CV du candidat doit être joint à la *Concept Note*.
6. Pour les allocations pré-doctorants et doctorants, l'identification des candidats n'est pas obligatoire avant la soumission de la proposition finale, la *Concept Note* peut être soumise sans que le candidat n'ait été identifié.
7. Suivi des projets : La Fondation mettra en place un système de contrôle, de reporting et d'évaluation (*Monitoring, Reporting and Evaluation system – MRE*) afin d'assurer une évolution satisfaisante des projets qu'elle finance. Ce système est basé sur des variables de coût, de temps et de qualité des livrables.

Tableau des catégories de soutien

Version adoptée en Conseil d'administration du 3 avril 2008

- (1) NB: Les projets sont éligibles, si, et seulement si, a) ils mobilisent deux unités du RTRA ou plus, b) ils s'inscrivent dans au moins l'un des axes thématiques du RTRA (Biologie intégrative des plantes et Dynamiques sociotechniques de l'innovation)
- (2) Les critères génériques d'évaluation sont définis dans le Cadre général de Financement.

Catégorie de soutien	Définition	Critères d'éligibilité spécifiques (1)	Critères d'évaluation spécifiques (2)	Contreparties demandées aux unités	Calibrage financier (3)
1/ Chaire senior <i>Procédure en deux étapes :</i> 1-Concept Note 2- Proposition complète	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil d'un chercheur étranger (niveau : PhD + 10 ans minimum) pour le développement et la mise en place d'un projet intégré et multidisciplinaire ✓ Durée : jusqu'à 4 ans ✓ Les candidatures de scientifiques originaires de -ou ayant travaillé- dans un pays en développement ou émergent, pays du Sud ou de la Méditerranée seront encouragées ✓ Les candidats n'auront pas résidé ou mené leur activité principale (travaux, études etc.) en France pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la date de soumission de la proposition. Les séjours de courte durée, tels que des vacances, ne sont pas pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilise au moins deux axes du RTRA (BIP et DSTI) ✓ Mobilise au moins deux unités du RTRA dans chacun des 2 axes ✓ La proposition finale doit être soumise conjointement par le candidat à la chaire senior et l'unité de recherche concernée et cette proposition doit être accompagnée du CV du candidat (pour la première étape de la procédure -<i>Concept Note</i>- l'identification du candidat n'est pas obligatoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Excellence scientifique du candidat et visibilité internationale de son projet ✓ Qualité des moyens techniques et ressources biologiques mises à la disposition du projet par les unités impliquées ✓ Qualité du partenariat international ✓ Enjeux et impacts socio-économiques potentiels du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication de l'unité en termes d'encadrement ✓ Bureau et équipement bureautique ✓ Accès aux équipements et logiciels scientifiques ✓ Un technicien (si nécessaire) ✓ Coûts de fonctionnement ✓ <u>Sur évaluation après 6 mois</u> : Les contreparties demandées aux unités seront complétées par une allocation doctorale, un bureau, des équipements, des ressources biologiques et des sites d'expérimentation 	<p>Soutien plafonné à 270 k€ par an incluant le salaire (salaire brut de 150 k€ maximum par an), les charges sociales, les frais de déplacement, les frais de mobilité et les coûts de fonctionnement (30 k€ maximum)</p> <p><u>Sur évaluation après 6 mois</u> : Le soutien financier sera complété par une allocation doctorale et une allocation post-doc, ainsi que 30 k€ supplémentaires alloués à titre de frais de fonctionnement</p> <p>Soutien total annuel après 6 mois : plafonné à 450 k€ par an</p>

Catégorie de soutien	Définition	Critères d'éligibilité spécifiques (1)	Critères d'évaluation spécifiques (2)	Contreparties demandées aux unités	Calibrage financier (3)
2/ Plateforme scientifique structurante <i>Procédure en deux étapes</i> 1-Concept Note 2- Proposition complète	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de nouvelles plateformes ✓ Renforcement, intégration, mise en réseau ou rationalisation des plateformes existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouverture de la plateforme à des chercheurs étrangers ✓ Ressources et produits disponibles gratuitement, avec accès non exclusif ✓ Projet basé à Montpellier ou Avignon 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Complémentarité et cohérence par rapport aux dispositifs locaux et nationaux ✓ Pertinence, originalité et caractère innovant ✓ Capacité d'ouverture, capacité d'accueil ✓ Visibilité internationale ✓ Qualité du partenariat international ✓ Enjeux abordés et impacts socio-économiques potentiels du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contreparties humaines et financières 	Soutien plafonné à 500 k€
3/ Chaire junior <i>Procédure en une étape (Concept Note)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil d'un chercheur étranger (niveau PhD + 3 à 10 ans) pour le lancement d'un nouveau projet sur un domaine thématique du RTRA et la mise en place ou le renforcement d'un partenariat stratégique international ✓ Durée : Jusqu'à 3 ans ✓ Les candidatures de scientifiques originaires de –ou ayant travaillé– dans un pays en développement ou émergent, pays du Sud ou de la Méditerranée seront encouragées ✓ Les candidats n'auront pas résidé ou mené leur activité principale (travaux, études etc.) en France pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la date de soumission de la proposition. Les séjours de courte durée, tels que des vacances, ne sont pas pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilise au moins une équipe à l'étranger ✓ La proposition doit être accompagnée du CV du candidat à la Chaire junior 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Excellence scientifique du candidat et qualité de son projet ✓ Qualité des moyens techniques et des ressources biologiques mises à la disposition du projet par les unités impliquées ✓ Enjeux et impacts socio-économiques du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication de l'unité en termes d'encadrement ✓ Mise à disposition d'un bureau et d'équipement bureautique ✓ Accès aux équipements et aux logiciels scientifiques ✓ Un technicien (si nécessaire) ✓ Coûts de fonctionnement 	Soutien plafonné à 150 k€ par an Incluant un salaire brut maximum de 90 k€ par an, les charges sociales, les coûts de fonctionnement et les indemnités de mobilité

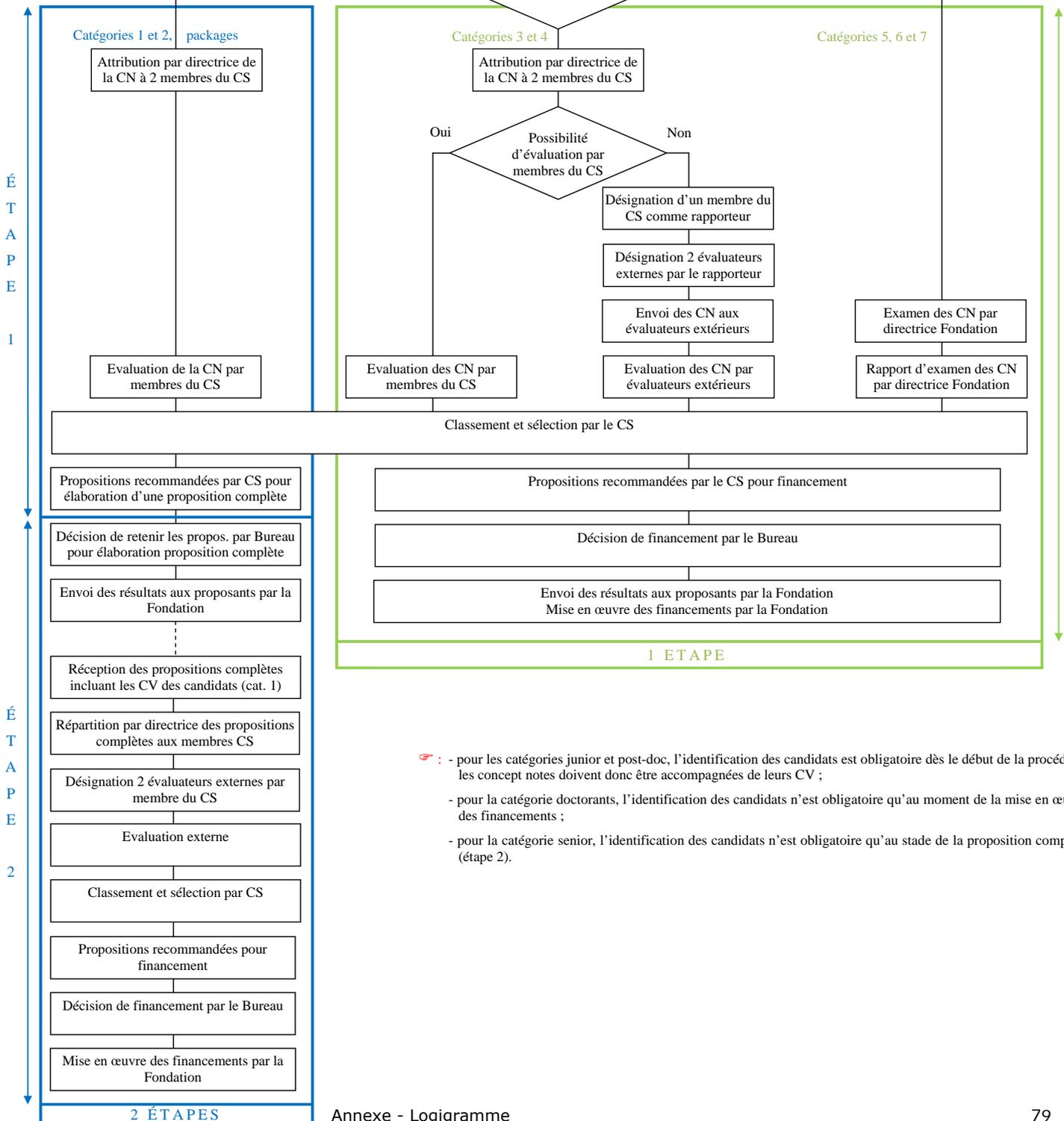
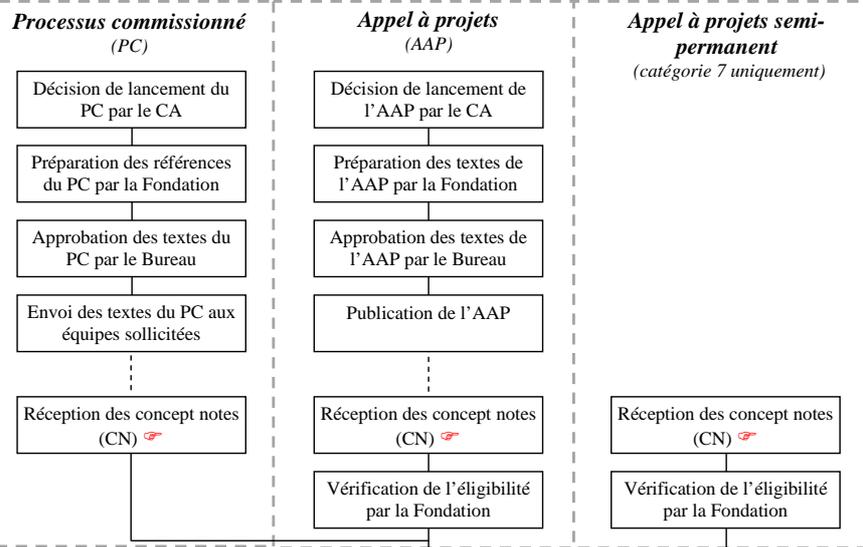
Catégorie de soutien	Définition	Critères d'éligibilité spécifiques (1)	Critères d'évaluation spécifiques (2)	Contreparties demandées aux unités	Calibrage financier (3)
4/ Allocations pré-doctorales (M2), et doctorales, post-doc <i>Procédure en une étape (Concept Note)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil d'un chercheur pré-doctorant, doctorant ou post-doc pour le lancement de nouveaux projets portant sur un sujet thématique du RTRA et la mise en place ou le renforcement d'un partenariat international ✓ Durée : de 6 à 36 mois ✓ Les candidatures de scientifiques originaires de –ou ayant travaillé– dans un pays en développement ou émergent, pays du Sud ou de la Méditerranée seront encouragées ✓ Les candidats n'auront pas résidé ou mené leur activité principale (travaux, études etc.) en France pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la date de soumission de la proposition. Les séjours de courte durée, tels que des vacances, ne sont pas pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les candidats post-doctorants doivent avoir obtenu leur PhD moins de 3 ans avant la date de dépôt de candidature Le CV du candidat post-doctorant doit impérativement être joint à la proposition ✓ Pour les étudiants pré-doctorants et doctorants, l'identification du candidat n'est pas obligatoire à la date de soumission et de sélection de la proposition 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les post-doctorants : excellence scientifique du candidat et de son projet ✓ Qualité des équipements techniques et des ressources biologiques mis à la disposition du projet par les unités concernées ✓ Enjeux et impacts socio-économiques du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication de l'unité en termes d'encadrement ✓ Mise à disposition d'un bureau et d'équipement bureautique ✓ Coûts de fonctionnement 	Allocation pré-doctorale : 4 k€ par an Doctorants : Soutien plafonné à 60 k€ par an incluant le salaire brut (40 k€ par an maximum), les charges sociales, les coûts de fonctionnement, les frais de déplacement et les indemnités de mobilité Post-doc: Soutien plafonné à 90 k€ par an incluant le salaire brut (60 k€ par an maximum), les charges sociales, les coûts de fonctionnement, les frais de déplacement et les indemnités de mobilité
5/ Soutien à des doctorants et post-doctorants, effectuant une partie de leur travaux à l'étranger <i>Procédure en une étape (Concept Note)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien pour le financement de frais de déplacement et de logement à l'étranger d'un doctorant ou d'un post-doctorant accueilli au sein d'une unité RTRA, afin de renforcer un partenariat scientifique international stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilise au moins une équipe partenaire à l'étranger ✓ La proposition doit être accompagnée du CV des candidats. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impact en termes de partenariat ✓ Fonction fédérative : terrains et laboratoires « croisés », co-encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication des unités en temps d'encadrement 	Soutien plafonné à 20 k€ par an
6/ Ecoles thématiques internationales <i>Procédure en une étape (Concept Note)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation organisée en une ou plusieurs sessions (par ex. 3 x 2 semaines) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destiné pour moitié au moins à un public originaire d'un pays en développement ou émergent, pays du Sud ou de la Méditerranée ✓ Cours/séminaires dispensés par des formateurs du RTRA ou des invités étrangers reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Excellence scientifique et visibilité internationale du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources humaines et financières mobilisées par l'unité organisatrice et les partenaires 	Soutien plafonné à 80 k€

Catégorie de soutien	Définition	Critères d'éligibilité spécifiques (1)	Critères d'évaluation spécifiques (2)	Contreparties demandées aux unités	Calibrage financier (3)
<p>7/ Actions de soutiens divers</p> <p><i>Procédure en une étape (Concept Note)</i></p>	<p>7.1. Soutien pour la préparation d'une proposition dans le cadre d'une ou plusieurs des catégories 1 à 6</p> <p>7.2. Aide à l'organisation d'évènements scientifiques de haut niveau (colloques et séminaires)</p> <p>7.3. Soutien dans la préparation de dossiers de candidatures aux appels à projets nationaux ou internationaux (notamment ANR et 7^è PCRD/UE)</p> <p>7.4. "Décharges d'enseignement" en vue d'atteindre les objectifs du RTRA</p> <p>7.5. Soutien dans la publication et la diffusion de résultats de recherche</p> <p>7.6. Soutien de projets exploratoires, risqués et innovants ("proof of concept")</p> <p>7.7. Invitation de scientifiques senior ou junior pour une courte période (moins de 12 mois)</p>	<p>✓ Pour la catégorie 7.7. la proposition doit être accompagnée du CV des candidats</p>	<p>✓ Visibilité internationale des résultats obtenus</p>	<p>✓ Faisabilité du projet et compétences de l'équipe proposante</p> <p>✓ Mise en place de partenariats</p>	<p>Non défini</p>

**PROCEDURE DE FINANCEMENT
PAR LA FONDATION**

Logigramme

Mis à jour le 3 avril 2008



- ☞ : - pour les catégories junior et post-doc, l'identification des candidats est obligatoire dès le début de la procédure, les concept notes doivent donc être accompagnées de leurs CV ;
- pour la catégorie doctorants, l'identification des candidats n'est obligatoire qu'au moment de la mise en œuvre des financements ;
- pour la catégorie senior, l'identification des candidats n'est obligatoire qu'au stade de la proposition complète (étape 2).

Historique des réunions

Historique des réunions de février 2007 à avril 2008

Conseil d'administration	Bureau du Conseil d'administration	Conseil scientifique	Groupe des directeurs d'unités
21 février 2007			
	27 mars 2007		
	24 avril 2007		17 avril 2007
	22 mai 2007		
26 juin 2007			
	4 juillet 2007		3 juillet 2007
	11 septembre 2007		
24 octobre 2007	2 octobre 2007	26-27 septembre 07	
	21 novembre 2007		19 octobre 2007
	11 décembre 2007		
		29-30 janvier 2008	29 janvier 2008
	18 mars 2008		
3 avril 2008			

Liste des sigles et abréviations utilisés

AAP	Appel à projets
AFD	Agence française de développement
ANR	Agence nationale de la recherche
BIP	Axe Biologie intégrative des plantes
BIP1	Sous-axe de BIP : génétique et génomique, amélioration des plantes, écophysiole
BIP2	Sous-axe de BIP : maladies et ravageurs des plantes, protection intégrée des cultures, écologie des populations
CA	Conseil d'administration
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CIHEAM-IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
CIRAD développement	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CS	Conseil scientifique
DSTI	Axe Dynamiques socio-techniques de l'innovation
DSTI1	Sous-axe de DSTI : innovations agri-environnementales
DSTI2	Sous-axe de DSTI : innovations agro-alimentaires
DSTI3	Sous-axe de DSTI : innovations sociales et gestion sociale de l'innovation
ED	Ecole doctorale
GDU	Groupe des directeurs d'unités
IDDR	Institut du développement durable et des relations internationales
IFR	Institut fédératif de recherche
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
PCRD	Programme cadre de recherche et de développement technologique
RTRA	Réseau thématique de recherche avancée
STIC	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
TTC	Toutes taxes comprises
UMR	Unité mixte de recherche

NB : les définitions des acronymes des unités du réseau figurent dans l'annexe « Liste actualisée des unités du réseau »

